

REPUBLIQUE GABONAISE



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE

MISSION INTERMINISTERIELLE GESTION ET CONTROLE DES RESSOURCES
ENERGETIQUES, HYDRAULIQUES ET PETROLIERES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE REGLEMENT POUR

2015

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) est le bilan d'un exercice budgétaire, pour une mission.

La présentation du bilan pour la mission reprend :

- le bilan stratégique de la mission, avec notamment l'avancement des objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau de la mission

Chaque programme constitutif de la mission détaille ensuite les parties suivantes :

le bilan stratégique du programme détaille :

- la présentation du programme
- l'avancement des objectifs stratégiques dans une perspective pluriannuelle, qui met en perspective les actions menées durant l'année et les années précédentes, par rapport à l'échéance de mise en œuvre de l'objectif stratégique dans son ensemble.

Le bilan des moyens consommés par le programme durant l'exercice budgétaire détaille :

- le récapitulatif des crédits consommés par le programme durant l'exercice budgétaire, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), et détaillés selon la nomenclature par destination (actions) et par nature (titres) ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau du programme.

Les évolutions en termes d'emplois de l'Etat et de ses opérateurs détaillent :

- la présentation de la situation relative aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat en fin d'exercice.

L'analyse de l'utilisation des moyens mis à disposition du programme durant l'année détaille :

- la mise en évidence, pour chaque titre, des écarts entre la consommation prévue et la consommation effective des moyens, avec une explication de ces écarts.

Le bilan du travail avec les opérateurs au cours de l'année détaille :

- la mise en évidence, pour chaque opérateur intervenant dans le champ du programme, des moyens mis à disposition, et des résultats atteints comparés aux engagements pris par l'opérateur vis-à-vis de l'Etat, et par l'Etat vis-à-vis de l'opérateur.

AVANT-PROPOS	2
<u>MISSION GESTION ET CONTROLE DES RESSOURCES ENERGETIQUES, HYDRAULIQUES ET PETROLIERES</u>	6
BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION	7
PRESENTATION DE LA MISSION	7
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	14
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION	14
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE	16
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION	18
<u>PROGRAMME GESTION, PROMOTION ET VALORISATION DES RESSOURCES ENERGETIQUES</u>	19
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	20
PRESENTATION DU PROGRAMME	20
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	25
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	30
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	30
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	32
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	33
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	33
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	34
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	35
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	35
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	35
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	37
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	38
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	44
<u>PROGRAMME GESTION DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET ASSAINISSEMENT</u>	46
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	47
PRESENTATION DU PROGRAMME	47
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	52
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	55
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	55
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	57
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	58
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	58
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	58
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	59
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	59
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	59
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	61
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	61
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	63
<u>PROGRAMME GESTION DE LA RADIOACTIVITE</u>	64

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	65
PRESENTATION DU PROGRAMME	65
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	69
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	72
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	72
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	74
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	75
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	75
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	76
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	77
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	77
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	77
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	79
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	79
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	81
<u>PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN AUX POLITIQUES ENERGETIQUE, HYDRAULIQUE ET NUCLEAIRE</u>	82
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	83
PRESENTATION DU PROGRAMME	83
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	87
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	93
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	93
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	95
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	96
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	96
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	96
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	97
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	97
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	97
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	98
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	99
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	100
<u>PROGRAMME GESTION ET CONTROLE DES ACTIVITES PETROLIERES</u>	101
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	102
PRESENTATION DU PROGRAMME	102
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	106
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	110
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	110
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	112
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	113
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	113
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	114
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	115
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	115
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	115
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	117
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	118
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	120

<u>PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN A LA POLITIQUE PETROLIERE ET D'HYDROCARBURES</u>	121
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	122
PRESENTATION DU PROGRAMME	122
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	127
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	137
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	137
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	138
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	139
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	139
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	140
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	141
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	141
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	141
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	142
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	142
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	143

MISSION GESTION ET CONTROLE DES RESSOURCES ENERGETIQUES, HYDRAULIQUES ET PETROLIERES

BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

Le ministre en charge de la mission est le **MINISTRE DEL'ENERGIE ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES**
La mission est également portée par le **MINISTRE DU PETROLE ET DES HYDROCARBURES**

PRESENTATION DE LA MISSION

PERIMETRE DE LA MISSION

La mission « Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières » vise à :

- optimiser les ressources pétrolières à travers la relance de l'exploitation pétrolière, la mise en œuvre d'un dispositif juridique attractif pour l'investissement international et le développement de la production de gaz naturel ;
- développer la production énergétique afin de couvrir l'ensemble des besoins énergétiques du Gabon par une offre compétitive, durable et créatrice d'emploi ;
- en matière hydraulique, à garantir aux populations un accès universel à l'eau potable et à l'assainissement dans un cadre de vie sain et amélioré sur l'ensemble du territoire ;
- en matière de ressources nucléaires, à concourir à la protection de l'ensemble de la population et de l'environnement contre les effets nocifs des rayonnements ionisants.

La mission gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières doit être mise en cohérence avec les missions mises en œuvre dans le Ministère de la Santé, le Ministère en charge de la Promotion des Investissements, des Travaux Publics et de l'Habitat, le Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur, le Ministère en charge de la Sécurité Publique, le Ministère en charge de l'Economie, et le Ministère en charge du Budget et de la Fonction Publique.

La mission gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières comprend six programmes :

- le programme gestion, promotion et valorisation des ressources énergétiques ;
- le programme gestion des ressources hydrauliques et assainissement ;
- le programme gestion de la radioactivité ;
- le programme pilotage et soutien aux politiques énergétiques, hydrauliques et nucléaires ;
- le programme gestion et contrôle des activités pétrolières ;
- le programme pilotage et soutien aux politiques pétrolières et d'hydrocarbures.

Aussi, il convient de préciser que la fonction soutien a fortement été impactée par une récente recomposition de l'ancien Ministère du pétrole, de l'énergie et des ressources hydrauliques en deux ministères distincts (Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques - Ministère du Pétrole et des Hydrocarbures). Chacun des deux nouveaux ministères devait être doté d'un Secrétariat général spécifique.

Le premier (le programme pilotage et soutien aux politiques énergétiques, hydrauliques et nucléaires) correspond au périmètre du Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques, le second (le programme pilotage et soutien aux politiques pétrolières et d'hydrocarbures) au périmètre du Ministère du Pétrole et des Hydrocarbures.

PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

Les textes d'orientation de la mission sont : le plan stratégique Gabon émergent, le plan sectoriel mines et hydrocarbures, le plan sectoriel électricité, le plan sectoriel habitat et développement humain et le plan sectoriel santé et protection sociale, le schéma national des infrastructures et le plan eau assainissement 2010-2020.

En outre, la mission gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières s'est également référée à la loi n°020/2005 fixant les règles de création et de gestion des services de l'Etat, la loi n°14/62, portant institution d'un code minier en République Gabonaise, la loi n°11/2001 du 12 décembre 2001 fixant les orientations de la politique de prévention et de protection contre les rayonnements ionisants, le décret n°269/PR/MMEPRH du 17 mai 2010 portant attribution et organisation du Ministère des Mines, l'Energie du Pétrole et des Ressources Hydrauliques et le décret n° 0136 /PR/MERH portant attribution et organisation du Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques du 17 mai 2010.

PRINCIPALES REFORMES

Le rôle névralgique des ressources pétrolières, qualifiées de « carburant de l'Emergence », dans la réalisation du Plan Stratégique Gabon Emergent impose des réformes constantes et fortement soutenues.

De même, le développement du secteur industriel, pilier important du projet de société de son Excellence Monsieur le Président de la République Chef de l'Etat engendrera une demande accrue de la production énergétique et de celle des ressources hydrauliques.

A cet effet, les crédits alloués à la mission ressources énergétiques, hydrauliques et pétrolières connaîtront inéluctablement une évolution considérable du fait des réformes institutionnelles engagées dans l'organisation des deux départements ministériels.

La séparation intervenue de l'ancien ministère en deux entités ministérielles distinctes constitue l'autre réforme importante : la mission concerne deux Ministères distincts et elle se trouve ainsi portée par deux Ministres. Il en résulte deux programmes soutien, comme indiqué plus haut, pilotés par deux Secrétaires généraux distincts.

Cette situation aura besoin d'être gérée avec soin, en termes de décisions importantes et d'actions de gestion. Le choix transitoire a été jusqu'ici de désigner un même Point focal pour les deux programmes de soutien et pilotage. Un certain nombre de mutualisations pourront être envisagées sans qu'elles mettent en cause l'autorité respective des deux ministres.

AVANCEMENT DES OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : AMELIORER L'OFFRE DE PRODUCTION ELECTRIQUE

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Mettre en service de Grand Poubara (160 MW) ;
- Résultat annuel N°2 : Mettre en service de la centrale thermique à gaz de Port-Gentil (52,5 MW)
- Résultat annuel N°3 : Mettre en service de la microcentrale d'Iboundji (400 kW)
- Résultat annuel N°4 : Atteindre 80% en taux d'exécution de microcentrale de Malinga (1,4 MW)
- Résultat annuel N°5 : Poursuivre et atteindre 50% du taux d'exécution du Barrage Impératrice (84 MW);
- Résultat annuel N°6 : Poursuivre et atteindre 50% du taux d'exécution du Barrage Fé II (36 MW)

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : mise en service de centrale hydroélectrique Grand Poubara phase 1 (160 MW) effective
- Résultat annuel N°3 : mise en service de la microcentrale d'Iboundji (400 kW) à 97,5 %.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
1° Puissance installée	MW	374	444	657,9	604,4	- 52,5	657,9	1200 (2020)
2° Puissance productible	GWh	1752	1848	1948	2172,0	+224	2048	4900 (2020)
3° Taux d'avancement du Barrage Grand Poubara	%	0	98	100	100	0	100	100 (2015)
4° Taux d'avancement des travaux de la Centrale thermique Port-Gentil	%	0	95	100	95	-5	100	100 (2015)
5° Taux d'avancement des travaux du Barrage hydroélectrique des chutes de l'impératrice	%	0	20	50	10	--40	75	100 (2017)
6° Taux d'avancement des travaux du Barrage hydroélectrique des chutes Fé2	%	0	20	50	10	-40	75	100(2017)
7° Taux d'avancement des travaux de la microcentrale d'Iboundji	%	0	95	100	97,5	-2,5	100	-
8° Taux d'avancement des travaux de la microcentrale de Malinga	%	0	35	80	0	-80	100	100 (2015)

Source des données : DGE. Rapports annuels SEEG 2010-2012, chantiers, Opérateurs/Partenaires.

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- **Résultat annuel n°1:** Mise en service de centrale hydroélectrique Grand Poubara phase 1 (160 MW)

L'atteinte de ce résultat a été rendu possible par la réalisation de toutes les actions prévues à 100% à savoir :

- conduite des essais à vide, en charge et de performance ;
- préparation des dossiers d'indemnisation des populations ;
- paiement des indemnisations des populations.

- **Résultat annuel n° 3 :** Mise en service de la microcentrale d'Iboundji (400 kW) à 97,5 %.

L'atteinte de ce résultat a été rendu possible par la réalisation de 4 actions sur 5 prévues savoir :

- suivi et mise en œuvre des essais ;
- apport des correctifs pour la levée des réserves et préparation mise en exploitation ;
- formation des agents d'exploitation de la microcentrale ;
- suivi et validation des essais de mise en service provisoire avec accompagnement du constructeur.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : PARVENIR A SATISFAIRE LES BESOINS D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET EN ASSAINISSEMENT POUR TOUS LES USAGES D'ICI FIN 2016

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Avoir validé l'ensemble des schémas directeurs eau et assainissement du Gabon (hors Libreville).
- Résultat annuel N°2 : Avoir validé l'étude de faisabilité des eaux usées du Grand Libreville
- Résultat annuel N°3 : Parvenir à réhabiliter 10 stations hydrométriques sur 20
- Résultat annuel N°4 : Parvenir à accroître le taux de desserte en eau potable de 65% à 85% en milieu urbain et de 37% à 69% en milieu rural en 2015

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : les schémas directeurs eau et assainissement du Gabon ne sont pas validés en 2015;
- Résultat annuel N°2 : Aucune étude de faisabilité des eaux usées du Grand Libreville n'est validée ;
- Résultat annuel N°3 : 0 station hydrométrique n'est réhabilitée ;
- Résultat annuel N°4 : Aucune progression en 2015 du taux de desserte en eau potable, ni en milieu urbain ni en milieu rural

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement de la rédaction du rapport du Plan Stratégique Assainissement du Gabon (hors Libreville)	%	N/A	25	100	60	40	0	100
Taux d'avancement de rédaction du rapport du Schéma Directeur en eau potable du Gabon (hors Libreville)	%	N/A	25	100	25	75	0	100
Taux d'avancement du rapport de l'étude de faisabilité des eaux usées du Grand Libreville	%	N/A	N/A	30	0	30	0	100
Taux de réhabilitation des stations hydrométriques	%	0	0	50	0	50	0	100
Taux de desserte en milieu urbain	%	65	65	85	65	0	0	100
Taux de desserte en milieu rural	%	37	42	53	42	0	0	100

Source des données : Direction Générale des Ressources Hydrauliques (DGRH), Agence Nationale des Grands Travaux (ANGT), Rapport annuel 2013 de la SEEG, Direction Générale de la Statistique (DGS).

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- **Résultat annuel N°1** : Les schémas directeurs eau du Gabon (hors Libreville) ne sont pas validés en décembre 2015.

Malgré la non validation des schémas directeurs, les actions suivantes ont été menées :

- La collecte et analyse des données sur le terrain
- L'étude de la demande en eau ;
- Le diagnostic et montage du modèle hydraulique ;

Le résultat du projet relatif aux schémas directeurs n'a pas été réalisé pour cause de déprogrammation.

- **Résultat annuel N°2** : L'étude de faisabilité des eaux usées du Grand Libreville n'est pas validée en décembre 2015 ;

Aucune action n'a été réalisée.

Les difficultés rencontrées résident dans le fait que ledit projet n'a bénéficié d'aucun financement en 2015.

- **Résultat annuel N°3** : parvenir à réhabiliter 10 stations hydrométriques

Aucune station n'a été réhabilitée en 2015.

Cet écart s'explique par le fait que le projet est financé principalement par l'organisme de bassin du Congo CICOS avec la contribution de l'Etat à hauteur de 45 millions.

Il s'avère que la contribution de l'Etat a été malheureusement annulée dans la LFR 2015 et l'Organisme de Bassins CICOS n'a pas eu de financement ;

Le résultat du projet n'a pas été réalisé pour cause de déprogrammation.

- **Résultat annuel N°4** : atteindre 85% du taux de desserte en eau en milieu urbain et 65 en milieu rural.

En milieu urbain

Aucun résultat n'a été atteint ;

En milieu rural

Aucun résultat n'a été atteint ;

Les engagements effectués par la DGRH n'ont pas abouti malgré plusieurs relances.

Le résultat du projet n'a pas été réalisé pour cause de déprogrammation.

- Par ailleurs, il est à noter que le Plan Stratégique Assainissement du Gabon (PSAG) a connu une avancée à hauteur de 60%.

Malgré la non validation du PSAG, les actions suivantes ont été menées :

- La collecte et l'analyse des données sur le terrain ;
- L'enquête des opérateurs de l'assainissement des ménages, des industriels
- L'étude du cadre institutionnel, diagnostic des services actuel ;
- L'étude des variantes et exposé de la solution retenue ;

Le résultat du projet du PSAG n'a pas été réalisé pour cause de déprogrammation.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : POURSUIVRE LA PHASE PILOTE DE SUIVI DOSIMETRIQUE

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Assurer le suivi dosimétrique de cinquante (50) personnes sur un échantillon de personnes professionnellement exposées.

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : La cible de 50 personnes ayant bénéficié d'un suivi dosimétrique a été atteinte et même dépassée.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Professionnels exposés bénéficiant d'un suivi dosimétrique	Nombre	N/A	38	50	128	+78	N/A	N/A

Source : Service de dosimétrie de la Direction des services techniques de la DGTN

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : 128 personnes ont bénéficié d'un suivi dosimétrique de la DGTN. La cible de 50 personnes initialement définie a été dépassée.

- Au niveau de Libreville : Les actions de découpage de zone, de définition des types d'installation, de préparation et déploiement de l'opération de recensement dans certaines structures médicales de Libreville qui proposent l'imagerie médicale, ont été menées.

Cela a été possible du fait que cet objectif a bénéficié des crédits d'investissement.

En effet, à la suite dudit recensement, une partie de ces crédits a permis de l'approvisionnement en dosimètres. Ainsi les dosimètres ont pu être mis à disposition des personnes exposées recensées.

C'est ainsi que la cible prévue de 50 personnes bénéficiant d'un suivi dosimétrique a été atteinte et même dépassée pour atteindre 128 personnes bénéficiant d'un suivi dosimétrique au niveau de Libreville.

- Ces crédits d'investissement ont également permis d'élargir l'opération de recensement à d'autres provinces, afin d'avoir le niveau réel des personnes exposées radiologiquement sur l'ensemble du territoire national.

Le déploiement des agents s'est fait au niveau des structures sanitaires qui proposent l'imagerie médicale dans 5 provinces :

- ✓ de l'Estuaire (hors Libreville), notamment dans les centres médicaux de Ntoundou, de Kango et de Cocobeach. Le niveau de réalisation est estimé à 90%.
- ✓ de l'Ogooué-Maritime, notamment à Port-Gentil (à la Clinique Littoral, à la Clinique Mandji, à la Clinique Bilié, à la Polyclinique St Pierre/Mère-enfant et au CHU régional). Le niveau de réalisation est estimé à 80%.
- ✓ du Moyen-Ogooué, notamment à Lambaréné (l'Hôpital Albert Schweitzer, au CHR Georges Rawiri, au Centre de Traitement Ambulatoire, au Service de radiologie de la CNSS). Le niveau de réalisation est estimé à 100%.
- ✓ de la Ngounié, notamment à Mouila (au Centre Régional). Le niveau de réalisation est estimé à 50%.
- ✓ Du Woleu-Ntem, notamment à Oyem (au Service de radiologie de la CNSS et au Centre Hospitalier Régional). Le niveau de réalisation est estimé à 100%.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : 5 manuels des procédures sont élaborés et adoptés ;
- Résultat annuel N°2 : 3 missions d'inspection sont réalisées ;
- Résultat annuel N°3 : 7 entités administratives du Ministère sont inspectées ;
- Résultat annuel N°4 : 1 outil de reporting est élaboré et validé ;
- Résultat annuel N°5 : 1 modèle de rapport d'activités est élaboré et validé.

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : 0 manuel des procédures élaboré et adopté ;
- Résultat annuel N°2 : une (1) mission d'inspection réalisée ;
- Résultat annuel N°3 : cinq (5) entités administratives du Ministère inspecté ;
- Résultat annuel N°4 : 0 outil de reporting élaboré et validé ;
- Résultat annuel N°5 : 0 modèle de rapport d'activités produit.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Manuels des procédures	Nombre	0	0	5	0	-5	1	11 (2018)
Missions d'inspection	Nombre	-	3	3	1	-2	4	5 (2017)
Entités inspectées	Nombre	-	6	7	5	-2	9	10 (2017)
Outils de reporting élaborés et validés	Nombre	0	1	1	0	-1	1	1 (2017)
Modèle de rapport d'activités élaboré et validé	Nombre	0	1	1	0	-1	1	1 (2017)

Source : Secrétariat Général et Inspection Générale des Services

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : Le nombre de manuels des procédures élaborés attendu en 2015, était de 5. Mais aucun (zéro) manuel n'a été effectivement réalisé.

L'écart constaté (-5) est dû au fait qu'il n'a pas été possible, pour l'Inspection Générale des services, d'élaborer les manuels des procédures relatifs aux différentes entités administratives, respectivement à leurs domaines de compétence, compte tenu des difficultés d'ordre matériel (manque d'équipements informatiques), financière (faible budget) et en ressources humaines qualifiées que rencontre cette nouvelle entité administrative mise en place courant 2014 au sein du ministère.

En effet, cette tâche requiert l'implication d'un Cabinet d'Etudes spécialisé en la matière.

Résultat annuel N°2 : Le nombre de missions d'inspection réalisées attendu en 2015, était de 3. Mais celui effectivement réalisé est de 1. Cette unique mission portait sur « l'actualisation et l'harmonisation des fichiers des agents en situation de pré-insertion et ceux de la main d'œuvre non permanente (MONP) » du Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques, en prévision de la mission du Contrôle d'Etat sur la MONP dans les différents ministères.

L'écart de résultat (-3) s'explique par les difficultés (insuffisance de personnel, de moyens matériels et financiers) rencontrées par l'Inspection Générale des services, dans son fonctionnement quotidien.

Résultat annuel N°3 : En 2015, cinq (5) entités sur 7 ont été inspectées. Cet indicateur est étroitement lié avec le précédent et les entités inspectées lors de la mission susmentionnée sont : le Cabinet du Ministre, le Secrétariat Général (y compris les services rattachés : DEPP, DCRH, DCAF et DCSI), la DGE, la DGRH et la DGTN.

L'écart de résultat (-2) s'explique par les difficultés (insuffisance de personnel, de moyens matériels et financiers) que rencontre l'IGS, dans son fonctionnement.

Résultat annuel N°4 : Aucun outil de reporting n'a été élaboré et validé en 2015 compte tenu des mêmes difficultés susmentionnées auxquelles fait face l'IGS depuis sa mise en place ; d'où l'écart de résultat (-1) constaté.

L'activité a tout de même été maintenue dans le PAP 2016.

Résultat annuel N°5 : Aucun modèle de rapport d'activités n'a été élaboré et validé pour 2015 compte tenu des mêmes difficultés susmentionnées auxquelles fait face l'IGS depuis sa mise en place, d'où l'écart de résultat (-1) constaté.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		AE ouvertes en LFR pour 2015 (a)	AE engagés en 2015 (b)	Ecart (b) - (a)	CP ouverts en LFR pour 2015 (c)	CP consommés en 2015 (d)	Ecart (d) - (c)
N°24.787	Programme Gestion, promotion et valorisation des ressources énergétiques	18 208 024 830	10 145 592 387	- 8 062 432 443	18 208 024 830	10 145 592 387	- 8 062 432 443
N°24.787 .1	<i>Développement des infrastructures énergie électriques</i>	2 802 761 345	1 743 030 386	- 1 059 730 959	2 802 761 345	1 743 030 386	- 1 059 730 959
N°24.787 .2	<i>Développement des énergies renouvelables</i>	98 066 101	36 120 000	- 61 946 101	98 066 101	36 120 000	- 61 946 101
N°24.787 .3	<i>Electrification et contrôle du service public de l'électricité en milieu Urbain</i>	12 161 687 984	131 305 828	- 12 030 382 156	12 161 687 984	131 305 828	- 12 030 382 156
N°24.787 .4	<i>Electrification et contrôle du service public de l'électricité en milieu Rural</i>	3 145 509 400	8 235 136 173	5 089 626 773	3 145 509 400	8 235 136 173	5 089 626 773
N°24.787 .5	<i>Maîtrise de l'énergie</i>	-	-	-	-	-	-
N°24.794	Programme Gestion des ressources hydrauliques et assainissement	67 049 391 300	1 805 565 166	- 65 243 826 134	67 049 391 300	1 805 565 166	- 65 243 826 134
N°24.794.1	<i>Gestion et planification de la ressource en eau et des Services d'assainissement</i>	356 235 200	183 709 549	- 172 525 651	356 235 200	183 709 549	- 172 525 651
N°24.794.2	<i>Développement et gestion des infrastructures hydrauliques et d'assainissement</i>	66 693 156 100	1 621 855 617	- 65 071 300 483	66 693 156 100	1 621 855 617	- 65 071 300 483
N° 24.801	Programme Gestion de la Radioactivité	171 732 647	135 310 262	- 36 422 385	171 732 647	135 310 262	- 36 422 385
N° 24.801.1	<i>Normes en matière de radioactivité</i>	56 080 256	32 838 996	- 23 241 260	56 080 256	32 838 996	- 23 241 260
N° 24.801.2	<i>Contrôle de l'utilisation de source de Rayonnements ionisants</i>	115 652 391	102 471 266	- 13 181 125	115 652 391	102 471 266	- 13 181 125
N°24.808	Programme Pilotage et soutien aux politiques énergétique, hydraulique et nucléaire	361 880 355	305 048 898	- 56 831 457	361 880 355	305 048 898	- 56 831 457
N°24.808.1	<i>Pilotage de la stratégie ministérielle</i>	30 626 600	16 720 500	- 13 906 100	30 626 600	16 720 500	- 13 906 100
N°24.808.2	<i>Coordination administrative</i>	331 253 755	288 328 398	- 42 925 357	331 253 755	288 328 398	- 42 925 357
N°24.815	Programme Contrôle et gestion des activités pétrolières	2 050 757 987	27 375 700 250	25 324 942 263	2 050 757 987	27 375 700 250	25 324 942 263
N°24.815.1	<i>Gestion et suivi des activités de recherche et de production des hydrocarbures</i>	198 926 800	759 344 389	560 417 589	198 926 800	759 344 389	560 417 589
N°24.815.2	<i>Gestion et suivi des activités de raffinage et de transformation des hydrocarbures</i>	1 325 729 600	197 503 610	- 1 128 225 990	1 325 729 600	197 503 610	- 1 128 225 990
N°24.815.3	<i>Valorisation et Commercialisation des hydrocarbures et de leurs dérivés</i>	466 467 630	25 768 259 752	25 301 792 122	466 467 630	25 768 259 752	25 301 792 122
N°24.815.4	<i>Elaboration de la réglementation et le contrôle des activités pétrolières</i>	59 633 957	650 592 499	590 958 542	59 633 957	650 592 499	590 958 542
N°24.822	Programme Pilotage et soutien à la politique de gestion et de contrôle des ressources pétrolières	180 585 447	155 986 649	- 24 598 798	180 585 447	155 986 649	- 24 598 798
N°24.822.1	<i>Pilotage de la stratégie ministérielle</i>	32 718 600	19 709 992	- 13 008 608	32 718 600	19 709 992	- 13 008 608
N°24.822.2	<i>Coordination administrative</i>	147 866 847	136 276 657	- 11 590 190	147 866 847	136 276 657	- 11 590 190
Total pour la mission		88 022 372 566	39 923 203 612	- 48 099 168 954	88 022 372 566	39 923 203 612	- 48 099 168 954

Explication des principaux écarts :

Inscrit à hauteur de **88 022 372 566 FCFA** en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) dans la Loi de Finances Rectificative 2015, le budget de la mission a été exécuté à hauteur de **39 957 218 612 FCFA**, soit un écart de **48 065 153 954 FCFA**. L'exécution des crédits de la mission ressort à **45,36%** du montant autorisé.

Toutefois, les crédits nets de la réserve obligatoire s'élèvent à **77 648 423 619 FCFA**, en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP). Sur cette base, le niveau d'exécution de **39 957 218 612 FCFA** représente **51,46 %** de ce montant.

L'écart entre l'exécution et le niveau autorisé, estimé à **48 065 153 954 FCFA**, se justifie globalement par :

- la non levée de la réserve obligatoire (**10 373 948 947 FCFA**) ;
- l'instabilité de l'application Vectis ;
- les lourdeurs administratives (non respect des délais d'exécution par étape) ;
- le retard pris dans l'engagement des dossiers de dépense.

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE

	Numéro et intitulé du programme et de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		AE ouvertes en LFR pour 2015 (a)	AE engagés en 2015 (b)	Ecart (b) - (a)	CP ouverts en LFR pour 2015 (c)	CP consommés en 2015 (d)	Ecart (d) - (c)
24.787	Gestion, promotion et valorisation des ressources énergétiques	18 208 024 830	10 145 592 387	- 8 062 432 443	18 208 024 830	10 145 592 387	- 8 062 432 443
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	27 312 000	29 166 000	1 854 000	27 312 000	29 166 000	1 854 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	29 274 601	21 246 360	- 8 028 241	29 274 601	21 246 360	- 8 028 241
	Titre 4. Dépenses de transfert	171 817 684	128 469 880	- 43 347 804	171 817 684	128 469 880	- 43 347 804
	Titre 5. Dépenses d'investissement	17 979 620 545	9 966 710 147	- 8 012 910 398	17 979 620 545	9 966 710 147	- 8 012 910 398
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
24.794	Gestion des Ressources Hydrauliques et Assainissement	67 049 391 300	1 805 565 166	- 65 243 826 134	67 049 391 300	1 805 565 166	- 65 243 826 134
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	10 956 000	10 670 500	-285 500	10 956 000	10 670 500	-285 500
	Titre 3. Dépenses de biens et services	42 506 100	31 093 466	- 11 412 634	42 506 100	31 093 466	- 11 412 634
	Titre 4. Dépenses de transfert	6 000 000	-	- 6 000 000	6 000 000	-	- 6 000 000
	Titre 5. Dépenses d'investissement	66 989 929 200	1 763 801 200	- 65 226 128 000	66 989 929 200	1 763 801 200	- 65 226 128 000
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
24.801	Gestion de la Radioactivité	171 732 647	135 310 262	- 36 422 385	171 732 647	135 310 262	- 36 422 385
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	5 712 000	6 051 000	339 000	5 712 000	6 051 000	339 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	32 666 000	30 765 335	- 1 900 665	32 666 000	30 765 335	- 1 900 665
	Titre 4. Dépenses de transfert	56 080 256	32 838 996	- 23 241 260	56 080 256	32 838 996	- 23 241 260
	Titre 5. Dépenses d'investissement	77 274 391	65 654 931	- 11 619 460	77 274 391	65 654 931	- 11 619 460
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
24.808	Pilotage et Soutien aux Politiques Energetique, Hydraulique et Nucléaire	361 880 355	305 048 898	- 56 831 457	361 880 355	305 048 898	- 56 831 457
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	61 825 000	61 613 500	-211 500	61 825 000	61 613 500	-211 500
	Titre 3. Dépenses de biens et services	100 055 355	82 064 118	- 17 991 237	100 055 355	82 064 118	- 17 991 237
	Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
	Titre 5. Dépenses d'investissement	200 000 000	161 371 280	- 38 628 720	200 000 000	161 371 280	- 38 628 720
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

24.815	Gestion et contrôle des activités pétrolières	2 050 757 987	27 375 700 250	25 324 942 263	2 050 757 987	27 375 700 250	25 324 942 263
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	126 466 000	126 602 000	136 000	126 466 000	126 602 000	136 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	301 930 057	680 437 075	378 507 018	301 930 057	680 437 075	378 507 018
	Titre 4. Dépenses de transfert	347 361 930	25 764 989 685	25 417 627 755	347 361 930	25 764 989 685	25 417 627 755
	Titre 5. Dépenses d'investissement	1 275 000 000	803 671 490	-471 328 510	1 275 000 000	803 671 490	-471 328 510
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
24.822	Pilotage et soutien à la politique pétrolière et d'hydrocarbures	180 585 447	155 986 649	- 24 598 798	180 585 447	155 986 649	- 24 598 798
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	51 108 000	48 108 000	- 3 000 000	51 108 000	48 108 000	- 3 000 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	129 477 447	107 878 649	- 21 598 798	129 477 447	107 878 649	- 21 598 798
	Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
	Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
Total pour la mission		88 022 372 566	39 923 203 612	- 48 099 168 954	88 022 372 566	39 923 203 612	- 48 099 168 954
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	283 379 000	282 211 000	- 1 168 000	283 379 000	282 211 000	- 1 168 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	635 909 560	953 485 003	317 575 443	635 909 560	953 485 003	317 575 443
	Titre 4. Dépenses de transfert	581 259 870	25 926 298 561	25 345 038 691	581 259 870	25 926 298 561	25 345 038 691
	Titre 5. Dépenses d'investissement	86 521 824 136	12 761 209 048	- 73 760 615 088	86 521 824 136	12 761 209 048	- 73 760 615 088
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Explication des principaux écarts :

L'écart constaté de **48065 153 954 FCFA** entre le montant LFR et le montant exécuté se justifie par :

- la réserve obligatoire incluse de l'ensemble de la mission qui est de **13 068 195 085 FCFA** ;
- Au titre 5, à la difficulté du logiciel Vectis d'engager, en 2015, les crédits des fournisseurs basés à l'étranger.

En outre :

- un transfert, au titre 3, de **496 355 240 FCFA** du programme Provisions au programme Contrôle et Gestion des Activités Pétrolières pour le paiement d'arriérés des abonnements relatifs à l'utilisation des logiciels prévisionnels de cours pétroliers sur le marché international ;
- un transfert, au titre 4, de **25 682 482 800 FCFA** du programme Provisions au programme Contrôle et Gestion des Activités Pétrolières au titre du financement de la stabilisation des produits pétroliers.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION

Missions		Crédits votés dans la LFR 2015 (a)	Mouvements : débit (b)	Mouvements : crédit (c)	Exécutions 2015 (d)
24	Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières	88 022 372 566	- 79 854 191 524	31 755 022 570	39 923 203 612
24.787	Gestion, promotion et valorisation des ressources énergétiques	18 208 024 830	- 13 153 913 216	5 091 480 773	10 145 592 387
24.794	Gestion des ressources hydrauliques et assainissement	67 049 391 300	- 65 243 826 134	-	1 805 565 166
24.801	Gestion de la radioactivité	171 732 647	- 36 761 385	339 000	135 310 262
24.808	Pilotage et Soutien aux politiques énergétique, hydraulique et nucléaire	361 880 355	- 56 870 957	39 500	305 048 898
24.815	Gestion et contrôle des activités pétrolières	2 050 757 987	- 1 338 176 034	26 663 118 297	27 375 700 250
24.822	Pilotage et Soutien aux politiques pétrolières et d'hydrocarbures	180 585 447	- 24 643 798	45 000	155 986 649

Explication du total des mouvements:

Globalement, la mission « Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières » a bénéficié d'une dotation de **88 022 372 566 FCFA** qui a été exécutée à hauteur de **39 923 203 612 FCFA**, soit un écart de **48 099 168 954 FCFA** correspondant à un taux d'exécution de 45,36%.

D'une manière générale, les mouvements de la mission par programme se présentent comme suit :

Programme « **Gestion, promotion et valorisation des ressources énergétiques** » : pour une dotation de **18 208 024 830 FCFA** ouverte en LFR 2015, ce programme a exécuté **10 145 592 387 FCFA** soit un taux d'exécution de 55,72%. **13 153 913 216 FCFA** ont été mouvementés au profit d'autres programmes, contre **5 091 480 773 FCFA**.

Programme « **Gestion des ressources hydrauliques et assainissement** » : pour une dotation de **67 049 391 300 FCFA** ouverte en LFR 2015, ce programme a exécuté **1 805 565 166 FCFA** soit un taux d'exécution de 2,70%. Ce faible taux d'exécution est dû à la déprogrammation budgétaire de certains projets d'investissement.

Programme « **Gestion de la radioactivité** » : pour une dotation de **171 732 647 FCFA** ouverte en LFR 2015, ce programme a exécuté **135 310 262 FCFA** soit un taux d'exécution de 78,80%. **36 761 385 FCFA** ont été mouvementés au profit d'autres programmes.

Programme « **Pilotage et Soutien aux politiques énergétique, hydraulique et nucléaire** » : pour un montant de **361 880 355 FCFA** ouvert en LFR 2015, ce programme a exécuté **305 048 898 FCFA** soit un taux d'exécution de 84,30%. On constate que **56 870 957 FCFA** ont été prélevés du programme au bénéfice d'autres programmes.

Programme « **Gestion et contrôle des activités pétrolières** » : pour un montant de **2 050 757 987 FCFA** ouvert en LFR 2015, ce programme a été exécuté en dépassement de **25 324 942 263 FCFA** pour atteindre **27 375 700 250 FCFA**. Ce dépassement s'explique par des mouvements reçus dans ce programme pour le financement de la stabilisation des produits pétroliers, d'une part, et pour le paiement d'arriérés des abonnements relatifs à l'utilisation des logiciels prévisionnels de cours pétroliers sur le marché international, d'autre part.

Programme « **Pilotage et Soutien aux politiques pétrolières et d'hydrocarbures** » pour un montant de **180 585 447 FCFA** ouvert en LFR 2015, ce programme a été exécuté à hauteur de **155 986 649 FCFA**, soit un taux d'exécution de 86,38%. On constate que **24 643 798 FCFA** ont été soustraits du programme au bénéfice d'autres programmes.

PROGRAMME GESTION, PROMOTION ET VALORISATION DES RESSOURCES ENERGETIQUES

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

C'est le décret n° 0136 /PR/MERH portant attribution et organisation du Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques du 17 mai 2010 qui crée la Direction Générale de l'Energie (DGE).

Le programme « Gestion, promotion et valorisation des ressources énergétiques » exprime les orientations et la politique du Gouvernement en matière d'énergie électrique.

Ce programme est mis en œuvre par la Direction Générale de l'Energie (DGE). La DGE comprend trois directions techniques : la Direction de l'électricité, la Direction des énergies nouvelles et renouvelables et la Direction de la maîtrise de l'énergie.

Le champ de ce programme couvre :

- l'étude et la mise en œuvre des moyens propres à satisfaire les besoins de l'ensemble des activités du pays et de développer l'utilisation de l'énergie ;
- la proposition des textes législatifs et réglementaires ayant trait au secteur de l'énergie ;
- la veille à l'application des lois et règlements en vigueur dans le secteur de l'énergie ;
- tous les contrôles techniques sur les installations électriques ;
- tous les contrôles administratifs et financiers sur les entreprises et établissements opérant dans le secteur de l'énergie ;
- l'élaboration des plans de développement de toute forme d'énergie, le contrôle de leur réalisation et l'orientation des choix des équipements ;
- les études, l'établissement des marchés et le contrôle de la réalisation des projets dont le ministère assure la mise en œuvre ;
- l'assistance et le conseil des collectivités publiques ou tout promoteur privé dans leurs relations avec les opérateurs ;
- la promotion de l'utilisation des énergies nouvelles ;
- l'étude de toute question d'ordre administratif, technique, économique ou financier relative à l'utilisation des énergies et techniques nouvelles ;
- la promotion des actions de maîtrise d'énergie visant à rationaliser la demande d'énergie et à en maîtriser la croissance ;
- l'établissement et la tenue à jour de l'inventaire des ressources énergétiques ;
- la contribution à l'élaboration chaque année, en collaboration avec les autres services concernés, du bilan énergétique national.

Le programme ne couvre pas :

- l'assainissement et la construction des routes et voies d'accès reliant les villes principales aux sites où sont réalisés les projets ;
- la construction des systèmes d'adduction d'eau potable ;
- l'aménagement des voiries et infrastructures communales ou départementale.
- de manière générale, toute activité sans lien direct avec soit le secteur, soit avec les projets mis en œuvre.

Ce programme, piloté par le Directeur Général de l'Energie, doit être en articulation avec les programmes « Gestion des ressources hydrauliques », « Infrastructures et transports », « Habitat ». Il regroupe cinq actions principales que sont :

- Développement des infrastructures d'énergie électrique ;
- Développement des énergies renouvelables ;
- Electrification et contrôle du service public de l'électricité en milieu urbain ;
- Electrification et contrôle du service public de l'électricité en milieu rural ;
- Maîtrise de l'énergie.

Dans le cadre de ce programme, plusieurs structures interviennent soit au titre d'opérateurs, soit au titre de partenaires :

- Partenaires : SETEG, SEEG.
- Opérateurs : ARSEE, CNEE, SPTEG, SPSEEA, ANGT.

ACTION N° 1 : DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ENERGETIQUES

L'action n°1 est rattachée au Responsable de l'Unité Opérationnelle (RUO) « Electricité », il est placé sous l'autorité du Responsable de Programme (RPROG).

L'action concerne toute activité menée pour la conception, les études et la mise en œuvre des unités de production, de transport et de distribution de l'électricité au niveau national. Elle recouvre le renforcement de la capacité installée et la construction des postes de transformation ;

La mise œuvre opérationnelle de cette action est du ressort de la Direction de l'électricité à travers ses trois services :

- le service production de l'électricité ;
- le service transport de l'électricité ;
- le service distribution de l'électricité.

ACTION N° 2 : DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

L'action n°2est rattachée au Responsable de l'Unité Opérationnelle (RUO) « Energies renouvelables », il est placé sous l'autorité du Responsable de Programme (RPROG).

L'action « développement des énergies renouvelables » recouvre la construction des unités de production d'énergie propre (éolien, solaire, biogaz) et la construction des réseaux associés aux unités de production.

La mise œuvre opérationnelle de cette action est du ressort de la Direction des énergies nouvelles et renouvelables à travers ses trois services :

- le service des énergies nouvelles et renouvelables ;
- le service de l'électrification rurale décentralisé ;
- le service de la maintenance et de l'entretien des équipements.

ACTION N° 3 : ELECTRIFICATION ET CONTROLE DU SERVICE PUBLIC DE L'ELECTRICITE EN MILIEU URBAIN

Cette action est sous la responsabilité du Responsable d'unité opérationnelle (RUO) qui en est directement rattaché au RBOP. Les activités portent essentiellement sur le contrôle, la coordination et la mise en œuvre de la politique de l'électricité en milieu urbain.

L'électrification et le contrôle du service public de l'électricité en milieu urbain » recouvre le renforcement de la capacité installée ; la construction des réseaux de transports et de distribution ; la construction des postes de transformation.

La mise œuvre opérationnelle de cette action est du ressort de la Direction de l'électricité à travers ses trois services :

- le service production de l'électricité ;
- le service transport de l'électricité ;
- le service distribution de l'électricité.

ACTION N° 4 : ELECTRIFICATION ET CONTROLE DU SERVICE PUBLIC DE L'ELECTRICITE EN MILIEU RURAL

L'action « électrification et contrôle du service public de l'électricité en milieu rural » recouvre :

- la construction des systèmes de production électriques isolés (solaire, éolien, biogaz, micro-hydroélectricité) ;
- la construction des réseaux de transport et de distribution allégés de l'électricité (câble de garde isolé, SWER).

La mise œuvre opérationnelle de cette action est du ressort de la Direction des énergies nouvelles et renouvelables à travers les services :

- le service des énergies nouvelles et renouvelables ;
- le service de l'électrification rurale décentralisé ;
- le service de la maintenance et entretien des équipements.

ACTION N° 5 : MAITRISE DE L'ENERGIE

L'action n°5 est rattachée au Responsable de l'Unité Opérationnelle (RUO) « Maîtrise de l'Energie », il est placé sous l'autorité du Responsable de Programme (RPROG).

Elle recouvre :

- la mise en place d'un diagnostic énergétique dans les bâtiments publics ;
- la mise en place d'un diagnostic énergétique dans les bâtiments industriels ;
- l'élaboration d'un code d'efficacité énergétique ;
- la réalisation des audits énergétiques des secteurs public et privé.

La mise œuvre opérationnelle de cette action est du ressort de la Direction de la Maîtrise de l'Energie à travers les services suivants :

- le service de la Réglementation et de la Normalisation ;
- le service Maîtrise de l'énergie dans les bâtiments et l'industrie ;
- le service Maîtrise de l'énergie dans les infrastructures et les transports

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Le programme « Gestion, promotion et valorisation des ressources énergétiques » a pour finalité d'assurer la disponibilité de la ressource énergétique pour améliorer le bien-être social et soutenir le développement économique du Gabon. Ce programme s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) avec un ancrage au niveau des actions 65 à 73, tout en prenant en compte la satisfaction des attentes des citoyens, des usagers et contribuables.

- Les attentes des citoyens : l'accès à une électricité disponible et de bonne qualité ; l'accès à l'électricité à moindre coût.
- Les attentes des usagers : un service public de qualité ; la mise en œuvre d'une politique attractive du secteur énergie.
- Les attentes des contribuables : efficacité dans la gestion du Service public et de l'impôt ; un coût raisonnable d'imposition.

Dans sa réalisation, le programme dispose des ressources financières issues de l'Etat et des partenaires bilatéraux, il peut prendre appui sur un potentiel humain suffisamment qualifié pour la conduite des projets. La DGE a notamment bénéficié du transfert de compétence lié à la formation et aux missions de terrain. Le fait que tous les projets soient répartis sur le territoire national représente un point de satisfaction.

En revanche, un certain nombre de difficultés sont à surmonter. Ce sont en particulier :

- un cadre institutionnel et réglementaire non abouti,
- un transfert total ou partiel de la gestion d'un certain nombre de projets dont la paternité est à la DGE au profit de l'ANGT ;
- l'insuffisance des moyens matériels et financiers nécessaires aux missions de contrôles ;
- le chevauchement de compétence entre la DGE, les entités sous tutelle et l'ANGT

ENJEUX

- Enjeu 1 : Parvenir à augmenter la puissance installée et devenir à terme un pays exportateur d'énergie
- Enjeu 2 : Parvenir à développer les énergies renouvelables
- Enjeu 3 : Garantir l'accès à l'électricité sur l'ensemble du territoire à tous les Gabonais
- Enjeu 4 : Parvenir à mieux maîtriser les consommations d'énergie
- Enjeu 5 : Améliorer la régulation des activités du secteur

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : AMELIORER L'OFFRE DE PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

OBJECTIF N°2 : POURSUIVRE LA CONSTRUCTION DU RESEAU NATIONAL DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

OBJECTIF N°3 : METTRE EN PLACE UNE BANQUE D'ETUDES DU SECTEUR ENERGIE

OBJECTIF N°4 : GARANTIR LA SURETE DES OUVRAGES ET LA REGULATION DES ACTIVITES DU SECTEUR

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : AMELIORER L'OFFRE DE PRODUCTION ELECTRIQUE

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Mettre en service de Grand Poubara (160 MW) ;
- Résultat annuel N°2 : Mettre en service de la centrale thermique à gaz de Port-Gentil (52,5 MW)
- Résultat annuel N°3 : Mettre en service de la microcentrale d'Iboundji (400 kW)
- Résultat annuel N°4 : Atteindre 80% en taux d'exécution de microcentrale de Malinga (1,4 MW)
- Résultat annuel N°5 : Poursuivre et atteindre 50% du taux d'exécution du Barrage Impératrice (84 MW) ;
- Résultat annuel N°6 : Poursuivre et atteindre 50% du taux d'exécution du Barrage Fé II (36 MW)

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : mise en service de centrale hydroélectrique Grand Poubara phase 1 (160 MW) effective
- Résultat annuel N°3 : mise en service de la microcentrale d'Iboundji (400 kW) à 97,5 %.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
1° Puissance installée	MW	374	444	657,9	604,4	- 52,5	657,9	1200 (2020)
2° Puissance productible	GWh	1752	1848	1948	2172,0	+224	2048	4900 (2020)
3° Taux d'avancement du Barrage Grand Poubara	%	0	98	100	100	0	100	100 (2015)
4° Taux d'avancement des travaux de la Centrale thermique Port-Gentil	%	0	95	100	95	-5	100	100 (2015)
5° Taux d'avancement des travaux du Barrage hydroélectrique des chutes de l'impératrice	%	0	20	50	10	--40	75	100 (2017)
6° Taux d'avancement des travaux du Barrage hydroélectrique des chutes Fé2	%	0	20	50	10	-40	75	100(2017)
7° Taux d'avancement des travaux de la microcentrale d'Iboundji	%	0	95	100	97,5	-2,5	100	-
8° Taux d'avancement des travaux de la microcentrale de Malinga	%	0	35	80	0	-80	100	100 (2015)

Source des données : DGE. Rapports annuels SEEG 2010-2012, chantiers, Opérateurs/Partenaires.

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- **Résultat annuel n°1:** Mise en service de centrale hydroélectrique Grand Poubara phase 1 (160 MW)

L'atteinte de ce résultat a été rendu possible par la réalisation de toutes les actions prévues à 100% à savoir :

- conduite des essais à vide, en charge et de performance ;
- préparation des dossiers d'indemnisation des populations ;
- paiement des indemnisations des populations.

- **Résultat annuel n° 3 :** Mise en service de la microcentrale d'Iboundji (400 kW) à 97,5 %.

L'atteinte de ce résultat a été rendu possible par la réalisation de 4 actions sur 5 prévues savoir :

- suivi et mise en œuvre des essais ;
- apport des correctifs pour la levée des réserves et préparation mise en exploitation ;

- formation des agents d'exploitation de la microcentrale ;
- suivi et validation des essais de mise en service provisoire avec accompagnement du constructeur.

Au regard de l'insuffisance des crédits alloués, cet objectif n'est pas maintenu dans le PAP 2016.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : POURSUIVRE LA CONSTRUCTION DU RESEAU NATIONAL DE TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Réaliser 465 km linéaires de lignes de transport d'énergie électrique.
- Résultat annuel N°2 : Réaliser 129 km linéaires de ligne de distribution électriques moyenne tension.
- Résultat annuel N°3 : Construire 3 postes de transformation haute tension.

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : A compléter par le chef de file de l'objectif*
- Résultat annuel N°2 : 5 km de ligne HTA
- Résultat annuel N°3 : 2 nouveaux postes de transformation haute tension construits, 1 (Agondjé) en fonctionnement et 1 (Centre-ville) en cours d'essais

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
1° Evolution de la longueur du réseau national du transport d'énergie	Km	4 553	4 853	5318	A compléter par le chef de file de l'objectif	A compléter par le chef de file de l'objectif	N/A	5 818
2° Evolution de la longueur du réseau national de distribution d'énergie	Km	-	-	129	5	-124	N/A	N/D
3° Nombre de postes HT construit	nombre			3	2	-1	N/D	N/D

Source des données : DGE. Rapports annuels SEEG 2010-2012, chantiers, Opérateurs/Partenaires.

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- **Résultat annuel 1** : à compléter par le chef de file de l'objectif*
- **Résultat annuel 2** : 5 km de ligne HTA réalisés.

Ce résultat a été rendu possible par la réalisation des 5 actions prévues à savoir :

- la vérification de la conformité de la fabrication, du piquetage et implantation des pylônes du réseau hta ;
- le suivi et validation de la réhabilitation des 8 poteaux en béton du réseau hta ;
- la validation et le remplacement des 8 armements hta du réseau hta ;
- le contrôle des opérations de déroulage du câble hta/boundji ;
- participer et valider les essais de mise en service du réseau hta.

- **Résultat annuel 3** : 2 nouveaux postes de transformation haute tension construits, 1 (Angondjé) en fonctionnement et 1 (Centre-ville) en cours d'essais.

Ce résultat des deux postes a été rendu possible par la réalisation de 100% actions prévues à savoir :

- le suivi et validation de l'exécution des fouilles et la construction des embases des pylônes et des tranchées de la ligne 90 kvambowé-angondjé/ bisségué-centre-ville ;
- la validation et déboisement du couloir de sécurité autour de la ligne de la ligne 90 kvambowé-angondjé/ bisségué-centre-ville ;
- le suivi et contrôle du montage des pylônes de la ligne 90 kvambowé-angondjé/ bisségué-centre-ville ;
- le contrôle et validation du déroulage des conducteurs de la ligne de la ligne 90 kvambowé-angondjé/ bisségué-centre-ville ;
- le contrôle de la conformité des ouvrages de la ligne ;
- le suivi et valider les essais de mise sous tension 90 kvambowé-angondjé/ bisségué-centre-ville ;

- le suivi et la validation des opérations d'indemnisation *des populations impactées par le projet 90 kvambowé-angondjé/ bisségué-centre-ville.*

Au regard de l'insuffisance des crédits alloués, cet objectif n'est pas maintenu dans le PAP 2016.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Finaliser 4 études sectorielles ;
- Résultat annuel N°2 : Démarrer 4 nouvelles études ;
- Résultat annuel N°3 : Atteindre 30 % d'avancement de chaque nouvelle étude à mener

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : 1 étude finalisée (microcentrales de moins de 1 MW).
- Résultat annuel N°2 : 0 nouvelle étude Démarrée ;
- Résultat annuel N°3 : 0 % d'avancement pour chaque nouvelle étude à mener.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'études à finaliser	nombre	-	-	4	1	-3	N/A	N/A
Nombre d'études à démarrer	nombre	-		4	0	-4	N/A	N/A
Taux moyen d'avancement des 5 nouvelles études à mener	%	-		30	0	-30	N/A	100

Source des données : Direction Générale de l'Energie (DGE), rapports annuels SEEG 2010-2012, chantiers, Opérateurs/Partenaires.

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- **Résultat annuel n°1** : 1 étude finalisée (microcentrales de moins de 1 MW).

L'atteinte de ce résultat pour ces deux postes a été rendu possible par la réalisation de 100% actions prévues à savoir :

- préparation du dossier de paiement du reliquat de l'étude ;
- relance de l'entreprise pour le dépôt et la présentation du rapport préliminaire de l'étude ;
- analyse et amendement du rapport préliminaire de l'étude ;
- préparation du dossier de paiement final de l'étude

Il est à noter toutefois que malgré la réalisation de toutes ces actions, l'entreprise est toujours en attente du paiement du service fait. Cela explique la non livraison du rapport final.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : GARANTIR LA SURETE DES OUVRAGES ET LA REGULATION DES ACTIVITES DU SECTEUR

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Mettre en sureté la centrale thermique d'Alénakiri ;
- Résultat annuel N°2 : Traiter 250 réclamations des usagers/clients Agence de Régulation du Secteur de l'Eau potable et de l'Energie (ARSEE).

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel atteint N°1 : Relocalisation de l'entrepôt d'explosifs d'Alénakiri effectuée à 70% ;
- Résultat annuel atteint N°2 : 304 réclamations clients traitées

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
1° Taux d'exécution des travaux de délocalisation de l'entrepôt explosifs Alénakiri	%	0	0	100	70	-30%	N/A	100
3° Nombre de réclamations clients/usagers traitées	nombre	-	-	250	304	+54	N/A	550

Source des données : Direction Générale de l'Energie (DGE), rapports annuels SEEG 2010-2012, chantiers, Opérateurs/Partenaires.

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- **Résultat annuel atteint n° 1** : relocalisation de l'entrepôt d'explosifs d'Alénakiri effectuée à 70% la cible n'a pas été totalement atteinte.

L'atteinte de ce résultat pour ces deux postes a été rendu possible par la réalisation de 70% actions prévues à savoir :

- tenue d'une réunion préparatoire et délivrance de l'avis démarrage des travaux à l'adjudicataire ;
- validation de la mobilisation et l'installation du chantier ;
- suivi et contrôle les travaux de terrassements généraux, aménagement et assainissement chaussée, drainage ;
- suivi de l'exécution des ouvrages d'art ;
- validation la correction des réserves ;
- réception du chantier ;
- mise en service.

En effet, l'entreprise EPC qui exploite ce dépôt de produits explosifs avait, sous les injonctions de son ministère de tutelle, le Ministère des Mines et de la Géologie, procédé à un déménagement partiel à ses frais, soit pour **70%**, des produits explosifs courant 2014. Elle a donc financé une partie des travaux sur le nouveau site de Malibé 2, pour un montant de **436 326 578 FCFA**.

Une convention de régularisation de cette dépense a été transmise au Ministère du Budget et des Comptes Publics pour le paiement de cette dépense. Jusqu'à ce jour, cette dépense n'a toujours pas été engagée ;

- Résultat annuel atteint n° 2 : 304 réclamations clients traitées sur 250.

A compléter par le chef de file de l'objectif*

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2015 (a)	AE engagés en 2015 (b)	Ecart (b) - (a)	CP ouverts en LFR pour 2015 (c)	CP consommés en 2015 (d)	Ecart (d) - (c)
24.787.1 Développement des infrastructures énergie électriques	2 802 761 345	1 743 030 386	- 1 059 730 959	2 802 761 345	1 743 030 386	- 1 059 730 959
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	27 312 000	29 166 000	1 854 000	27 312 000	29 166 000	1 854 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	22 342 200	18 410 412	- 3 931 788	22 342 200	18 410 412	- 3 931 788
Titre 4. Dépenses de transfert	28 500 000	-	- 28 500 000	28 500 000	-	- 28 500 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	2 724 607 145	1 695 453 974	- 1 029 153 171	2 724 607 145	1 695 453 974	- 1 029 153 171
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
24.787.2 Développement des énergies renouvelables	98 066 101	36 120 000	- 61 946 101	98 066 101	36 120 000	- 61 946 101
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	3 466 101	-	- 3 466 101	3 466 101	-	- 3 466 101
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	94 600 000	36 120 000	- 58 480 000	94 600 000	36 120 000	- 58 480 000
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
24.787.3 Electrification et contrôle du service public de l'électricité en milieu Urbain	12 161 687 984	131 305 828	- 12 030 382 156	12 161 687 984	131 305 828	- 12 030 382 156
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	3 466 300	2 835 948	-630 352	3 466 300	2 835 948	-630 352
Titre 4. Dépenses de transfert	143 317 684	128 469 880	- 14 847 804	143 317 684	128 469 880	- 14 847 804
Titre 5. Dépenses d'investissement	12 014 904 000	-	- 12 014 904 000	12 014 904 000	-	- 12 014 904 000
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
24.787.4 Electrification et contrôle du service public de l'électricité en milieu Rural	3 145 509 400	8 235 136 173	5 089 626 773	3 145 509 400	8 235 136 173	5 089 626 773
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	-	-	-	-	-	-
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	3 145 509 400	8 235 136 173	5 089 626 773	3 145 509 400	8 235 136 173	5 089 626 773
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
24.787.5 Maîtrise de l'énergie	-	-	-	-	-	-
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	-	-	-	-	-	-
Titre 4. Dépenses de transfert (cotisations internationales)	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
24.787 Gestion, promotion et valorisation des ressources énergétiques	18 208 024 830	10 145 592 387	- 8 062 432 443	18 208 024 830	10 145 592 387	- 8 062 432 443
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	27 312 000	29 166 000	1 854 000	27 312 000	29 166 000	1 854 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	29 274 601	21 246 360	- 8 028 241	29 274 601	21 246 360	- 8 028 241
Titre 4. Dépenses de transfert	171 817 684	128 469 880	- 43 347 804	171 817 684	128 469 880	- 43 347 804
Titre 5. Dépenses d'investissement	17 979 620 545	9 966 710 147	- 8 012 910 398	17 979 620 545	9 966 710 147	- 8 012 910 398
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Explication des principaux écarts :

Les crédits du programme "Gestion Promotion et Valorisation des Ressources Energétiques" ont été exécutés à hauteur est de **10°145°592°387 FCFA** ainsi, le taux d'exécution du programme se situe à 55,72%.

Action 1 : Développement des infrastructures énergétiques

Titre 2 : il apparait un différentiel entre les crédits ouverts et les crédits consommés de **1 854 000 FCFA** qui s'explique par le fait que le programme emploie seulement 10 agents MONP sur un effectif de 19. Les 9 autres agents étant répartis dans les autres programmes.

Titre 3 : Sur **22 342 200 FCFA** de crédits ouverts, **18 410 412 FCFA** ont été exécutés, soit un écart de **3 931 788 FCFA**. Cet écart s'explique d'une part par la réserve obligatoire de **1 117 110 FCFA**, d'autre part par les difficultés qui ont été rencontrées lors de l'engagement de certaines dépenses avec l'application Vectis (dysfonctionnements constatés deux semaines avant la clôture budgétaire).

Titre 5 : Sur **2 724 607 145 FCFA** de crédits ouverts, **1 695 453 974 FCFA** ont été engagés et ordonnancés ; soit un écart de **1 029 153 171 FCFA**. Cet écart s'explique par le non engagement en partie des crédits relatif aux projets de la centrale thermique à gaz de Port-Gentil, de Fé II et l'Impératrice de Fougamou pour **620 462 099 FCFA** et de la réserve obligatoire de 15% (**408 691 071,75 FCFA**).

Action2 : Développement des énergies renouvelables

Titre 3 : taux d'exécution 0% (engagement et ordonnancement) à cause d'un retard dans la délivrance de l'habilitation du RUO et de sa prise en compte dans le système d'information budgétaire.

Titre 5 : Sur **94 600 000 FCFA** de crédits ouverts, **36 120 000 FCFA** ont été exécutés soit un taux d'exécution de 38%.

Action 3 : Electrification et contrôle du service public de l'électricité en milieu urbain

Titre 3 : Sur **3 466 300 FCFA** de crédits ouverts, **2 835 948 FCFA** ont été exécutés, soit un écart de **630 352 FCFA**. Cet écart s'explique d'une part par la réserve obligatoire de **173 315 FCFA**, d'autre part par les difficultés qui ont été rencontrées lors de l'engagement de certaines dépenses avec l'application Vectis.

Titre 4 : avec une inscription de **143 317 684 FCFA**. Il est à noter un montant d'engagements de l'ordre de **128 469 880 FCFA**, soit un écart de **14847 804 FCFA** qui s'explique exclusivement par la constitution de la réserve obligatoire de 10%.

Titre 5 : Il s'agit d'un FINEX, la totalité de la dotation de **12 014 904 000 FCFA** n'a pas été exécutée.

Action 4 : Electrification et contrôle du service public de l'électricité en milieu rural

Titre 5 : Sur **3 145 509 400 FCFA** de crédits ouverts, **8 235 136 173 FCFA** ont été exécutés au-delà de la dotation budgétaire initiale soit un écart de **5 089 626 773 FCFA**.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Crédits votés dans la LFR 2015 (a)	Mouvements : débit (b)	Mouvements : crédit (c)	Exécutions 2015 (d)
24.787	Gestion, promotion et valorisation des ressources énergétiques	18 208 024 830	- 13 153 913 216	5 091 480 773	10 145 592 387
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	27 312 000	-	1 854 000	29 166 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	29 274 601	- 8 028 241	-	21 246 360
	Titre 4. Dépenses de transfert	171 817 684	- 43 347 804	-	128 469 880
	Titre 5. Dépenses d'investissement	17 979 620 545	- 13 102 537 171	5 089 626 773	9 966 710 147
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-

Explication des impacts de chaque transfert

Globalement, ce programme a bénéficié d'une dotation de **18 208 024 830 FCFA** dans la LFR 2015. Cette dotation a été exécutée à hauteur de **10 145 592 387 FCFA**.

Des mouvements ont été effectués au profit du programme pour un montant de **5 091 480 773 FCFA** contre **13 153 913 216 FCFA** sortis du programme, soit une variation nette de **8 062 432 443 FCFA**.

Ces mouvements se répartissent par titre comme suit :

Titre 2 : Le programme a bénéficié d'un mouvement d'un montant de **1 854 000 FCFA** qui a servi à couvrir la main d'œuvre non permanente du programme.

Titre 3 : **8 028 241 FCFA** ont été prélevés du programme au profit d'autres programmes.

Titre 4 : **43 347 804 FCFA** ont été affectés d'autres programmes.

Titre 5 : **13 102 537 171 FCFA** ont été mouvementés en débit du programme au profit d'autres programmes. **5 089 626 773 FCFA** ont bénéficié au programme, en provenance de la mission « Provisions ».

Annulations

Aucune annulation de crédit n'a été constatée.

Reports

Le programme n'a pas connu de reports de crédit au cours de l'année 2015.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2013	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2015	Mouvements d'effectifs en 2015			Effectifs au 31.12. 2015
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie A	29	29	28	4	0	-4	24
Permanents	23	23	22	4	0	-4	18
Non permanents	6	6	6	0	0	0	6
Agents de catégorie B	10	10	7	1	0	-1	6
Permanents	6	6	5	0	0	-1	4
Non permanents	4	4	2	0	0	0	2
Agents de catégorie C	0	0	1	1	0	-1	0
Permanents	0	0	0	0	0	0	0
Non permanents	0	0	1	1	0	-1	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	42	42	36	6	0	-6	30
Main d'œuvre non permanente	10	10	10	0	0	0	10
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	52	52	46	6	0	-6	40

Explication des évolutions :

Au 31 décembre 2015 les effectifs se décomposent comme suit :

- Fonctionnaires, 24 agents catégorie A ;
- MONP, 10 agents ;
- Pré-insérés catégorie B, 6 agents ;

Il apparaît une réduction des effectifs du programme de 46 agents en 2014 à 40 agents en 2015 suite au départ de 2 agents catégorie A, 3 agents pré-insérés de catégories A et B et de 1 agent de catégorie C.

Ces mouvements d'effectifs sont consécutifs aux nominations, au redéploiement des effectifs en interne.

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Opérateur :

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2013	Effectifs au 31.12.2014	Effectifs au 31.12.2015	Ecart entre fin 2014 et fin 2015
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	NA	0	0	0
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	NA	11	11	11
Total pour l'opérateur	NA	11	11	11
Total pour le programme	NA	11	11	11

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

A compléter par l'opérateur. *

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	NT	NT	NT	NT	NT	NT
Total des crédits de titre 2 consommés						

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

NT : données non transmises au programme par l'opérateur.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 : Développement des infrastructures énergétiques	22 342 200	22 342 200	18 410 412	18 410 412	-3 931 788	-3 931 788
Activités 1 : suivi de la concession	0	0	0	0	0	0
Activité 2 : Réalisation des infrastructures de production et de transport	22 342 200	22 342 200	18 410 412	18 410 412	-3 931 788	-3 931 788
ACTION 2 : Développement des énergies renouvelables	3 466 101	3 466 101	0	0	-3 466 101	-3 466 101
Activités 1 : Réalisation des infrastructures de production décentralisées	3 466 101	3 466 101	0	0	-3 466 101	-3 466 101
ACTION 3 : Electrification et contrôle du service public de l'électricité en milieu urbain	3 466 300	3 466 300	2 835 948	2 835 948	-630 352	-630 352
Activités 1 : Suivi & contrôle du service public en milieu urbain	3 466 300	3 466 300	2 835 948	2 835 948	-630 352	-630 352
ACTION 4 : Electrification et contrôle du service public de l'électricité en milieu rural	0	0	0	0	0	0
Activités 1 : Suivi & contrôle du service public en milieu rural	0	0	0	-	0	0
ACTION 5 : Maîtrise de l'Energie	0	0	0	0	0	0
Activités 1 : Mise en œuvre et suivi des politiques d'économie d'énergie dans les infrastructures de transport	0	0	-	-	0	0
Activité 2 : Mise en œuvre et suivi des politiques d'économie d'énergie dans les industries et les bâtiments publics	0	0	-	-	0	0
Total des crédits de titre 3 consommés	29 274 601	29 274 601	21 246 360	21 246 360	-8 028 241	-8 028 241

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

ACTION 1 : Développement des infrastructures énergétiques

Activité 2 : Réalisation des infrastructures de production et de transport

D'une dotation de **22 342 200 FCFA**, le montant des crédits engagés et ordonnancés est de **18 410 412 F CFA**. Ces crédits ont essentiellement servi aux missions de suivi et de contrôle des travaux de construction des mini centrales électriques de Batouala, Makongonio, Mourindi, Mabanda, Guiétsou, Aboumi et Ndagui, dans le cadre du programme triennal d'électrification en zone rurale qui a démarré en 2014, et des travaux de construction des postes de transformation d'électricité d'Angondjé, du centre-ville de Libreville, de Belle Vue 2, de la ZES de Nkok et de Ntoun 2, dans le cadre du projet de sécurisation du réseau de transport d'électricité de Libreville et sa région.

La consommation des crédits se répartit comme suit :

- 9 missions de suivi et de contrôle : **4 271 187 F CFA** :
 - carburant/entretien pour 2 véhicules, 3 150 000 F CFA ;
 - élaboration impression de 10 rapports pour 121 187F CFA ;
 - fournitures diverses pour 1 000 000 F CFA ;
- achat/entretien des équipements : **14 139 225 F CFA** :
 - carburant/entretien des 6 véhicules de fonction pour 6 000 000 F CFA ;
 - élaboration des 5 rapports d'activités trimestriels dans le cadre des missions de l'uo pour 395 225 F CFA ;
 - achat de fournitures informatiques diverses pour 7 744 000F CFA ;

ACTION 2 : Electrification et contrôle du service public de l'électricité en milieu urbain

Les crédits du titre 3 de cette action n'ont pas pu être utilisés du fait du retard accusé dans la délivrance et la prise en compte de l'habilitation du RUO.

ACTION 3 : Electrification et contrôle du service public de l'électricité en milieu urbain

D'une dotation de **3 466 101 FCFA**, les crédits alloués à l'activité 2 ont été consommés à hauteur de **2 835 948 FCFA**. Ils ont essentiellement servi au suivi et au contrôle des travaux de construction des lignes de transport d'énergie électrique THT Ntoun2-Angondjé et Ntoun2-ZES de Nkok, dans le cadre du projet de sécurisation du réseau de transport d'électricité de Libreville.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 : Développement des infrastructures énergétiques	28 500 000	28 500 000	0	0	-28 500 000	-28 500 000
Transfert PEAC	28 500 000	28 500 000			-28 500 000	-28 500 000
ACTION 3 : Electrification et contrôle du service public de l'électricité en milieu urbain	143 317 684	143 317 684	128 469 880	128 469 880	-14 847 804	-14 847 804
Transfert CME	3 087 817	3 087 817	2 206 000	2 206 000	-881 817	-881 817
Transfert Opérateur ARSEE	140 229 867	140 229 867	126 263 880	126 263 880	-13 965 987	-13 965 987
Total des crédits de titre 4 consommés	171 817 684	171 817 684	128 469 880	128 469 880	-43 347 804	-43 347 804

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

CME : Conseil Mondial de l'Energie ;
 PEAC : Pool énergétique d'Afrique centrale.

Ces dépenses auraient dû être engagées directement par la Direction Générale du Budget et des Finances Publiques, ce qui n'a pas été le cas. Toutes les factures leur avaient été transmises dans les délais.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LFR		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE consommées	CP consommés	AE	CP
ACTION 1 : Développement des infrastructures énergétiques	2 724 607 145	2 724 607 145	1 695 453 974	1 695 453 974	-1 029 153 171	-1 029 153 171
Projet de développement ou d'équipement : Contentieux Etat Gabonais - CODER	404 669 543	404 669 543	170 837 661	170 837 661	-233 831 882	-233 831 882
Projet de développement ou d'équipement : Barrage hydroélectrique des chutes de Fé 2	1 100 000 000	1 100 000 000	1 239 075 537	1 239 075 537	139 075 537	139 075 537
Projet de développement ou d'équipement : Aménagement phase 1 du Grand Poubara	219 937 602	219 937 602	122 232 306	122 232 306	-97 705 296	-97 705 296
Projet de développement ou d'équipement : Relocalisation de la dynamiterie d'Alénakiri	1 000 000 000	1 000 000 000	163 308 470	163 308 470	-836 691 530	-836 691 530
ACTION 2 : Développement des énergies renouvelables	94 600 000	94 600 000	36 120 000	36 120 000	-58 480 000	-58 480 000
Projet de développement ou d'équipement : potentiel éolien et solaire des parcs nationaux (Pongara, Batéké, etc)	94 600 000	94 600 000	36 120 000	36 120 000	-58 480 000	-58 480 000
ACTION 3 : Electrification et contrôle du service public de l'électricité en milieu urbain	12 014 904 000	12 014 904 000	0	0	-12 014 904 000	-12 014 904 000
Projet de développement ou d'équipement : Sécurisation réseau électrique de Libreville (FINEX)	12 014 904 000	12 014 904 000	0	0	-12 014 904 000	-12 014 904 000
ACTION 4 : Electrification et contrôle du service public de l'électricité en milieu rural	3 145 509 400	3 145 509 400	8 235 136 173	8 235 136 173	5 089 626 773	5 089 626 773
Projet de développement ou d'équipement : Schéma directeur d'électricité	300 000 000	300 000 000	300 004 826	300 004 826	4 826	4 826
Projet de développement ou d'équipement : Microcentrales de moins de 1 MW.	210 000 000	210 000 000	210 000 000	210 000 000	0	0
Projet de développement ou d'équipement : Microcentrale hydroélectrique d'Iboundji (Dette)	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000	0	0
Projet de développement ou d'équipement : Réseau électrique interconnecté (RIC) du WoleuNtem (dette).	85 509 400	85 509 400	79 147 000	79 147 000	-6 362 400	-6 362 400
Projet de développement ou d'équipement : Ligne électrique Franceville-Andjogo-Okondja	2 000 000 000	2 000 000 000	92 500 000	92 500 000	-1 907 500 000	-1 907 500 000
Projet de développement ou d'équipement : Microcentrale hydroélectrique de Malinga	400 000 000	400 000 000	223 917 000	223 917 000	-176 083 000	-176 083 000
Projet de sécurisation du réseau électrique de Libreville	0	0	7 179 567 347	7 179 567 347	7 179 567 347	7 179 567 347
Total des crédits de titre 5 consommés	17 979 620 545	17 979 620 545	9 966 710 147	9 966 710 147	- 8 012 910 398	- 8 012 910 398

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents projets de développement et d'équipement :
Action 1 : Développement des infrastructures énergétiques
▪ Assistance au contentieux Etat-CODER :

La dotation budgétaire de **404 669 543 FCFA** a été allouée afin de permettre à la Commission ad-hoc interministérielle (mise en place par l'arrêté n°862/PM du 08 juillet 2014), de recruter un cabinet conseil afin d'examiner les conséquences liées à la résiliation des conventions de concession Etat/CODER.

Sur cette dotation, un montant de **170 837 661 FCFA** a été engagé et consommé pour les missions assignées à ladite commission (frais de mission et honoraires des experts, location de véhicules et hébergement, rédaction des rapports d'expertise).

Cette dernière s'est équipée en fournitures diverses de bureaux, fournitures informatiques et consommables pour l'accomplissement de ses activités, en plus des missions de terrain.

Au-delà des réunions, la Commission a effectué plusieurs missions de terrain du **29 juillet au 08 août 2015** sur les sites de FE2sur la rivière Okano à Mitzic(**Woleu-Ntem**) et des Chutes de l'Impératrice à Fougamou et une autre du **16 septembre au 05 octobre 2015**.

Les dépenses effectuées pour les missions conjointes experts/Commission/DGE (170 837 661 FCFA) se répartissent comme suit :

- 4 missions d'évaluation de l'environnement des deux (02) projets pour une meilleure appréciation du dossier en Commission : honoraires des cinq experts 89 105 661 FCFA, location 5 véhicules avec chauffeurs pour la commissions 21 000 000 FCFA, prise en charge de 2 ingénieurs DGE 6 000 000 FCFA ;
- 2 missions d'accompagnement des 5 experts des Travaux Publics (TP) pour l'évaluation du cadre bâti existant sur les sites : honoraires des experts 20 000 000 FCFA, prise en charge de 2 ingénieurs DGE pour 1 800 000 FCFA, locations de 2 véhicules pour 1 500 000 FCFA ;
- expertise préalablement à l'évaluation du préjudice financier subi par la CODER pour 31 432 000 FCFA.

Elles ont permis à la Commission de prendre connaissance des caractéristiques in situ de l'environnement des projets, notamment les réalités présentes de la flore constituée d'immenses arbres aux hauteurs impressionnantes, y compris la typologie des sols.

En conclusion, les objectifs n'ont pas été accomplis de façon globale sur ce dossier, au regard des résultats de l'appel d'offres pour lequel la commission d'évaluation des offres a déclaré infructueux, étant donné qu'elle n'a enregistré qu'une seule offre.

▪ **Barrage hydroélectrique de Fé2 et des chutes de l'Impératrice**

En 2014, le Gouvernement gabonais a décidé de relancer les travaux de construction des barrages hydroélectriques de Fé 2 et des chutes de l'Impératrice, respectivement dans le Woleu-Ntem et dans la Ngounié. A cet effet, un appel d'offre international a été lancé et la Société chinoise CGGC a été retenue.

Dans cette optique, en vue d'élaborer la convention de financement avec Exim Bank of China, pour le financement dudit projet, il a été prévu en 2015, une dotation de 1,1 milliard de FCFA.

Cette dotation devrait servir entre autres pour :

- ✓ l'évaluation réelle de la contrepartie gabonaise, notamment l'évaluation des travaux d'aménagement à réaliser ;
- ✓ l'actualisation des variantes retenus pour les différents sites et l'étude des lignes de transport d'électricité associées à ces deux barrages hydroélectriques, notamment la ligne de transport d'électricité en 90 kV Fé 2-Mitzic pour l'alimentation du réseau électrique interconnecté du WoleuNtem ; la ligne de transport d'électricité en 90 kV Chutes de l'Impératrice-Mouila, pour le raccordement au réseau interconnecté de la Louétsi et la ligne de transport d'électricité en 225 kV Chutes de l'Impératrice-Ntoun 2 ;
- ✓ le raccordement au réseau électrique interconnecté de Libreville.

En matière de construction de barrages, il est indispensable de procéder à la détermination du potentiel hydroélectrique des sites retenus car les données hydrologiques de Fé 2 et de l'Impératrice datent de l'année 2008. En effet, la CODER ayant fait lesdites études n'a pas livré ces dernières à l'Etat compte tenu du contentieux créé du fait de la résiliation de la convention de concession Etat/CODER. Aussi, fallait-il, à l'aide de cabinets internationaux, procéder aux différentes études complémentaires afin de déterminer le productible de ces deux sites.

A cet effet, il a été utilisé une somme de **587 306 963 FCFA** pour les différentes missions d'évaluation et de négociation qui intégraient les paiements des honoraires aux consultants pour 153 867 451 de FCFA, les locations de moyens roulants (véhicules, pirogues, hélicoptères) pour 71 435 266 FCFA, l'acquisition d'équipements de batymétrie et de mesure des débits pour 118 105 115 FCFA, l'achat d'équipement de protection individuel de l'équipe projet pour 154 672 103 FCFA, les différentes missions des ingénieurs d'un montant global de 67 054 380 FCFA et les missions de négociation en Chine pour 22 172 648 FCFA.

Par ailleurs, bien qu'initié au mois de septembre 2015, la mise à disposition de **651 768 574 FCFA** relative à l'évaluation des travaux d'aménagement réalisés dans le cadre du précédent contrat avec la CODER, afin de

déterminer la contrepartie réelle de l'Etat gabonais conformément aux engagements pris avec Eximbank, a été engagée et ordonnancée au mois de décembre 2015 par le Ministère du Budget.

Cette prise en compte tardive explique le dépassement constaté de 139 075 537 FCFA de la dotation initiale sur ce projet.

Mais en raison de la parfaite fongibilité dans le titre 5 et l'inexécution de certains projets, l'équilibre budgétaire sur l'action a été respecté.

▪ Aménagement phase 1 du Grand Poubara

Ce projet a consisté à l'apurement des dettes contractées auprès de plusieurs PME gabonaises qui ont participé à diverses activités lors de la construction de l'aménagement hydroélectrique de Grand Poubara, phase 1, entre 2008 et 2013.

D'une dotation de **219 937 602 FCFA**, ces dettes ont pour la plupart été engagées et ordonnancées.

Par ailleurs, en raison des problèmes liés à l'application Vectis, nous nous sommes rendus compte que certaines factures, bien qu'engagées, n'ont pas pu être validées par le Contrôleur Budgétaire. Certains rejets ont été également constatés du fait de la nature de certaines dettes qui ne rentraient pas dans ce titre (dépenses de fonctionnement).

Ainsi, sur 219 937 602 FCFA, seuls 122 232 306 FCFA ont été exécutés.

▪ Relocalisation de la dynamiterie d'Alénakiri

Afin d'accroître les capacités de production d'électricité du réseau interconnecté de Libreville, le Gouvernement de la République a construit une nouvelle centrale thermique à gaz de 70 MW à Alénakiri, dans la commune d'Owendo. Cette centrale est en service depuis août 2013.

L'Etude de Danger réalisée dans le cadre de ce projet avaient identifié comme incompatible, l'existence d'un dépôt de produits explosifs à proximité de cette unité de production d'électricité. Il fallait donc que le projet de construction de la centrale inclut dans ses coûts, ceux relatifs à la relocalisation du dépôt d'explosifs.

Le projet de délocalisation du dépôt d'explosif visait donc à assurer la sécurité des biens et des personnes. L'objectif fondamental recherché à travers ce projet était de financer les travaux nécessaires au déplacement du dépôt des produits explosifs du site actuel d'Alénakiri vers un nouveau site identifié dans la zone de Malibé, à la lisière du parc national d'Akanda.

Les travaux à la charge du Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques sont résumés ainsi qu'il suit :

- Travaux de la route d'accès (15 km) : Rechargement général et construction de dalots pour le drainage des eaux ;
- Travaux de drainage et de pose de caniveaux en béton armé ;
- Plateforme pour la construction des divers dépôts de produits explosifs : terrassements généraux, remblais et purge de terrains de mauvaise tenue ;
- Signalisation : construction d'une barrière pour la sécurisation du site.

Signalons que bien qu'inscrits dans les différentes lois de finances (2012, 2013 et 2014), ces travaux, à la charge de l'Etat, n'ont pu être engagés du fait des contraintes budgétaires qui conduisaient à l'annulation des crédits.

Ainsi, en raison du danger de cohabitation entre la centrale thermique d'Alénakiri et le dépôt de produits explosifs, l'entreprise EPC (propriétaire du dépôt d'explosifs) a contracté un emprunt et préfinancé les travaux de terrassement et de construction de la clôture, afin de permettre le transfert des produits explosifs vers le site de Malibé 2 dans la Commune d'Akanda.

D'un montant global de **703 436 959 FCFA**, les travaux effectivement financés et réalisés par EPC s'élevaient à **436 321 578 FCFA** et les travaux restants à réaliser avaient été évalués à **267 115 381 FCFA**, d'après les documents comptables fournis par cette entreprise.

La Direction Générale de l'Energie a ainsi eu recours à une expertise local afin d'évaluer la consistance des travaux réalisés par EPC. Cette expertise s'est élevée à **163 308 469 FCFA**. Elle a consisté en :

- Travaux d'évaluation topographique afin de vérifier la concordance des quantités annoncées par EPC ;
- Expertise du cadre bâti afin de déterminer la valeur réelle des bâtiments construits par EPC.

A ce jour, une partie des produits explosifs se trouve sur le nouveau site de Malibé 2. Une convention de régularisation pour le remboursement d'EPC a été transmise à la DGBFIP pour le paiement de la somme de **436 321 578 FCFA**, correspondant aux travaux effectivement réalisés. Le restant des travaux, évalués à **267 115 381 FCFA**, devait faire l'objet d'un appel d'offre. Ceci n'a pas pu se faire du fait du bouclage de l'année budgétaire 2015.

Action 2 : Développement des énergies renouvelables

▪ **Etude du potentiel solaire et éolien dans trois parcs nationaux :**

L'action 2 a été exécutée à hauteur de **36 120 000 FCFA**. L'entreprise initialement choisie pour l'étude du potentiel éolien au Gabon n'a pas pu être prise en compte.

Action 3 : Electrification et contrôle du service public de l'électricité en milieu urbain

▪ **Sécurisation du réseau électrique de Libreville :**

Pour l'année 2015, il s'agissait de finaliser les travaux de construction du poste de transformation d'électricité 90/20 kV du centre-ville de Libreville et de la ligne de transport d'électricité en 90 kV Angondjé-Ntoundji ; de passer à la phase de construction des bâtiments et des structures métalliques du poste d'interconnexion de Ntoundji et de l'extension du poste de transformation d'électricité 90/20 kV de la ZES de Nkok. Toutefois, les crédits relatifs à ce projet (sécurisation du réseau électrique de Libreville) n'ont pas été exécutés au titre de l'exercice budgétaire de 2015.

Action 4 : Electrification et contrôle du service public de l'électricité en milieu rural

▪ **Schéma Directeur d'électricité**

Cette étude permettra d'actualiser l'évolution de la demande en électricité du Gabon afin de planifier les investissements en matière d'unités de production d'électricité et de réseaux de transport d'électricité.

Cette étude, en phase de finalisation, a été réalisée conjointement par le Bureau d'Etudes canadien AECOM, les ingénieurs du Ministère de l'Energie et des experts locaux.

Les dépenses relatives au schéma directeur d'électricité se chiffrent à **300 000 000 FCFA**, elles se répartissent comme ci-après :

- Honoraires du bureau d'études canadien AECOM : 120 millions de FCFA pour les missions de terrain au Gabon, l'élaboration d'un modèle technico-financier du système électrique du Gabon et la rédaction des rapports (préliminaires et finaux) ;
- Missions de terrain sur l'ensemble du territoire : 80 millions de FCFA pour les honoraires des experts locaux et les ingénieurs de la Direction générale de l'Energie (collecte des données, etc) ;
- Matériel d'auscultation des cours d'eau : 30 millions de FCFA qui ont servi à l'équipement de deux cours d'eau du Gabon (non encore pourvus : fleuve Nyanga et rivière Moughalaba) en équipements de bathymétrie et de mesure des débits ;
- Matériel informatique et de bureau : 25 millions de FCFA pour l'achat d'ordinateurs portables et d'imprimantes pour rédaction des différents rapports techniques ;
- Moyens roulants : 40 millions de FCFA pour l'achat de deux véhicules pour les missions de terrain à travers l'ensemble du territoire ;
- Séance de restitution : 5 millions de FCFA prévus pour les séances (pendant 2 jours) de restitution des résultats de l'étude devant toutes les parties prenantes à cette études (divers ministères et représentants de la société civile).

▪ **Etude de préféabilité de 10 microcentrales de moins de 1 MW**

Les travaux relatifs à la réalisation des 10 micro centrales de moins de 1 MW ont été exécutés à hauteur de **210 000 000 FCFA**.

▪ **Microcentrale hydroélectrique d'Iboundji**

La dotation de 150 000 000 de FCFA a servi à réaliser notamment les dépenses suivantes :

- le suivi et le contrôle des travaux de la micro centrale hydroélectrique d'Iboundji ont eu un coût qui s'élève à : 96 250 000 FCFA. Ce montant a servi à effectuer les activités ci-après :
 - ✓ le remplacement des cellules du poste abaisseur et des extrémités unipolaires intérieurs ;
 - ✓ le remplacement des câbles hta et des équipements électriques de la microcentrale ;

- ✓ l'étude de la réhabilitation du réseau hta et basse tension afin de le remettre au norme seeg /veolia ;
 - ✓ une mission de remplacement et de fonctionnement des électrovannes de la microcentrale ;
 - ✓ des essais à vide et en charge de centrale sur le groupe g1 ;
 - ✓ un essai de performance de la microcentrale et mis en charge de g1 ;
 - ✓ la mise en service partiel de microcentrale lors de l'arrivée du Chef de l'Etat.
- L'achat de matériels roulants pour un montant de 50 000 000 FCFA a été réalisé pour permettre à l'équipe de contrôle technique de se rendre sur le site à inspecter.

▪ Microcentrale hydroélectrique de Malinga

Sur instructions de Monsieur le Ministre de l'Energie et des Ressources Hydrauliques, une étude de la revalorisation du potentiel de ce barrage a été refaite. L'examen des puissances de la pointe a montré que la puissance de pointe de la ville de Malinga à l'année To+1 est estimée à 78 KW, alors que celle qui correspond au débit garanti (1,6 m3/s) est de 92 KW.

Ainsi, au bout de trois (3) années de fonctionnement selon les prévisions, la microcentrale ne sera plus capable de faire passer la pointe de la ville de Malinga pendant la saison de basses eaux en raison du déficit en eau qu'elle entraîne. Ici, le débit garanti estimé est de 1,6 m3/s.

Le Choix de 1,4 MW ne se justifiait pas. Des Instructions ont été données à ACCIONA de revenir sur la première variante de 450kW.

De même, il nous a été instruit de construire de manière provisoire une centrale thermique 2x100 kVA pour supplier à la fourniture de l'électricité de la microcentrale dont les travaux sont en arrêt.

Le projet de la microcentrale hydroélectrique de Malinga s'est exécuté à hauteur de **223 917 000 FCFA** afin de financer les dépenses suivantes :

- les études pour la construction de la centrale thermique à Malinga (missions) : 53 917 000 FCFA. Cette somme a servi à effectuer des missions sur site pour évaluer la faisabilité technique et financière devant permettre la construction de la centrale thermique (2x100 kVA) ;
- les études de réhabilitation des réseau basse tension pour 36 000 000 FCFA : cette dotation a permis de mener des études sur le terrain avec l'Entreprise GATES pour mettre le réseau électrique basse tension de Malinga à la norme afin de réduire les pertes en ligne et faire sortir tous les plans de recollement de ladite ville ;
- les audits techniques des travaux initiaux pour 54 000 000 FCFA : Des missions d'audit ont été réalisées de façon à mieux cerner les besoins réels de la ville et ses environs en énergie électrique et à évaluer le coût des travaux réellement exécutés à ce jour par Acciona Infrastructures sur le terrain.

En outre les études sur la réévaluation du potentiel effectuées par le cabinet GETEC (étude du potentiel de la rivière Bibaka, étude de la demande à Malinga, évaluation des travaux déjà réalisés) se sont chiffrées à 80 000 000 FCFA.

Pour atteindre les objectifs visés par la DENR, la GETEC a procédé aux actions suivantes :

- collecte des données à Libreville et sur le terrain ;
- traitement et analyse de ces données ;
- différentes études (études géotechniques du site, de la demande, du potentiel de l'offre énergétique et études hydrologiques de la rivière bibaka) ;
- rédaction d'un rapport.

La collecte des données a retenu toute notre attention en raison de son importance pour la rédaction du rapport.

La mission avait donc été divisée en deux parties complémentaires : La collecte des données secondaires et la collecte des données sur le terrain.

Il en résulte un reliquat de **176083 000 FCFA** qui n'ont pas pu être engagés avant les clôtures budgétaires.

▪ Réseau électrique interconnecté (RIC) du Woleu-Ntem

Les travaux du RIC du Woleu-Ntem se sont chiffrés à **79 147 000 FCFA**.

Cette dotation budgétaire était destinée à indemniser les populations qui avaient perdu leurs cultures vivrières et arbres fruitiers détruits lors de la construction de la phase 1 du réseau électrique interconnecté du WoleuNtem.

Une mise à disposition a été faite à la Trésorerie provinciale d'Oyem afin que les bénéficiaires puissent percevoir leur indemnité. L'opération se poursuit jusqu'à ce jour.

▪ **Ligne électrique Franceville-Andjogo-Okondja**

La dotation budgétaire de **2 milliards de FCFA** devait permettre de redémarrer les travaux de la ligne électrique d'électrification en zone rurale en 30 kV sur l'axe routier **Franceville-Andjogo-Okondja**.

Un avenant avait été signé entre le Ministère de l'Energie et l'entreprise espagnole ISOLUX, adjudicataire de ce marché. Mais, le montant global de ces travaux étant supérieur à 30% au marché initial, la DGBFIP a demandé à la Direction Générale de l'Energie de conclure un nouveau marché avec la société espagnole ISOLUX. Ce qui a été fait et transmis à la DGBFIP.

D'un montant global de **5 506 698 457 FCFA**, ces travaux sont prévus se dérouler sur trois ans (2016, 2017 et 2018).

Pour l'exercice budgétaire 2015, **92 500 000 FCFA** ont été exécutés pour les activités pour suivantes :

- mission de terrain pour l'évaluation de la demande en électricité de toutes les localités situées sur l'axe routier Franceville-Andjogo-Okondja afin de dimensionner les transformatrices basses tensions qui permettront d'alimenter les différentes localités en électricité. Il s'agissait également d'expertiser les réseaux électriques basse tension construits dans certaines localités sur cet axe routier (District d'Andjogo, Okoloville et Mbounga), construits il y a plus de 10 ans : **40,5 millions de FCFA** ont servis pour les honoraires des experts locaux et les frais de mission et d'hébergement des ingénieurs de la DGE ;
- Pour ces différentes missions de collecte de données, un équipement roulant a été acquis pour un montant de **22 millions de FCFA** ;
- **30 millions de FCFA** ont enfin servi à l'achat équipement divers (EPI, géolocalisation, informatique et bureautique) pour la rédaction des différents rapports.

En outre, **7 179 567 347 FCFA** ont été ordonnancés dans le cadre de l'exécution du projet de sécurisation du réseau électrique de Libreville. Ce projet est entièrement financé sur des ressources extérieures (FINEX).

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

OPERATEUR : Agence de Régulation du Secteur de l'Eau potable et de l'Energie électrique (ARSEE)

Présentation de l'opérateur

L'ARSEE : Agence de Régulation du Secteur de l'Eau potable et de l'Energie électrique est une Autorité Administrative Indépendante, dotée d'une autonomie administrative, technique et financière.

Crédits consommés en 2015 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2015		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	93 450 949	0
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	39 046 991	0
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	0
Total de la contribution financière de l'Etat	132 497 940*	

(*) Montant hors réserve.

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

A compléter par l'opérateur*

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif O/P1.1 : mener des campagnes de sensibilisation et traiter les réclamations clients Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Garantir la sureté des ouvrages et assurer la régulation des activités du secteur				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : nombre de campagnes de sensibilisation à mener	2	2	4	+2
Indicateur 2 : nombre de réclamations clients traitées	140	250	304	+54
Indicateur 3 : nombre de localités à enquêter réalisées	2	2	2	0

- 4 campagnes de sensibilisation réalisées à Libreville et à Port-Gentil ;
- 304 réclamations clients traitées ;
- 2 enquêtes de satisfaction clients menées à Libreville et Port-Gentil.

A compléter par l'opérateur*

Dotations allouées à l'opérateur par les RPROG pour l'exécution de leurs actions et projets de politique publique				
Programme	Titre 4. Transferts		Titre 5. Investissements	
	Crédits ouverts	Crédits consommés	Crédits ouverts	Crédits consommés
Action / Projet 1	ND	ND	ND	ND
Action / Projet 2	ND	ND	ND	ND
Action / Projet X	ND	ND	ND	ND
Total des dotations pour exécution des actions et projets de politique publique	ND	ND	ND	ND

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

Aucun projet n'a été délégué pour exécution à l'Opérateur.

Résultats de l'Etat par rapport aux engagements pris

Objectif E/P1.1 : XXX				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : xxx	ND	ND	ND	ND
Indicateur X : xxx	ND	ND	ND	ND

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris :

PROGRAMME GESTION DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET ASSAINISSEMENT

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

C'est le décret n° 0136 /PR/MERH portant attribution et organisation du Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques du 17 mai 2010 qui crée la Direction Générale des Ressources Hydrauliques (DGRH).

La DGRH est chargée de mettre en œuvre la politique de l'Etat et de définir les stratégies en matière de Production, de Transport, de Distribution et de Commercialisation des Ressources Hydrauliques. En matière d'Assainissement, elle est notamment chargée d'élaborer et de mettre en œuvre les stratégies et les politiques de l'Etat dans ce secteur.

Le Directeur Général des Ressources Hydraulique est le Responsable du Programme Gestion des Ressources Hydrauliques et Assainissement (PGRHA).

Ce programme peut être structuré en 2 actions :

- Gestion et planification de la ressource en eau et des Services d'assainissement ;
- Développement et gestion des infrastructures hydrauliques et d'assainissement ;

Le PGRHA est à articuler avec les programmes actuels tels que : « Logement », « Urbanisation et aménagement du cadre de vie », « Lutte contre les pollutions et gestion des déchets », « Prévention et sécurité sanitaire », « Gestion de la commande publique ».

De plus, dans le PGRHA l'assainissement s'entend comme la collecte des eaux usées et excréta, le traitement et épuration de ceux-ci avant leurs rejets dans la nature.

Au titre des Opérateurs et Partenaires au PGRHA figurent : la Société de Patrimoine, SEEG/VEOLIA, SETEG, Agence de Régulation du Secteur Eau et Electricité (ARSEE), Agence Nationale des Grands Travaux (ANGT), les Collectivités Locales, le Fonds de Financement des Investissements, le Conseil National de l'Eau et de l'Assainissement (CNEA).

Comme projet transversal, le projet de réforme de l'Administration gabonaise mené avec l'assistance du Cabinet International Performance Management Consulting (PMC) est actuellement en cours et vise notamment à mettre en place les procédures de gestion au sein de l'Administration.

Les leviers d'action sur lesquels compte s'appuyer le Responsable du Programme (RPROG) portent sur :

- La mise en place d'une base de données de gestion des projets ;
- La mise en place des fiches de poste ;
- La rédaction d'un manuel de procédures internes ;
- L'élaboration d'un plan de renforcement de capacité continu et au mérite des Agents ;
- La composition d'une task-force aux missions étendues autour du Responsable du Programme (RPROG) ;
- La mise en place des plates-formes de travail avec l'ensemble des Opérateurs et partenaires au PGRHA.

ACTION N° 1 : GESTION ET PLANIFICATION DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT

Cette action est sous la supervision du Directeur de l'Assainissement (DA) qui en est donc le Responsable de Budget Opérationnel de Programme (RBOP) directement rattaché au Responsable du Programme (RPROG). Les activités portent essentiellement sur la mise en œuvre de la politique d'assainissement au plan national ainsi que celles relatives à l'amélioration de la connaissance des ressources hydrauliques. Ces actions sont supportées par les Services suivants :

- Le Service des Etudes Hydrologiques et Hydrogéologiques ;
- Le Service du Contrôle et de la Réglementation ;
- Le Service de Planification Hydraulique ;
- Le Service de la Programmation et du suivi-évaluation de l'Assainissement ;
- Le Service de l'Assainissement ;
- Le Service des Normes et de la Réglementation.

Deux (02) Unités Opérationnelles (Hydrologie et Assainissement) sont placées sous la responsabilité du RBOP (Directeur de l'assainissement).

ACTION N° 2 : DEVELOPPEMENT ET GESTION DES INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES ET D'ASSAINISSEMENT

Cette action est sous la supervision du Directeur de l'Hydraulique Rurale (DHR) qui en est donc le Responsable de Budget Opérationnel de Programme (RBOP) directement rattaché au Responsable du Programme (RPROG). Les activités portent essentiellement sur la mise en œuvre de la politique en eau potable en milieu urbain et rural. Ces actions sont supportées par les Services suivants :

- Le Service des Approvisionnements en Eau ;
- Le Service du Contrôle de la Continuité de Service ;
- Le Service du Contrôle de la Qualité de l'Eau ;
- Le Service des Adductions en Eau Potable en milieu rural ;
- Le Service de l'Hydraulique Villageoise ;
- Le Service de la Maintenance des Equipements.

A ce jour, le Service des Adductions en Eau Potable en milieu rural n'est pas pourvu en Chef de Service. Deux (02) Unités Opérationnelles (Infrastructures Urbaines et Infrastructures Rurales) sont placées sous la responsabilité du RBOP (Directeur de l'Hydraulique Rurale).

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Le secteur de l'eau présente un contraste : avec une eau de plus en plus rare dans le monde, le Gabon dispose de 128 000 m³ d'eau douce par habitant et par an, ce qui en fait l'un des pays les mieux dotés au monde.

Cependant, s'il est estimé que 77% des Gabonais ont accès à une eau potable, le taux de desserte en infrastructures modernes d'adduction d'eau est évalué à 65 % au niveau national en 2000 (estimation en attendant la réalisation d'une étude de la demande). Il apparaît particulièrement faible et marque ainsi l'ampleur du défi à relever.

En effet, s'il est vrai que le Gabon dispose d'importantes disponibilités de ressources en eau et d'un taux d'accès à l'eau potable supérieur à la moyenne africaine au sud du Sahara, il n'en demeure pas moins que son réseau hydraulique est mal maîtrisé ce qui génère beaucoup de pertes avec absence de cartographie du réseau, une configuration urbaine sans schéma directeur d'aménagement avec développement de l'habitat précaire et défaut de maîtrise des zones de croissance de la ville ainsi qu'une absence de prise en charge des coûts de l'eau qui favorise le gaspillage.

Pour sa part, l'assainissement (au sens de traitement des eaux usées et excréta avant rejet dans la nature) est à un stade de développement embryonnaire. De nombreuses carences sont perceptibles : une absence d'ouvrages collectifs de traitement des eaux usées et des excréta et un faible taux d'accès à l'assainissement moderne, une absence de prise en charge de la filière de traitement et tendance à la pollution des ressources en eaux du fait des rejets non contrôlés ce qui favorise la transmission des maladies d'origine hydrique.

Le Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques (MERH) a fait adopter quatre décrets :

- Le Décret n° 0658/PR/MERH du 21 avril 2011 portant réorganisation du Conseil National de l'Eau et de l'Electricité (CNEE) ;
- Le Décret n°0671/PR/MERH du 16 mai 2011 portant création, organisation et fonctionnement du fonds de financement des Infrastructures ;
- Le Décret n° 1501/PR/MERH du 29 décembre 2011 portant création et organisation de la Société de patrimoine du service public de l'eau potable, de l'énergie électrique et de l'assainissement.
- Et la Loi n°026/2010 portant ratification de l'ordonnance n°019/PR/2010 du 25 février 2010 portant création, attribution, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Eau Potable et de l'Energie Electrique (ARSEE) en République Gabonaise.

Tous ces textes devraient concourir à l'amélioration de la gouvernance du secteur et à l'optimisation des résultats escomptés à l'horizon 2020.

Le secteur de l'eau potable et de l'Assainissement, dans notre pays connaît actuellement une situation préoccupante marquée par des pénuries d'eau potable dans le domaine concédé à la Société d'Énergie et d'Eau du Gabon(SEEG), et par un accès difficile à ces services de base pour les populations habitant en zone rurale ; créant ainsi un véritable stress hydrique à travers tout le pays.

La Société d'Énergie et d'Eau du Gabon (SEEG), concessionnaire du service public de l'eau potable et de l'électricité a traité 89 millions de m³ d'eau en 2013 pour une production vendue de 65 millions de m³ pour ce qui est du milieu urbain.

Pour ce qui concerne l'hydraulique rurale, qui est du ressort de l'Etat, **le programme triennal (2013-2015) est suspendu depuis l'exercice budgétaire 2014 par le Gouvernement de la République.** Au terme de ce programme, le taux de desserte en milieu rural devrait passer de 37% à 69%.

Les contraintes actuelles du réseau d'eau potable en milieu urbain se caractérisent par un réseau vieillissant et fuyard.

Dans la majorité des villes à travers le pays, les populations subissent des délestages répétés et de nombreux quartiers sont en situation de stress hydrique du fait que la demande en eau est supérieure à la capacité de production.

Pour ce qui est de Libreville par exemple, on observe :

- **Zone nord : 4 quartiers en contrainte**
Avorbam, Troisquartiers, Haut de Gué-Gué, Alibadeng ;
- **Zone centre : 7 quartiers en contrainte**
Montagne Sainte, STFO/La Campagne, Kinguélé-Dragon, Avéa 1 & 2, Plaine-Orety, PK6 ;
- **Zone Sud, 5 quartiers en contrainte**
Alénakiri, Awoungou, Cité Comilog, Port d'Owendo, Lycée Technique.

Le diagnostic stratégique du secteur fait ressortir que l'offre de l'eau potable est structurellement déficitaire depuis plus d'une dizaine d'années, provoquant ainsi la situation que nous connaissons aujourd'hui marquée par des situations de stress hydrique sur l'ensemble du territoire et surtout à Libreville et Port Gentil.

L'objectif du Gouvernement est de favoriser l'accès pour tous à l'eau potable à l'horizon 2025 et d'impulser la croissance économique en mettant à la disposition des entreprises un service d'eau potable à un prix compétitif. Ainsi, la priorité est de résorber les pénuries d'eau à Libreville et ses environs et dans les principales villes du pays. Pour y parvenir, de nombreux projets indiqués ci-dessous sont actuellement en cours d'exécution (voir projets n° 9 et 10) ou achevés (du projet n°1 à 8) :

1. pose d'une conduite DN 1000 entre le PK9- PK6-Citée de la Caisse-voie express (14 kms) ;
2. construction d'un Réservoir Pk9 (7500 m³) ;
3. construction d'un Réservoir de la Cité de la caisse (10000 m³) ;
4. pose d'une conduite DN1200 Ntoun-Libreville (33 kms) ;
5. pose d'une conduite DN 800 entre le Camp de Gaulle et la bache SEEG d'Okala ;
6. pose de la conduite DN 400 entre la bache SEEG d'Okala et le château d'eau d'Angondje ;
7. travaux d'extension des pompes à la station SEEG d'Okala ;
8. construction d'un château d'eau de 2000m³ à Angondjé ;
9. construction de la station de traitement Ntoun 7 ;
10. mobilisation des eaux brutes du Komo Kango pour l'approvisionnement de la station Ntoun 7 (troisième conduite DN 1200).

La réalisation de la troisième conduite de diamètre 1200 mm, entre Kango et Ntoun, et la mise en service de la

station de Ntoun 7 permettront d'augmenter la production d'eau potable de 230 000 m³/jour à 370 000 m³/jour.

D'autres projets, notamment dans les principales villes, avaient été identifiés et la recherche des financements est toujours en cours.

En matière d'hydraulique rurale, l'objectif était de réhabiliter les 1200 pompes existantes et d'en construire 1000 autres afin de porter le niveau de couverture national à 80% en 2015 et 100% en 2020. Cependant, le programme de réhabilitation des pompes a été suspendu.

Dans le domaine de l'Assainissement, l'avenir du secteur dépend de trois (3) variables clés : la définition d'une politique claire et affirmée en matière d'eau potable et d'assainissement, l'amélioration du cadre réglementaire et la mise en place de filières de services d'Eau Potable et d'Assainissement (EPA).

L'élaboration du schéma directeur d'assainissement, qui est en cours, permettra d'orienter les actions à mettre en œuvre pour l'avenir et d'améliorer la gouvernance.

Les filières de services d'EPA permettront à terme d'intégrer l'assainissement dans le quotidien des populations pour mieux garantir la sécurité sanitaire de leur environnement immédiat.

Pour y parvenir, les préalables suivants sont nécessaires :

- recentrer la DGRH dans ses fonctions régaliennes de pilotage du secteur (mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement) ;
- intégrer l'assainissement dans le service public de l'eau potable ;
- élaborer et opérationnaliser un code de l'Eau et de l'Assainissement qui fixe le cadre institutionnel et réglementaire ;
- élaborer les schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement en milieu urbain et rural ;
- inscrire la politique du secteur dans une vision Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE).

Les points faibles du secteur sont :

- l'absence d'un cadre institutionnel et réglementaire adapté du secteur eau et assainissement ;
- l'absence d'outils d'évaluation de la ressource en eau ;
- la vétusté du réseau de distribution d'eau potable en milieu urbain ;
- l'absence d'un mécanisme d'exploitation et de maintenance en milieu rural ;
- l'absence des stations d'épuration et des réseaux collectifs d'assainissement sur toute l'étendue du territoire national ;
- l'insuffisance des moyens humains ;
- l'insuffisance des moyens financiers.

ENJEUX

- **Enjeu 1** : Un cadre institutionnel et réglementaire du secteur eau et assainissement ;
- **Enjeu 2** : La satisfaction totale et durable des besoins d'approvisionnement en eau pour tous les usages (domestique, industriel, agricole, ...) et aux services d'assainissement ;

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : DISPOSER D'UN CADRE INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE DU SECTEUR EAU ET ASSAINISSEMENT D'ICI A 2016

OBJECTIF N°2 : D'ICI A FIN 2016, PARVENIR A SATISFAIRE LES BESOINS D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET ASSAINISSEMENT POUR TOUS LES USAGES

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : DISPOSER D'UN CADRE INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE DU SECTEUR EAU ET ASSAINISSEMENT D'ICI A 2016

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Avoir validé le Document de Politique Nationale de l'eau et de l'assainissement
- Résultat annuel N°2 : Avoir validé le projet de Rapport du Code de l'eau et de l'assainissement en 2015

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : Le Document de Politique Nationale de l'eau et de l'assainissement est validé en atelier national.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement de la rédaction de la Politique Nationale de l'eau et de l'assainissement	%	N/A	N/A	100	30	70	0	100

Source des données : Direction Générale des Ressources Hydrauliques (DGRH), cabinet NODALIS, Adjudicataire du marché d'Assistance Technique, chronogramme d'exécution des différentes tâches.

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : le Document de Politique Nationale de l'eau et de l'assainissement a été validé le 14 janvier 2016 et est en attente d'adoption en Conseil de Ministres ;

- **Les actions qui ont permis d'atteindre le résultat :**
 - élaboration d'une ébauche du document d'orientation de la Politique Nationale de l'Eau au cours d'un séminaire Ministériel en collaboration avec la CEEAC et l'OMS au Centre Jean Violas. Ce séminaire a marqué la concrétisation des actions préliminaires suivantes :
 - la collecte et la revue des données pour réaliser un état des lieux de l'existant ;
 - l'organisation d'un atelier de validation de l'état des lieux afin d'initier la rédaction du draft ;
 - la rédaction du draft de la Politique Nationale de l'Eau du 23 au 27 mars 2015.
 - Transmission de l'ébauche à tous les acteurs du secteur eau (administration, sociétés civiles, privés, les élus locaux, organisation et institutions internationales) pour amendement avant l'atelier de validation nationale du document ;
 - Validation Nationale du document d'orientation de la Politique Nationale de l'Eau (PNE) du 12 au 14 janvier 2016. L'Atelier National de la Validation du document PNE a permis de :
 - faire une analyse complète des propositions du document sur la forme et sur le fond ;
 - discuter du contenu détaillé du document projet ;
 - débattre des aspects de mise en œuvre de cette politique ;
 - formuler des suggestions et recommandations visant à améliorer substantiellement le document projet avant sa mise en œuvre.

A l'issue de cet atelier, le document de la PNE est validé le 14 janvier 2016 en tenant compte de l'ensemble des observations formulées par les participants. Le rapport a été soumis au Gouvernement pour adoption en mars 2016.

Résultat annuel N°2 : le Code de l'eau et de l'assainissement n'a pas été initié en 2015 d'où l'écart constaté de 70%.

Cela s'explique par la difficulté que le programme a connu au cours de l'exercice budgétaire 2015 : Le prestataire retenu (cabinet Nodalys) n'a pas été payé malgré le respect de la procédure d'engagement par la DGRH. Les factures n'ont pas pu être intégrées dans le processus de reconnaissance du logiciel Vectis lui

permettant de bénéficier du mode de paiement d'un cabinet étranger.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : D'ICI A FIN 2016, PARVENIR A SATISFAIRE LES BESOINS D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET EN ASSAINISSEMENT POUR TOUS LES USAGES

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Avoir validé l'ensemble des schémas directeurs eau et assainissement du Gabon (hors Libreville).
- Résultat annuel N°2 : Avoir validé l'étude de faisabilité des eaux usées du Grand Libreville
- Résultat annuel N°3 : Parvenir à réhabiliter 10 stations hydrométriques sur 20
- Résultat annuel N°4 : Parvenir à accroître le taux de desserte en eau potable de 65% à 85% en milieu urbain et de 37% à 69% en milieu rural en 2015

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : les schémas directeurs eau et assainissement du Gabon ne sont pas validés en 2015 ;
- Résultat annuel N°2 : Aucune étude de faisabilité des eaux usées du Grand Libreville n'est validée ;
- Résultat annuel N°3 : 0 station hydrométrique n'est réhabilitée ;
- Résultat annuel N°4 : Aucune progression en 2015 du taux de desserte en eau potable, ni en milieu urbain milieu rural

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement de la rédaction du rapport du Plan Stratégique Assainissement du Gabon (hors Libreville)	%	N/A	25	100	60	40	0	100
Taux d'avancement de rédaction du rapport du Schéma Directeur en eau potable du Gabon (hors Libreville)	%	N/A	25	100	25	75	0	100
Taux d'avancement du rapport de l'étude de faisabilité des eaux usées du Grand Libreville	%	N/A	N/A	30	0	30	0	100
Taux de réhabilitation des stations hydrométriques	%	0	0	50	0	50	0	100
Taux de desserte en milieu urbain	%	65	65	85	65	0	0	100
Taux de desserte en milieu rural	%	37	42	53	42	0	0	100

Source des données : Direction Générale des Ressources Hydrauliques (DGRH), Agence Nationale des Grands Travaux (ANGT), Rapport annuel 2013 de la SEEG, Direction Générale de la Statistique (DGS).

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- **Résultat annuel N°1** : Les schémas directeurs eau du Gabon (hors Libreville) ne sont pas validés en décembre 2015.

Malgré la non validation des schémas directeurs, les actions suivantes ont été menées :

- La collecte et analyse des données sur le terrain
- L'étude de la demande en eau ;
- Le diagnostic et montage du modèle hydraulique ;

Le résultat du projet relatif aux schémas directeurs n'a pas été réalisé pour cause de déprogrammation.

- **Résultat annuel N°2** : L'étude de faisabilité des eaux usées du Grand Libreville n'est pas validée en décembre 2015 ;

Aucune action n'a été réalisée.

Les difficultés rencontrées résident dans le fait que ledit projet n'a bénéficié d'aucun financement en 2015.

- **Résultat annuel N°3** : parvenir à réhabiliter 10 stations hydrométriques

Aucune station n'a été réhabilitée en 2015.

Cet écart s'explique par le fait que le projet est financé principalement par l'organisme de bassin du Congo CICOS avec la contribution de l'Etat à hauteur de 45 millions.

Il s'avère que la contribution de l'Etat a été malheureusement annulée dans la LFR 2015 et l'Organisme de Bassins CICOS n'a pas eu de financement ;

Le résultat du projet n'a pas été réalisé pour cause de déprogrammation.

- **Résultat annuel N°4** : atteindre 85% du taux de desserte en eau en milieu urbain et 65 en milieu rural.

En milieu urbain

Aucun résultat n'a été atteint ;

En milieu rural

Aucun résultat n'a été atteint ;

Les engagements effectués par la DGRH n'ont pas abouti malgré plusieurs relances.

Le résultat du projet n'a pas été réalisé pour cause de déprogrammation.

- Par ailleurs, il est à noter que le Plan Stratégique Assainissement du Gabon (PSAG) a connu une avancée à hauteur de 60%.

Malgré la non validation du PSAG, les actions suivantes ont été menées :

- La collecte et l'analyse des données sur le terrain ;
- L'enquête des opérateurs de l'assainissement des ménages, des industriels
- L'étude du cadre institutionnel, diagnostic des services actuel ;
- L'étude des variantes et exposé de la solution retenue ;

Le résultat du projet du PSAG n'a pas été réalisé pour cause de déprogrammation.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2015 (a)	AE engagés en 2015 (b)	Ecart (b) - (a)	CP ouverts en LFR pour 2015 (c)	CP consommés en 2015 (d)	Ecart (d) - (c)
24.794.1 <i>Gestion et planification de la ressource en eau et des Services d'assainissement</i>	356 235 200	183 709 549	- 172 525 651	356 235 200	183 709 549	- 172 525 651
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	10 956 000	10 670 500	-285 500	10 956 000	10 670 500	-285 500
Titre 3. Dépenses de biens et services	39 279 200	28 549 049	- 10 730 151	39 279 200	28 549 049	- 10 730 151
Titre 4. Dépenses de transfert	6 000 000	-	- 6 000 000	6 000 000	-	- 6 000 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	300 000 000	144 490 000	-155 510 000	300 000 000	144 490 000	-155 510 000
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
24.794.2 <i>Développement et gestion des infrastructures hydrauliques et d'assainissement</i>	66 693 156 100	1 621 855 617	- 65 071 300 483	66 693 156 100	1 621 855 617	- 65 071 300 483
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	3 226 900	2 544 417	-682 483	3 226 900	2 544 417	-682 483
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	66 689 929 200	1 619 311 200	- 65 070 618 000	66 689 929 200	1 619 311 200	- 65 070 618 000
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
24.794 <i>Gestion des Ressources Hydrauliques et Assainissement</i>	67 049 391 300	1 805 565 166	- 65 243 826 134	67 049 391 300	1 805 565 166	- 65 243 826 134
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	10 956 000	10 670 500	-285 500	10 956 000	10 670 500	-285 500
Titre 3. Dépenses de biens et services	42 506 100	31 093 466	- 11 412 634	42 506 100	31 093 466	- 11 412 634
Titre 4. Dépenses de transfert	6 000 000	-	- 6 000 000	6 000 000	-	- 6 000 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	66 989 929 200	1 763 801 200	- 65 226 128 000	66 989 929 200	1 763 801 200	- 65 226 128 000
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Explication des principaux écarts :

Les crédits du programme "Gestion des Ressources Hydrauliques et Assainissement " ont été exécutés à hauteur est de **1 805 565 166 FCFA**. Ainsi, le taux d'exécution du programme se situe à 2,70%.

N°1 Action : Gestion et planification de la ressource en eau et des Services d'assainissement

- Titre 2. Dépenses de personnel : L'exécution du titre 2 concerne essentiellement la main d'œuvre non permanente qui est gérée en gestion centralisée.
- Titre 3. Dépenses de biens et services :
 - ✓ **39 279 200 FCFA** ouverts, **28 549 049 FCFA** consommés pour un écart de **10 730 151 FCFA** non consommé. L'écart de **10 730 151 FCFA** est dû au prélèvement de la réserve de 5% pour un montant de **1 963 960 FCFA**, la non validation du plan d'utilisation de l'activité contrôle de la qualité de l'eau d'un montant de **3 191 342 FCFA** et aux dossiers non engagés pour un montant de **5 574 849 FCFA** du fait du dysfonctionnement du système d'information constaté durant la période avant la clôture budgétaire.

- Titre 4. Dépense de transfert :
 - ✓ **6 000 000 FCFA** ouvert, aucun engagement n'a été effectué. La DGRH a déposé le dossier complet à la DCAF. Cependant, ce crédit n'a pas pu être engagé car le logiciel ne permettait pas en 2015 d'engager les crédits des fournisseurs basés à l'étranger d'où la transmission des dossiers à la DGBFIP.
- Titre 5. Investissement :
 - ✓ **300 000 000 FCFA** ouverts, **144 490 000 FCFA** consommés pour un écart de **155 510 000 FCFA** non consommés. L'écart de **155 510 000 FCFA** est dû au prélèvement de la réserve 15% (soit **45 000 000 FCFA**) et à la non prise en compte de l'avance sur les factures du prestataire Nodalys (basé en France) par le logiciel Vectis à hauteur de **110 510 000 FCFA**. le logiciel ne permettait pas en 2015 d'engager les crédits des fournisseurs basés à l'étranger d'où la transmission des dossiers à la DGBFIP.

N°2 Action : gestion des infrastructures hydrauliques et d'assainissement

- Titre 2. Dépenses de personnel : L'exécution du titre 2 concerne essentiellement la main d'œuvre non permanente qui est gérée en gestion centralisée.
- Titre 3. Dépenses de biens et services :
 - 3 226 900 FCFA** ouverts, **2 544 417 FCFA** consommés pour un écart de **682 483 FCFA** non consommés. L'écart de **682 483 FCFA** est dû au prélèvement de la réserve de **5%** (soit **161 345 FCFA**) et à une annulation de **521 138 FCFA** dû au dysfonctionnement du système d'information constaté durant la période précédant la clôture budgétaire.
- Titre 5. Investissement :
 - ✓ **66 689 929 200 FCFA** ouvert, **1 619 311 200 FCFA** consommé pour un écart de **65 070 618 000 FCFA** non consommés. L'écart de **65 070 618 000 FCFA** est dû à la déprogrammation budgétaire de certains projets à savoir : projet de mobilisation des eaux brutes Kango-Ntoum (**44 758 850 000 FCFA**) et construction de l'usine Ntoum 7 (**15 499 068 000 FCFA**), dette des travaux d'adduction d'eau potable à NZAMALIGUE (**250 000 000 FCFA**), dette des travaux d'extension d'eau potable à ANGONDJE (**376 000 000 FCFA**). Le non-paiement du projet programme triennal en hydraulique villageoise (soit **4 000 000 000 FCFA**) et le non-paiement du reliquat du projet fin de concession Etat-SEEG soit **186 700 000 FCFA**.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Crédits votés dans la LFR 2015 (a)	Mouvements : débit (b)	Mouvements : crédit (c)	Exécutions 2015 (d)
24.794	Gestion des Ressources Hydrauliques et Assainissement	67 049 391 300	- 65 243 826 134	-	1 805 565 166
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	10 956 000	- 285 500	-	10 670 500
	Titre 3. Dépenses de biens et services	42 506 100	- 11 412 634	-	31 093 466
	Titre 4. Dépenses de transfert	6 000 000	- 6 000 000	-	-
	Titre 5. Dépenses d'investissement	66 989 929 200	- 65 226 128 000	-	1 763 801 200
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-

Explication des impacts de chaque transfert

Globalement, ce programme a bénéficié d'une dotation de **67 049 391 300 FCFA** dans la LFR 2015. Cette dotation a été exécutée à hauteur de **1 805 565 166 FCFA**.

Des mouvements ont été effectués au débit du programme pour un montant de **65 243 826 134 FCFA**.

Ces mouvements se répartissent par titre comme suit :

Titre 2 : 285 500 FCFA ont été affectés au profit d'autres programmes.

Titre 3 : 11 412 634 FCFA ont servi à alimenter d'autres programmes.

Titre 4 : Le mouvement de **6 000 000 FCFA** de transferts correspond à une dépense non engagée qui a abondé la mission « Provisions » lors des opérations de clôture.

Titre 5 : 65 226 128 000 FCFA ôtés du programme pour cause de déprogrammation de certains projets d'investissement, au profit d'autres programmes.

Annulations

Aucune annulation de crédit n'a été constatée.

Reports

Le programme n'a pas connu de reports de crédit au cours de l'année 2015.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2013	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2015	Mouvements d'effectifs en 2015			Effectifs au 31.12. 2015
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	00	00	00	00	00	00	00
Agents de catégorie A	30	29	29	05	00	05	24
Permanents	30	29	29	05	00	05	24
Non permanents	00	00	00	00	00	00	00
Agents de catégorie B	04	04	04	00	00	00	04
Permanents	04	04	04	00	00	00	04
Non permanents	00	00	00	00	00	00	00
Agents de catégorie C	00	00	00	00	00	00	00
Permanents	00	00	00	00	00	00	00
Non permanents	00	00	00	00	00	00	00
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	34	33	33	05	00	05	28
Main d'œuvre non permanente	10	09	09	00	00	00	09
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	44	42	42	05	00	05	37

Explication des évolutions :

L'évaluation des emplois se justifie du fait que :

- deux agents ont été nommés au sein du cabinet du ministre ;
- deux agents ont été mutés ;
- un agent a été mis en retraite ;
- un agent de la MONP a abandonné son poste.

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Aucun opérateur dans le programme.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	10 956 000	10 956 000	10 670 500	10 670 500	- 285 500	- 285 500
Total des crédits de titre 2 consommés	10 956 000	10 956 000	10 670 500	10 670 500	- 285 500	- 285 500

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

A compléter par le programme*.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 Gestion et planification de la ressource en eau et des Services d'assainissement	39 279 200	39 279 200	28 549 049	28 549 049	- 10 730 151	- 10 730 151
Activité 1 ; Diagnostic de la ressource en eau	4 783 315	4 783 315	4 263 137	4 263 137	- 520 178	- 520 178
Activité 2 : Contrôle de la qualité de l'eau	3 191 342	3 191 342	-	-	- 3 191 342	- 3 191 342
Activité 3 : Coordination des activités	16 847 609	16 847 609	15 192 438	15 192 438	- 1 655 171	- 1 655 171
Activité 4 : Mission de suivi et de contrôle des travaux	3 167 274	3 167 274	2 984 840	2 984 840	- 182 434	- 182 434
Opération individualisée Grande 1 : Journée Mondiale de l'Eau	11 289 660	11 289 660	6 108 634	6 108 634	- 5 181 026	- 5 181 026
ACTION 2 Gestion des infrastructures hydrauliques et d'assainissement	3 226 900	3 226 900	2 544 417	2 544 417	- 682 483	- 682 483
Activité 1 : Contrôle de la continuité de services	1 613 449	1 613 449	1 172 417	1 172 417	- 441 032	- 441 032
Activité 2 : Mission de suivi et de contrôle des travaux	1 613 451	1 613 451	1 372 000	1 372 000	- 241 451	- 241 451
Total des crédits de titre 3 consommés	42 506 100	42 506 100	31 093 466	31 093 466	- 11 412 634	- 11 412 634

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

La répartition des crédits alloués au titre 3 donne des montants très insuffisants. Ces crédits n'ont pas permis de réaliser les actions ci-après :

ACTION 1 : Gestion et planification de la ressource en eau et des Services d'assainissement

Activité 1 : Diagnostic de la ressource en eau ;
 Activité 2 : Contrôle de la qualité de l'eau ;
 Activité 3 : Coordination des activités ;
 Activité 4 : Missions de suivi et de contrôle des travaux.

Mais ont été utilisés pour le fonctionnement quotidien de l'administration à travers l'exécution de chaque unité opérationnelle.

L'activité 1 « Diagnostic de la ressource en eau » a été exécuté hauteur de **4 263 137 FCFA**. Les dépenses suivantes ont été réalisées :

- ✓ Fourniture de bureau : 119 394 FCFA ;
- ✓ Fourniture informatique : 1 691 410 FCFA ;
- ✓ Papeterie : 738 321 FCFA ;
- ✓ Carburant : 1 714 013 FCFA.

L'activité 2 Contrôle de la qualité de l'eau soit 3 191 342 FCFA : Cette activité n'a pas été réalisée à cause de non validation du plan d'utilisation malgré plusieurs reformulations.

Le fonctionnement du Cabinet du Directeur Général et d'une partie de l'Assainissement a été financé par les crédits de l'activité 3 « Coordination des activités » soit 15 192 438 FCFA :

- ✓ Fourniture de bureau : 2 735 705 FCFA ;
- ✓ Fourniture informatique : 4 795 643 FCFA ;
- ✓ Papeterie : 2 188 883 FCFA ;
- ✓ Carburant : 5 472 207 FCFA.

La réalisation de l'activité 4 « Missions de suivi et de contrôle des travaux », se chiffre à 2 984 840 FCFA décliné ainsi qu'il suit :

- ✓ Fourniture de bureau : 890 477 FCFA ;
- ✓ Fourniture informatique : 711 387 FCFA ;
- ✓ Papeterie : 388 029 FCFA ;
- ✓ Carburant : 994 947 FCFA.

Une Grande Opération individualisée 1 : Journée Mondiale de l'eau- instituée par les Nations Unies célébrée tous les 22 mars de chaque année - a pour but de promouvoir la gestion intégrée de la ressource en eau, la sensibilisation des usagers sur les modes d'utilisation et de protection de cette ressource et de présenter son importance dans le développement durable et l'évaluation des changements climatiques. L'organisation de cette journée a eu un coût de **6 108 634 FCFA**. Dans le cadre de cette journée, la sensibilisation des élèves des lycées et collèges dans la commune de Moanda sur le développement durable avec pour étude de cas pratique la réhabilitation de la rivière MOULILI.

Les crédits consommés 6 108 634 FCFA ont servi à :

- ✓ l'achat des tee-shirts : 1 780 616 FCFA ;
- ✓ la Mission de Sensibilisation sur Moanda : 4 328 018 FCFA.

ACTION N°2 gestion des infrastructures hydrauliques et d'assainissement

De même les crédits des activités ci-après ont été utilisés pour le fonctionnement quotidien de l'administration. Ces crédits ont été intégrés dans les activités de chaque unité opérationnelle par le système de budgétisation par objectif de programme.

Activité 1 : Contrôle de la continuité de services

Activité 2 Mission de suivi et de contrôle des travaux

L'activité « Contrôle de la continuité de services » a été exécutée à hauteur de 1 172 417 FCFA. Cette utilisation de crédits se décompose comme suit :

- ✓ Fourniture de bureau : 200 000 FCFA ;
- ✓ Carburant : 972 417 FCFA.

L'activité « Mission de suivi et de contrôle des travaux » exécutée à hauteur de 1 372 000 FCFA a été utilisée de la manière suivante :

- ✓ Fourniture de bureau : 715 000 FCFA ;
- ✓ Carburant : 657 000 FCFA.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 : Gestion et planification de la ressource en eau et des services d'Assainissement	6 000 000	6 000 000	0	0	- 6 000 000	- 6 000 000
Cotisation AMCOW	6 000 000	6 000 000	0	0	- 6 000 000	- 6 000 000
Total des crédits de titre 4 consommés	6 000 000	6 000 000	0	0	6 000 000	- 6 000 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

La cotisation internationale dû à l'AMCOW de 6 000 000 FCFA n'a pas été engagé. Le logiciel ne permettait pas en 2015 d'engager les crédits des fournisseurs basés à l'étranger d'où la transmission des dossiers à la DGBFIP.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LFR		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE consommées	CP consommées	AE	CP
Action 1 : Gestion et planification de la ressource en eau et des services d'Assainissement	300 000 000	300 000 000	144 490 000	144 490 000	-155 510 000	- 155 510 000
Code de l'eau et de l'assainissement	300 000 000	300 000 000	144 490 000	144 490 000	- 155 510 000	- 155 510 000
Action 2 : Développement et gestion des infrastructures hydrauliques et d'assainissement	66 689 929 200	66 689 929 200	1 619 311 200	1 619 311 200	- 65 070 618 000	- 65 070 618 000
Réhabilitation d'un nouveau et d'un ancien forage au CHU d'Angondjé	106 011 200	106 011 200	106 011 200	106 011 200	-	-
Travaux d'adduction d'eau potable à Nzamaligué	250 000 000	250 000 000	-	-	- 250 000 000	- 250 000 000
Projet : Construction conduite d'eau Kango-Ntoun (FINEX)	44 758 850 000	44 758 850 000	-	-	- 44 758 850 000	- 44 758 850 000
Projet : Construction centrale eau Ntoun (FINEX)	15 499 068 000	15 499 068 000	-	-	- 15 499 068 000	- 15 499 068 000
Concession de service public de l'eau potable et de l'énergie électrique	700 000 000	700 000 000	513 300 000	513 300 000	- 186 700 000	- 186 700 000
Travaux d'extension d'eau potable Angondjé Cap Esterias	376 000 000	376 000 000	-	-	- 376 000 000	- 376 000 000
Programme d'hydraulique et d'électrification rurale	5 000 000 000	5 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	- 4 000 000 000	- 4 000 000 000
Total des crédits de titre 5 consommés	66 989 929 200	66 989 929 200	1 763 801 200	1 763 801 200	- 65 226 128 000	- 65 226 128 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents projets de développement et d'équipement :

Action 1 : Gestion et planification de la ressource en eau et des services d'Assainissement

Projet Politique Nationale et Code de l'eau et de l'assainissement

Le crédit dédié à ce projet par la LFR a permis d'une part d'élaborer le draft du Document de Politique Nationale de l'eau et de l'assainissement lors du séminaire à Jean Violas du 23 au 27 mars 2016 et d'autre part, de valider en atelier national le Document de Politique Nationale de l'eau et de l'assainissement organisés à cet effet à l'hôtel Park Inn le 14 janvier 2015.

1- **Élaboration et Validation Nationale de la Politique Nationale de l'Eau (PNE) : Soit 125 800 000FCFA :**

- ✓ l'élaboration du document (draft) d'orientation de la Politique Nationale de l'Eau au cours d'un séminaire Ministériel en collaboration avec la CEEAC et l'OMS au Centre Jean Violas. Ce séminaire a marqué la concrétisation des actions préliminaires suivantes :
 - la collecte et la revue des données pour réaliser un état des lieux de l'existant ;
 - l'organisation d'un atelier de validation de l'état des lieux afin d'initier la rédaction du draft ;
 - la rédaction du Draft de la Politique Nationale de l'Eau du 23 au 27 mars 2015.
- ✓ la Transmission du draft à tous les acteurs du secteur eau (administration, sociétés civiles, privés, les élus locaux, organisation et institutions internationales) pour amendement avant l'atelier de validation nationale du document ;
- ✓ la Validation Nationale du document d'orientation de la Politique Nationale de l'Eau (PNE) du 12 au 14 janvier 2016. L'Atelier National de la Validation du document PNE a permis de :
 - Faire une analyse complète des propositions du document sur la forme et sur le fond ;
 - Discuter du contenu détaillé du document projet ;
 - Débattre des aspects de mise en œuvre de cette politique ;
 - Formuler des suggestions et recommandations visant à améliorer substantiellement le document projet avant sa mise en œuvre.

A l'issue de cet atelier, le document de la PNE est validé le 14 janvier 2016 en tenant compte de l'ensemble des observations formulées par les participants. Le rapport a été soumis au Gouvernement pour adoption en mars 2016.

2- **Mission d'évaluation du potentiel hydrique : Soit 18 690 000 FCFA**

- ✓ l'actualisation des données relatives à la ressource en eau ;
- ✓ l'évaluation du potentiel hydrique nécessaire à la mise en œuvre de grands projets industriels et sociaux du PSGE.

Action 2 : Développement et gestion des infrastructures hydrauliques et d'assainissement

Réalisation d'un nouveau et réhabilitation d'un ancien forage au CHU d'Angondjé : il s'agit du règlement d'une dette à la société FORAG qui est adjudicataire des travaux réalisés à 100%. Il convient de souligner que cette entreprise n'a pas encore été payée à ce jour malgré l'ordonnancement. Soit un montant de **106 011 200FCFA**.

Concession de service public de l'eau potable et de l'énergie électrique, il s'agit de l'assistance juridique, économique et technique pour réaliser le bilan de la fin de concession et préparer les futures négociations avec les futurs opérateurs économiques, Soit **513 300 000 FCFA**.

Programme d'hydraulique et d'électrification rurale, les entreprises sont toujours en attentes de leurs paiements pour les travaux réalisés 2013-2014. Cependant, 5 milliards ont été retenus dans la LFR 2015, un milliard (**1 000 000 000 FCFA**) a été ordonnancé.

OPERATEUR

Présentation de l'opérateur

Aucun opérateur dans le programme.

PROGRAMME GESTION DE LA RADIOACTIVITE

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

De l'utilisation d'une seule source de rayonnements de faible énergie jusqu'à l'exploitation d'installations complexes telles que des centrales nucléaires ou des usines de retraitement du combustible, l'éventail des installations ou des activités impliquant des sources de rayonnements ionisants est large et diversifié.

Le programme « *Gestion de la radioactivité* » regroupe l'ensemble des moyens qui concourent à la protection de l'ensemble de la population et de l'environnement contre les effets nocifs des rayonnements ionisants. Ce programme est porté par la Direction Générale des Techniques Nucléaires (DGTN). **Son Directeur Général étant de ce fait, le responsable de programme.**

Le champ du programme recouvre toutes les activités impliquant une exposition aux rayonnements ionisants, notamment :

- l'adoption, l'introduction, l'interruption ou l'arrêt, la conception, la fabrication, la construction ou le montage, l'acquisition, l'importation ou l'exportation, la distribution, la vente, le prêt ou la location, la recherche, la mise en service, le traitement, la possession, l'utilisation et l'exploitation, la maintenance ou la réparation, le transfert ou le déclassement, le démontage, le transport, le stockage ou l'évacuation d'une source de rayonnements ionisants ou de toute autre matière nucléaire ou radioactive ;
- l'extraction et le traitement de minerais radioactifs, et de tous autres minéraux, susceptibles d'accroître l'exposition aux rayonnements ionisants à des niveaux définis par la réglementation, la fermeture des installations de traitement de minerais radioactifs, la remise en l'état des sites ou la gestion des déchets radioactifs.

Le champ du programme ne recouvre pas :

- La lutte contre la pollution et les nuisances ne faisant pas intervenir des sources de rayonnements ionisants ;
- La protection et l'amélioration du cadre de vie ne faisant pas intervenir les déchets radioactifs.

Ce programme est à articuler avec les programmes « *Recherche scientifique et innovation* », « *Amélioration du cadre de vie, biodiversité et changement climatique* », « *Pilotage et soutien aux politiques énergétique et des ressources hydrauliques* », « *Prévention et sécurité sanitaire* », « *Prévention et gestion des catastrophes* ».

ACTION N° 1 : NORMES EN MATIERE DE GESTION DE LA RADIOACTIVITE

Il est indispensable que les activités impliquant des sources de rayonnements ionisants soient soumises à des normes de sûreté afin de protéger les personnes exposées ainsi que l'environnement.

Les Normes reposent donc sur l'hypothèse qu'il existe une infrastructure nationale permettant aux pouvoirs publics d'assumer leurs responsabilités en matière de protection et de sûreté radiologiques.

L'action recouvre ainsi :

- La mise en place d'un cadre juridique et réglementaire en matière de radioprotection, de sûreté et de sécurité radiologiques et nucléaires ;
- L'élaboration des normes régissant les pratiques (*guides de bonnes pratiques, manuels de procédure et de contrôle*) ;
- La mise en place d'une base de données effective, efficiente et cohérente des pratiques et des personnels exposés ;
- L'élaboration d'un plan d'urgence radiologique national ;
- L'information et sensibilisation des différents acteurs et du public.

ACTION N° 2 : CONTROLE DE L'UTILISATION DES SOURCES DE RAYONNEMENTS IONISANTS

L'action recouvre :

- L'inspection des installations où sont utilisées ou produites des sources de rayonnements ionisants à des fins médicales, industrielles, de recherche, etc. ;
- Le contrôle du transport des matières radioactives ;
- La surveillance radiologique de l'environnement et des lieux de travail ; et le suivi des expositions des travailleurs, des patients et du public.

Le Gabon dans sa stratégie nationale de développement déclinée dans le Plan Stratégique « *Gabon Emergent* », ambitionne d'atteindre une croissance forte, durable et diversifiée qui repose sur la valorisation de son potentiel énergétique, minier, forestier, touristique, agricole et agroindustriel. L'action « *Renforcement de la sécurité nucléaire* » du « *Plan sectoriel Environnement* » participe à l'atteinte de l'objectif d'instaurer un nouveau modèle de développement qui intègre le bien-être humain, l'équité sociale, la croissance durable et la conservation environnementale, afin de parvenir à la consolidation des fondations de l'émergence (Axe 1).

Les premières études sur les rayons X et les minéraux radioactifs ont montré que l'exposition à de hauts niveaux de rayonnements peut provoquer de graves dommages cliniques dans les tissus du corps humain (*effets déterministes*). En outre, des études épidémiologiques de longue durée menées sur des populations exposées à des rayonnements, notamment sur les survivants des bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki qui ont eu lieu au Japon en 1945, ont montré qu'une exposition aux rayonnements ionisants pouvait également induire des affections malignes à retardement (*effets stochastiques*). L'accident de Tchernobyl dû à un dysfonctionnement du cœur d'un réacteur nucléaire a causé près de 4000 cas de cancers lié à l'accident et la contamination des centaines de milliers d'hectares autour du site d'où il a fallu faire évacuer environ 250.000 habitants.

Plus récemment, au large des côtes de la province de *Tohoku*, au nord-est du Japon, le 11 Mars 2011, se déclençait un séisme sous-marin de magnitude 9 sur l'échelle de Richter qui a provoqué un tsunami dévastateur sur plus de 500 kilomètres de côte. Dans la préfecture de Fukushima-Daiichi, quatre des six réacteurs de la centrale nucléaire de TEPCO ont subi des dommages importants qui ont laissé s'échapper de grandes quantités de particules radioactives dans l'atmosphère. L'accident de Fukushima a ainsi rappelé de façon dramatique qu'on ne transige pas avec la sûreté nucléaire. D'où l'importance pour les Etats d'établir un cadre réglementaire de sûreté nucléaire efficace, incluant la mise en place d'une autorité nationale de réglementation totalement indépendante, crédible, compétente et dotée de ressources financières adéquates.

Le Gabon n'est pas exempt de cas d'incidents radiologiques. En 2010 à Port-Gentil, une source de gammagraphie a entraîné une brûlure grave sur un travailleur gabonais (*exerçant dans le cadre du contrôle non destructif*), nécessitant une évacuation sanitaire vers un hôpital spécialisé en France.

Depuis 1964 que le Gabon est membre de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA), sa politique s'est toujours axée en faveur d'une utilisation pacifique des rayonnements ionisants conformément aux recommandations de AIEA. Selon lesdites recommandations, il est indispensable que les activités qui comportent une exposition à des rayonnements ionisants soient soumises à des normes de radioprotection et de sûreté radiologiques. C'est dans cette optique que la loi n°11/2001 du 12 Décembre 2001 a créé le Centre National de Prévention et de Protection contre les Rayonnements Ionisants (CNPPRI) sous la tutelle du Ministre chargé de l'Energie. Le CNPPRI, en collaboration avec la DGTN, est l'organe chargé de veiller à la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de radioprotection et de sûreté radiologique.

Afin de remplir efficacement son programme de gestion de la radioactivité, l'Etat gabonais doit se doter d'un cadre législatif et réglementaire conforme aux recommandations internationales et parvenir à contrôler toutes les sources de rayonnements ionisants (*déclarées, orphelines, etc.*) présentes sur le territoire national.

Malheureusement, du fait d'une erreur de droit occasionnée lors de la rédaction de la Loi n°017/2013, la DGTN n'est pas habilitée à prendre les décrets d'application de cette Loi. En effet, dans la Loi n°017/2013, les missions régaliennes de la DGTN ont été confiées à l'AGSSN, autorité administrative indépendante, contrairement aux dispositions contenues dans **la Loi organique n°20/2005 du 03 janvier 2006** fixant *les règles de création, d'organisation et de gestion des services de l'Etat*. Ladite Loi consacre, en son article 10, l'élaboration des politiques et des textes juridiques aux seules directions générales.

La Commission interministérielle, mise en place en 2015, a alors convenu d'évaluer les politiques et stratégies nationales de l'Etat en matière radiologique et nucléaire, afin d'assainir le cadre juridique.

D'où l'objectif unique de l'élaboration du projet de politique et de stratégies nationales dans le PAP 2016.

ENJEUX

Enjeu : Protéger les travailleurs, les patients, le public et l'environnement contre les risques liés à l'utilisation des sources de rayonnements ionisants.

OBJECTIF N°1 : DISPOSER, D'ICI A LA FIN 2017, D'UNE REGLEMENTATION EN MATIERE DE GESTION DE LA RADIOACTIVITE CONFORME AUX NORMES INTERNATIONALES.

OBJECTIF N°2 : METTRE EN PLACE, D'ICI A LA FIN 2017, UNE INFRASTRUCTURE NATIONALE DE REGLEMENTATION EN MATIERE DE GESTION DE LA RADIOACTIVITE CONFORME AUX NORMES INTERNATIONALES.

OBJECTIF N°3 : POURSUIVRE LA PHASE PILOTE DE SUIVI DOSIMETRIQUE.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : DISPOSER, D'ICI A LA FIN 2017, D'UNE REGLEMENTATION EN MATIERE DE GESTION DE LA RADIOACTIVITE CONFORME AUX NORMES INTERNATIONALES

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Produire les textes d'application de la loi n°17/2013 (cible : 6 décrets).

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : Aucun (0) texte n'a été produit.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Textes publiés	Nombre	N/A	N/A	6	0	-6	N/A	N/A

Source des données :

- Centre National de Prévention et de Protection contre les Rayonnements Ionisants (**CNPPRI**).
- Direction Générale des Techniques Nucléaires (**DGTN**).

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : En 2015, aucun texte n'a été produit

Les trois (3) premières actions prévues ont été menées :

- la rédaction et l'élaboration des 6 projets de textes :
 - décret portant application de la loi,
 - décrets relatifs aux déchets radioactifs,
 - décret relatif au transport des sources et matières radioactives,
 - décret relatif à la « gestion » des minerais radioactifs,
 - décret relatif aux matières premières contenant naturellement des radionucléides,
 - décret relatif à la sécurité des sources des rayonnements ionisants).
- la mise en place d'une commission interministérielle pour l'examen desdits textes
- l'organisation d'une séance de travail et transmission des moutures de textes aux différentes administrations concernées en commission interministérielle. Durant les trois rencontres qui ont eu lieu, cette dernière s'est heurtée à une forte erreur de droit qui n'a pas permis de poursuivre les travaux et encore moins d'atteindre le résultat attendu.

En effet, cette erreur de droit a été occasionnée lors de la rédaction de la Loi n°017/2013 du 21 août 2013 portant *organisation du régime de la sûreté et de la sécurité radiologiques et nucléaires et des garanties*, la DGTN n'est pas habilitée à prendre les décrets d'application de cette Loi. En effet, dans la Loi n°017/2013, les missions régaliennes de la DGTN ont été confiées à l'AGSSN, autorité administrative indépendante, contrairement aux dispositions contenues dans **la Loi organique n°20/2005 du 03 janvier 2006** fixant *les règles de création, d'organisation et de gestion des services de l'Etat*. Ladite Loi consacre, en son article 10, l'élaboration des politiques et des textes juridiques aux seules directions générales.

La Commission interministérielle, a alors convenu d'évaluer les politiques et stratégies nationales de l'Etat en matière radiologique et nucléaire, afin d'assainir le cadre juridique. Pour pallier à cet état de cause pour 2016, l'orientation a été portée sur *l'évaluation et d'élaboration du projet de politique et de stratégies nationales du secteur en 2016*.

Cet objectif est redéfini pour 2016i.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : METTRE EN PLACE, D'ICI A LA FIN 2017, UNE INFRASTRUCTURE NATIONALE DE REGLEMENTATION EN MATIERE DE GESTION DE LA RADIOACTIVITE REPODANTAUX NORMES INTERNATIONALES

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Avoir réalisé 50% d'actions de l'étude de dimensionnement de l'infrastructure nationale de réglementation (Cible 50%).

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : L'infrastructure nationale de réglementation n'a connu aucune réalisation.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement de l'étude de dimensionnement	%	N/A	N/A	50	0	-50	N/A	N/A

Source des données : DGTN, CNPPRI

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : En 2015, l'infrastructure nationale de réglementation n'est pas mise en place à hauteur de 50%.

Ce résultat s'explique par le fait que la première action de cet objectif portait sur la validation des termes de référence d'une étude de redimensionnement par la DGBFIP.

Après la rédaction et la transmission des TDR aux services de la DGBFIP, la commission de validation des termes de référence n'a pas encore siégé, donc le plan d'action n'a pas pu être mis en œuvre.

Cet objectif n'est pas maintenu en 2016.

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Assurer le suivi dosimétrique de cinquante (50) personnes sur un échantillon de personnes professionnellement exposées.

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : La cible de 50 personnes ayant bénéficié d'un suivi dosimétrique a été atteinte et même dépassée.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Professionnels exposés bénéficiant d'un suivi dosimétrique	Nombre	N/A	38	50	128	+78	N/A	N/A

Source des données : Service de Dosimétrie de la Direction des Services Techniques de la DGTN

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : 128 personnes ont bénéficié d'un suivi dosimétrique de la DGTN. La cible de 50 personnes initialement définie a été dépassée.

- Au niveau de Libreville : Les actions de découpage de zone, de définition des types d'installation, de préparation et déploiement de l'opération de recensement dans certaines structures médicales de Libreville qui proposent l'imagerie médicale, ont été menées.

Cela a été possible du fait que cet objectif a bénéficié des crédits d'investissement.

En effet, à la suite dudit recensement, une partie de ces crédits a permis de l'approvisionnement en dosimètres. Ainsi les dosimètres ont pu être mis à disposition des personnes exposées recensées.

C'est ainsi que la cible prévue de 50 personnes bénéficiant d'un suivi dosimétrique a été atteinte et même dépassée pour atteindre 128 personnes bénéficiant d'un suivi dosimétrique au niveau de Libreville.

- Ces crédits d'investissement ont également permis d'élargir l'opération de recensement à d'autres provinces, afin d'avoir le niveau réel des personnes exposées radiologiquement sur l'ensemble du territoire national.

Le déploiement des agents s'est fait au niveau des structures sanitaires qui proposent l'imagerie médicale dans 5 provinces :

- ✓ de l'Estuaire (hors Libreville), notamment dans les centres médicaux de Ntoun, de Kango et de Cocobeach. Le niveau de réalisation est estimé à 90%.
- ✓ de l'Ogooué-Maritime, notamment à Port-Gentil (à la Clinique Littoral, à la Clinique Mandji, à la Clinique Bilié, à la Polyclinique St Pierre/Mère-enfant et au CHU régional). Le niveau de réalisation est estimé à 80%.
- ✓ du Moyen-Ogooué, notamment Lambaréné (l'Hôpital Albert Schweitzer, au CHR Georges Rawiri, au Centre de Traitement Ambulatoire, au Service de radiologie de la CNSS). Le niveau de réalisation est estimé à 100%.
- ✓ de la Ngounié, notamment à Mouila (au Centre Régional). Le niveau de réalisation est estimé à 50%.
- ✓ Du Woleu-Ntem, notamment à Oyem (au Service de radiologie de la CNSS et au Centre Hospitalier Régional). Le niveau de réalisation est estimé à 100%.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2015 (a)	AE engagés en 2015 (b)	Ecart (b) - (a)	CP ouverts en LFR pour 2015 (c)	CP consommés en 2015 (d)	Ecart (d) - (c)
24.801.1 Normes en matière de radioactivité	56 080 256	32 838 996	- 23 241 260	56 080 256	32 838 996	- 23 241 260
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	-	-	-	-	-	-
Titre 4. Dépenses de transfert	56 080 256	32 838 996	- 23 241 260	56 080 256	32 838 996	- 23 241 260
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
24.801.2 Contrôle de l'utilisation de source de Rayonnements ionisants	115 652 391	102 471 266	- 13 181 125	115 652 391	102 471 266	- 13 181 125
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	5 712 000	6 051 000	339 000	5 712 000	6 051 000	339 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	32 666 000	30 765 335	- 1 900 665	32 666 000	30 765 335	- 1 900 665
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	77 274 391	65 654 931	- 11 619 460	77 274 391	65 654 931	- 11 619 460
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
24.801 Gestion de la Radioactivité	171 732 647	135 310 262	- 36 422 385	171 732 647	135 310 262	- 36 422 385
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	5 712 000	6 051 000	339 000	5 712 000	6 051 000	339 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	32 666 000	30 765 335	- 1 900 665	32 666 000	30 765 335	- 1 900 665
Titre 4. Dépenses de transfert	56 080 256	32 838 996	- 23 241 260	56 080 256	32 838 996	- 23 241 260
Titre 5. Dépenses d'investissement	77 274 391	65 654 931	- 11 619 460	77 274 391	65 654 931	- 11 619 460
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Explication des principaux écarts :

Sur les **171 732 647F CFA** de crédits ouverts en LFR, **135 310 262FCFA** ont été exécutés (soit 78,79%).Le niveau global d'exécution du budget au sein du programme est donc de**78,79%**.

Dépenses de personnel : elles concernent les rémunérations des agents de la MONP. L'écart de**339 000 FCFA** provient du fichier de la DCAF dans lequel il y avait probablement une provision de **339 000 FCFA** en début de d'exercice 2015.

Par contre, un agent de la MONP appartenant au programme a été affecté au Secrétariat Général (Programme Soutien). Mais son salaire est toujours pris en compte par le programme Gestion de la Radioactivité.

Dépenses de biens et services : l'écart de **1 900 665FCFA** correspond au montant de la réserve obligatoire.

Dépenses de transfert : elles concernent les cotisations internationales de l'AIEA et la subvention de l'AGSSN ex CNPPRI.

L'écart de **23 241 260 FCFA** s'explique comme suit :

- sur les **38 000 000 FCFA** correspondants à la cotisation internationale de l'AIEA, seuls **28 085 990 FCFA** ont pu être engagés et ordonnancés, soit un écart de **9 914 010 FCFA**.

- sur les **18 080 256 FCFA** correspondant à la subvention allouée à l'AGSSN, ex CNPPRI , seuls **4753 006 FCFA** ont été engagés et ordonnancés, soit un écart de **13 327 250 FCFA**.

Dépenses d'investissement : l'écart de **11 619 460 FCFA** correspond au montant de la réserve obligatoire dont la demande de levée jusque-là n'a pas de suite.

Le niveau global de l'exécution s'établit comme suit :

Titre 3 : 94,18 % du montant LFR ont été exécutés, soit **30 765 335 FCFA**. Les règlements sont de l'ordre de 64%, soit **19 709 177 FCFA**.

Titre 5 : 85 % du montant LFR ont été exécutés, soit **65 654 931 FCFA**. Les règlements sont de l'ordre de 30%, soit **19 910 000 FCFA**.

Titre 4 : 58,56% du montant LFR ont été exécutés, soit **32 838 996 FCFA**. Mais le montant de la cotisation internationale de l'AIEA de 28.085.990 FCFA n'est toujours pas réglé.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Crédits votés dans la LFR 2015 (a)	Mouvements : débit (b)	Mouvements : crédit (c)	Exécutions 2015 (d)
24.801	Gestion de la Radioactivité	171 732 647	- 36 761 385	339 000	135 310 262
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	5 712 000	-	339 000	6 051 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	32 666 000	- 1 900 665	-	30 765 335
	Titre 4. Dépenses de transfert	56 080 256	- 23 241 260	-	32 838 996
	Titre 5. Dépenses d'investissement	77 274 391	- 11 619 460	-	65 654 931
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-

Explication des impacts de chaque transfert

Globalement, ce programme a bénéficié d'une dotation de **171 732 647 FCFA** dans la LFR 2015. Cette dotation a été exécutée à hauteur de **135 310 262 FCFA**.

Des mouvements ont été effectués au débit du programme pour un montant de **36 761 385 FCFA** au profit d'autres programmes.

Ces mouvements se répartissent par titre comme suit :

Titre 2 : le programme a bénéficié d'un transfert d'un montant de **339 000 FCFA** qui ont servi à couvrir la main d'œuvre non permanente du programme.

Titre 3 : **1 900 665 FCFA** sont sortis du programme au profit d'autre programme.

Titre 4 : **23 241 260 FCFA** de transferts correspondent à une dépense non engagée qui a abondé la mission « Provisions » lors des opérations de clôture.

Titre 5 : **11 619 460 FCFA** correspondants au montant de la réserve obligatoire, sont sortis du programme pour cause de non levée de ladite réserve.

Annulations

Aucune annulation de crédit n'a été constatée.

Reports

Le programme n'a pas connu de reports de crédit au cours de l'année 2015.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2013	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2015	Mouvements d'effectifs en 2015			Effectifs au 31.12. 2015
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie							
Agents de catégorie A		11	11		6		17
Permanents		11	11		6		17
Non permanents		-	-				-
Agents de catégorie B		-	-		2		2
Permanents		-	-		2		2
Non permanents		-	-				-
Agents de catégorie C		-	-				-
Permanents		-	-				-
Non permanents		-	-				-
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)		-	-		8		19
Main d'œuvre non permanente		3	3	1	-	-1	2
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme		14	14	1	8	7	21

Explication des évolutions :

Du fait de la création de l'AGSSN, Autorité Administrative Indépendante, en cours d'année (mars 2015), plusieurs modifications ont été observées au niveau des emplois du programme « Gestion de la Radioactivité ».

L'**effectif des emplois de l'Etat** a augmenté du fait du redéploiement du personnel de l'ex CNPPRI. Il passe de 11 à 19 agents.

L'effectif de la MONP passe de 3 à 2 agents du fait de l'affectation d'un agent de la Main d'œuvre Non Permanente au Secrétariat Général du MERH.

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Opérateur :

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2013	Effectifs au 31.12.2014	Effectifs au 31.12.2015	Ecart entre fin 2014 et fin 2015
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	11	11	3	-8
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	-	-	-	-
Total pour l'opérateur	11	11	3	-8
Total pour le programme	25	25	3	-22

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

Au niveau de l'opérateur, les 3 agents sortis sont ceux qui ont été officiellement nommés à l'AGSSN, à savoir, le Secrétaire Exécutif, Secrétaire Exécutif Adjoint et le Président du Conseil de Régulation.

L'effectif global du programme en décembre 2015 s'établit à 21 agents.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	5 712 000	5 712 000	6 051 000	6 051 000	339 000	339 000
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	0	0	0	0	0	0
Total des crédits de titre 2 consommés	5 712 000	5 712 000	6 051 000	6 051 000	339 000	339 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action N°1 : Normes en matière de radioactivité	0	0	0	0	0	0
Action N° 2 : Contrôle de l'utilisation de source de Rayonnements ionisants	32 666 000	32 666 000	30 765 335	30 765 335	- 1 900 665	- 1 900 665
Les activités Support	23 216 000	23 216 000	17 459 550	17 459 550	- 5 756 450	- 5 756 450
Les activités de réglementation	3 150 000	3 150 000	9 007 880	9 007 880	5 857 880	5 857 880
Les activités de contrôle	3 150 000	3 150 000	3 519 544	3 519 544	369 544	369 544
Les activités de Collecte de données	3 150 000	3 150 000	778 361	778 361	- 2 371 639	- 2 371 639
Total des crédits de titre 3 consommés	32 666 000	32 666 000	30 765 335	30 765 335	- 1 900 665	- 1 900 665

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

Les crédits de titre 3 ont été utilisés dans les 4 activités suivantes : Support, Réglementation, Contrôle et de collecte de données.

Les activités support : les crédits de **17 459 550 FCFA** consommés ont servi à :

- des achats divers :
 - ✓ Fournitures informatiques d'un montant de **4 479 058 FCFA**
 - ✓ Fournitures de bureaux d'un montant de **3 226 098 FCFA**
 - ✓ Equipement informatiques : **1 493 019 FCFA**
 - 2 ordinateurs fixes pour les agents de la DGTN d'un montant de **895 811 FCFA**
 - 2 imprimantes d'un montant de **597 208 FCFA**
 - ✓ Equipement de bureaux : **1 592 554 FCFA**
 - 4 tables et 4 chaises pour les agents d'un montant de **796 277 FCFA**
 - 1 table et 5 des chaises pour la salle de réunion de la DGTN d'un montant de **796 277 FCFA**

- Carburant de véhicules divers (la DGTN ne dispose ni de véhicules de fonction ni de véhicules de service) d'un montant de **6 668 820 FCFA**

Les activités réglementation : les crédits de **9 007 880 FCFA** consommés ont servi à :

- l'équipement en mobilier et en matériel informatique du Chef de Service Réglementation d'un montant de **696 742 FCFA**
- l'achat de 2 vidéoprojecteurs pour la DGTN d'un montant de **895 812 FCFA**
- L'organisation d'un séminaire pour l'examen des textes d'un montant de **7 415 326 FCFA**, à savoir :
 - ✓ Achat divers (tasses, assiettes, cuillères verres, plateaux...) : **199 069 FCFA**
 - ✓ Pause-café durant les 3 séances de travail et divers notamment l'abonnement internet : **2 786 970 FCFA**
 - ✓ Carburant des représentants des administrations et organismes : **995 346 FCFA**
 - ✓ achat pièces et réparation véhicules divers : **1 156 939 FCFA**
 - ✓ achat des fournitures de bureau et informatiques : **2 277 002 FCFA**

L'utilisation des crédits pour les activités de réglementation a permis la réalisation affichée à l'objectif N°1.

Les activités de contrôle : les crédits de **3 519 545 FCFA** ont servi à :

- une mission d'investigation à SCHLUMBERGER à POG relatif à la gestion de l'incident radiologique suite à l'interpellation du MERH par un agent de cette entreprise. La délégation de la DGTN était composée du Directeur Général de la DGTN, du Chef de Service réglementation et d'un ingénieur. Coût de la mission est de **1 854 330 FCFA** répartis comme suit :
 - ✓ Frais de déplacement des 3 agents : **824 147 FCFA**
 - ✓ Frais de mission des 3 agents : **1 030 183 FCFA**
- une mission de suivi du plan d'actions présenté par SCHLUMBERGER à POG de 3 agents de la DGTN. La délégation de la DGTN était composée du Directeur Général de la DGTN, et de 2 ingénieurs. Coût de la mission est de **1 665 214 FCFA** répartis comme suit :
 - ✓ Frais de déplacement des 3 agents : **868 937 FCFA**
 - ✓ Frais de mission des 3 agents : **796 277 FCFA**

Les activités de collecte de données : les crédits de **778 361 FCFA** ont servi à :

- Une mission d'inspection en vue de l'évaluation du respect des conditions de sureté et de sécurité radiologiques et nucléaires sein des installations de la société WEATHERFORD à POG de 2 agents de la DGTN : le chef de service Réglementation et un ingénieur. Coût de la mission est de **778 361 FCFA** répartis comme suit :
 - ✓ Frais de déplacement des 2 agents : **579 292 FCFA**
 - ✓ Frais de mission des 2 agents : **199 069 FCFA**

Les écarts entre les crédits prévus et les crédits consommés se justifient par la réorientation et la priorisation de certaines activités en fonction des besoins à cause du retard dans l'ouverture des engagements d'une part, et faible pourcentage autorisé lors de l'ouverture de ces engagements.

L'écart global de **1 900 664 FCFA** correspond au montant de la réserve obligatoire.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION N°1 : Normes en matière de radioactivité	56 080 256	56 080 256	32 838 996	32 838 996	-23 241 260	- 23 241 260
Cotisations internationales AIEA	38 000 000	38 000 000	28 085 990	28 085 990	- 9 914 010	-9 914 010
Subvention Opérateur CNPPRI muté en AGSSN	18 080 256	18 080 256	4 753 006	4 753 006	- 13 327 250	- 13 327 250
ACTION N° 2 : Contrôle de l'utilisation de source de Rayonnements ionisants						
Total des crédits de titre 4 consommés	56 080 256	56 080 256	32 838 996	32 838 996	-23 241 260	- 23 241 260

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

Dépenses de transfert : Elles concernent les cotisations internationales de l'AIEA (engagement international de l'Etat gabonais) et la subvention de l'AGSSN ex CNPPRI.

L'écart de **23 241 260 FCFA**s'explique comme suit :

- sur les **38 000 000 FCFA** correspondant à la cotisation internationale de l'AIEA, seuls **28 085 990 FCFA** ont pu être engagés et ordonnancés, soit un écart de **9 914 010 FCFA**.
- sur les **18 080 256 FCFA** correspondant à la subvention allouée à l'AGSSN, ex CNPPRI, seuls **4 753 006 FCFA** ont été engagés et ordonnancés, soit un écart de **13 327 250 FCFA**.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LFR		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE consommées	CP consommées	AE	CP
ACTION 1 NORMES EN MATIERE DE RADIOACTIVITE						
Projet de développement ou d'équipement						
ACTION 2 CONTROLE DE L'UTILISATION DE SOURCE DERAYONNEMENTS IONISANTS	77 274 391	77 274 391	65 654 931	65 654 931	- 11 619 460	- 11 619 460
Achat véhicule de service	38 400 000	38 400 000	38 400 000	38 400 000		
Achat équipements dosimétriques	11 619 460	11 619 460			- 11 619 460	- 11 619 460
Achat mobilier de bureau	2 333 431	2 333 431	2 333 431	2 333 431	-	-
Achat Matériel informatique	5 011 500	5 011 500	5 011 500	5 011 500	-	-
Mission Recensement	19 910 000	19 910 000	19 910 000	19 910 000	-	-
Total des crédits de titre 5 consommés	77 274 391	77 274 391	65 654 931	65 654 931	- 11 619 460	- 11 619 460

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents projets de développement et d'équipement :

Tous les crédits du titre 5 ont été engagés et ordonnancés.

Les **38 400 000 FCFA** pour les véhicules sont toujours en ordonnancement et les voitures ne sont pas livrées/

- 18 900 000 en journée comptable du 16 septembre 2015 (Tractafric)
- 19 500 000 en journée comptable du 15 octobre 2015 (CFAO MOTORS)

Une partie (**19 910 000 FCFA**) des crédits d'investissement alloués à cet objectif a permis l'élargissement de l'opération de recensement des personnes exposées aux rayonnements ionisants, initialement prévu pour Libreville et ses environs, à d'autres provinces du pays. Le déploiement des agents s'est fait dans les provinces

de l'Estuaire (réalisé à 90%), l'Ogooué-Maritime (réalisé à 80%), le Moyen-Ogooué, la Ngounié (réalisé à 50%) et le Woleu-Ntem

Par contre, il n'y a pas eu d'achat de l'équipement de dosimétrie. L'achat devant se faire chez un fournisseur extérieur (LANDAUER en France), la facture a été déposée à la DCAF pour traitement. Elle est restée sans suite pendant près de deux mois, et la date des clôtures budgétaire s'approchant pour éviter de perdre les budgets, et vu les conditions de travail difficiles des agents, d'autres engagements en matériel informatique de **5.011.500 FCFA** et mobilier de bureau de **2 333 431 FCFA** ont été lancés.

L'écart de **11 619 460 FCFA** correspond au montant qui était prévu pour l'achat de l'équipement de dosimétrie. Malheureusement, la demande de levée budgétaire est restée sans suite.

L'achat de l'équipement de dosimétrie initialement programmé n'a pas pu être effectué avec le fournisseur préalablement identifié (LANDAUER). Le coût de l'opération était de **11 600 000 F CFA**.

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

OPERATEUR AGSSN Ex CNPPRI

Présentation de l'opérateur

Confère Loi 11/2001 du 12 décembre 2001 fixant les orientations de la politique de prévention et de protection contre les rayonnements ionisants. CNPPRI
Confère loi 017/2013 AGSSN

Travail avec l'opérateur

La création de l'AGSSN en cours d'année (Mars 2015), Autorité Administrative Indépendante, n'étant pas soumise à la démarche de performance, n'a plus permis de contractualisation avec le programme. Toutefois, pour assurer le fonctionnement de la nouvelle agence créée, les crédits de transferts dévolus à l'ancien CNPPRI, lui ont été mis à disposition.

L'utilisation de ces crédits se décline comme suit :

Crédits consommés en 2015 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2015		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	0	0
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	18 080 256	4 753 006
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	0
Total de la contribution financière de l'Etat	18 080 256	4 753 006

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Sur les crédits disponibles affectés à l'agence (AGSSN) soit **18 080 256 F CFA**, seuls **4 753 006FCFA** ont été consommés. Ces crédits ont servi à :

- à l'équipement en matériel informatique du Président et du secrétaire adjoint **1 100 000 F CFA**
- l'achat du carburant pour 3 véhicules de fonction **1 298 006 F CFA**
- Une mission d'experts de l'AIEA dans le cadre de la révision du programme de coopération technique
- Une mission d'experts de l'AIEA relative à l'évaluation de la situation de MABOUMINE et à la révision de la loi n° 17 portant sur la protection contre l'exposition professionnelle, médicale et du public
 - Location Véhicules 300 000 *2=**600 000 F CFA**
 - Chauffeur 100 000 *2=**200 000 F CFA**
 - Frais de mission MABOUMINE PCR **100 000 F CFA**
 - Frais de réparation véhicule de fonction **485 000 F CFA**
- Activité de contrôle réglementaire des sites de la COMUF à Mounana :
 - Frais de déplacement du Secrétaire exécutif : **200 000 FCFA**
 - Frais de mission **200 000 F CFA**

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

En cohérence avec ce qui précède, le programme et l'AGSSN n'ont pu prendre d'engagements réciproques.

PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN AUX POLITIQUES ENERGETIQUE, HYDRAULIQUE ET NUCLEAIRE

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme soutien du Ministère de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques, piloté par le Secrétaire Général, est composé du Secrétariat Général (SG), du Cabinet du Ministre (CABM) et de l'Inspection Générale des Services (IGS).

Le Secrétariat Général est chargé de la gestion administrative et des ressources humaines et matérielles du Ministère. Elle est accompagnée dans sa responsabilité de la Direction Centrale des Ressources Humaines (DCRH), la Direction Centrale des Affaires Financières (DCAF), la Direction des Etudes et de la Programmation des Projets/Investissements (DEPP) et la Direction Centrale du Système d'Information (DCSI).

Le Cabinet du Ministre est chargé d'assister, par ses avis, le Ministre dans le choix des options techniques de sa mission.

L'Inspection Générale des Services est chargée de proposer, d'assurer le suivi et l'évaluation des procédures et des normes de travail au sein des services centraux.

Le champ du programme recouvre :

- l'élaboration, le suivi et l'application des textes réglementaires dans les domaines de compétence du Ministère (CABM) ;
- la gestion des ressources humaines du Ministère (DCP/DCRH) ;
- la gestion des ressources financières, des moyens généraux et du patrimoine immobilier alloués au Ministère (DCAF) ;
- la conduite/réalisation des études spécifiques dans les domaines de compétence du Ministère ainsi que la production et la publication des données statistiques sectorielles (DEPP) ;
- la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière d'informatique et de télécommunication au sein du Ministère (DCSI) ;

Ce programme ne recouvre pas :

- la gestion et la planification hydrologiques, la préservation de la ressource en eau ;
- le développement et la gestion des infrastructures hydrauliques en milieu urbain ;
- le développement et la gestion des infrastructures hydrauliques en milieu rural ;
- la normalisation, le développement, le contrôle et la gestion de l'assainissement ;

Car ils relèvent du programme « Gestion des ressources hydrauliques et assainissement » :

- le développement des infrastructures énergétiques ;
- le développement des énergies renouvelables ;
- l'électrification et le contrôle du service public de l'électricité en milieu urbain ;
- l'électrification et le contrôle du service public de l'électricité en milieu rural ;
- la maîtrise de l'énergie ;

Car ils relèvent du programme « Gestion, promotion et valorisation des ressources énergétiques » :

- la gestion administrative des agents civils, car elle relève du programme « Fonction Publique » ;
- la gestion administrative des magistrats, car relevant d'un centre de gestion propre au pouvoir judiciaire ;
- la gestion administrative des militaires, car elle relève d'un centre de gestion propre aux personnels des Forces de Défense et de Sécurité ;
- la gestion de la trésorerie, car elle relève du programme "comptabilité et trésorerie" ;
- la réforme budgétaire et comptable relevant d'un programme dédié ;
- le paiement de la dépense relevant du programme "comptabilité et trésorerie".

Compte tenu de son caractère transversal, ce programme, devrait être en cohérence avec les programmes :

- « Gestion des ressources hydrauliques et assainissement » ;
- « Gestion, promotion et valorisation des ressources énergétiques » ;
- « Gestion de la radioactivité » ;
- « Réforme budgétaire et comptable » dès lors que les productions issues de ce programme devraient être appliquées par le programme gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources ;
- « Fonction Publique » dès lors que les décisions prises dans ce programme ont un impact sur la masse salariale ;
- « Gestion fiscale » pour son impact sur le budget de l'Etat en matière de ressources ;

- « Engagements financiers de l'Etat » pour son impact sur le budget de l'Etat en matière de dépenses.

Plusieurs structures interviennent soit au titre d'entités administratives, soit au titre de partenaires dans le cadre de ce programme :

Entités administratives : DGE, DGRH, DGTN ;
Partenaires : ANINF, DGFP, DGB, etc.

Les textes d'orientation qui présentent les politiques publiques à mettre en œuvre et l'organisation administrative prévue à cet effet sont :

- Le PSGE ;
- Le schéma national et de développement des infrastructures ;
- Les textes organiques du Ministère.

Ce programme est piloté par le Secrétaire Général qui en est le principal responsable (RPROG).

PRESENTATION DES ACTIONS

Dans le cadre de la mise en place de la budgétisation par objectifs de programmes en vue d'une nouvelle politique de gestion des finances publiques, le programme pilotage et soutien vise à « assurer une gouvernance opérationnelle et efficace de l'Administration du Ministère » et « développer la performance globale par la modernisation de l'Administration du Ministère ». Il est structuré en deux (2) actions :

- Pilotage de la stratégie ministérielle ;
- Coordination administrative.

ACTION N° 1 : PILOTAGE DE LA STRATEGIE MINISTERIELLE

Cette action est sous la tutelle du Directeur de Cabinet du Ministre qui en est le Chef de file.

L'autre entité qui concerne cette action est l'Inspection Générale des Services (IGS). Elle est chargée de contrôler et de suivre la régularité de l'activité de l'ensemble des services du Ministère. Elle est également chargée de mettre à jour les manuels de procédures ainsi que les manuels d'organisation des services du Ministère en collaboration avec le Secrétariat Général. Elle est sous la responsabilité de l'Inspecteur Général des Services qui en est le Chef de file.

ACTION N° 2 : COORDINATION ADMINISTRATIVE

Portée par le Secrétariat Général, cette action est sous la tutelle du Secrétaire Général qui en est le Responsable du Budget Opérationnel du Programme (RBOP).

Les autres services concernés par cette action sont :

- **La Direction Centrale des Ressources Humaines (DCRH)** : elle est chargée de mettre en œuvre les politiques en matière de gestion des ressources humaines et des structures arrêtées par les autorités compétentes. Cette Direction est sous la tutelle du Directeur Central du Personnel qui en est le Chef de file.

La DCP est composée :

- du Service gestion des ressources humaines ;
- du Service formation et parcours professionnel ;
- du Service politiques sociales et conditions du travail ;
- du Service actes de gestion du personnel ;
- du Services document et archives.

A ce jour, aucun de ces services n'est opérationnel ni pourvu de responsable.

- **La Direction des Etudes et de la Programmation des Projets (DEPP)** : elle est chargée de produire, publier les statistiques, conduire les études spécifiques, élaborer les indicateurs de performance et mettre en œuvre les mécanismes/outils d'évaluation des projets du Ministère. Elle est sous la tutelle du Directeur des Etudes et de la Programmation des Projets qui en est le Chef de file.

La DEPP est composée de trois (3) Services, à savoir :

- le Service des Etudes des Projets ;
- le Service Etudes Economiques et Financières des Projets ;
- le Service de la Programmation et de l'Evaluation des Projets.

A ce jour, aucun de ces services n'est opérationnel ni pourvu de responsable.

- **La Direction Centrale des Systèmes d'Information (DCSI)** : elle est chargée de mettre en œuvre la politique de l'Etat en matière d'informatique et de télécommunications au sein du Ministère. Elle est sous la conduite du Directeur Central des Systèmes d'Information qui en est le Chef de file.

La DCSI est composée de trois (3) services, à savoir :

- le Service Exploitation ;
- le Service Infrastructure et Sécurité ;
- le Service du patrimoine ;
- le Service Logistique et Moyens.

A ce jour, tous ces services ne sont pas opérationnels, ni pourvus de responsables.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Le programme « Pilotage et soutien aux politiques énergétiques, hydrauliques et nucléaires » a pour but d'appuyer ou porter les actions des entités administratives opérationnelles du Ministère. Il s'inscrit donc dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE), des plans sectoriels en matière d'énergie, de ressources hydrauliques, des techniques nucléaires, des programmes de travail gouvernemental (PTG) et ministériel (PTM) puis de la politique de cadrage du Ministre, Responsable de la Mission « *Gestion et contrôle des ressources énergétiques, hydrauliques et pétrolières* ». Sont enfin pris en compte, les attentes et la satisfaction du personnel, des entités administratives opérationnelles (des partenaires et opérateurs qui sont les principaux usagers/bénéficiaires du programme).

Les attentes du personnel/agents :

- facilitation/amélioration des conditions de travail (bâtiment, conditions hygiénique et sanitaire, etc.) ;
- forte sécurisation des lieux de travail ;
- dotation en matériel et équipements de travail ;
- renforcement des capacités (formations continues, séminaires/ateliers, etc.) ;
- définition d'un plan gestion de carrière opérationnelle ;
- meilleur management des agents ;
- application des dispositions statutaires de la Fonction Publique.

Les attentes des usagers :

- meilleur accueil ;
- temps d'attente moins long ;
- disponibilité, diffusion/publication des informations relatives aux domaines de compétence du Ministère ;
- facilitation de certaines procédures administratives ;
- meilleur pilotage.

Pour y répondre, le programme « Pilotage et soutien aux politiques énergétiques, hydrauliques et nucléaires » doit améliorer son fonctionnement, notamment en apportant des solutions concrètes à certains de ses points faibles.

Les points forts :

- Implication du ministère dans les projets pilotes BOP ;
- Existence des plans sectoriels ;
- Avantages sociaux (primes d'incitation à la performance, dialogue social) ;
- Assistance/appui technique et financière des PTF ;
- Connexion à Internet/Intranet ;
- Notoriété du ministère dans la mise en œuvre du PSGE ;
- Existence des organes de régulation et des sociétés étatiques ;
- Existence des fiches de postes dans certaines entités.

Les points faibles :

- Cohabitation de deux fonctions soutien au sein de la même mission
- Non existence d'un siège du Ministère ;
- Capacité d'accueil insuffisante ;
- Non existence d'un site Web ;
- Nombre d'outils techniques de travail limité (logiciels, etc.) ;
- Non existence d'un programme de recrutement ;
- Absence des fiches de poste dans les différentes entités du Ministère ;
- Absence d'un plan d'acquisition, de maintenance de matériels et équipements ;
- Dispersion des entités du Ministère ;
- Cadre réglementaire insuffisant ;
- Absence d'un système de production et de diffusion des statistiques du secteur ;
- Absence d'outils/procédures de suivi-évaluation des projets ;

- Absence de déconcentration des services centraux du Ministère ;
- Absence d'une plate-forme d'échanges inter et intra permettant la coordination des projets ;
- Absence de synergie entre entités ;
- Sous-effectif du personnel ;
- Absence de plan de gestion de carrière des agents ;
- Insuffisance des équipements de travail (logiciels, photocopieur, imprimante, ordinateur, véhicules etc.) ;

Modalités de gestion

La mise en œuvre opérationnelle du « Pilotage et soutien à la politique de gestion des ressources énergétiques, hydrauliques et nucléaires » relève de la responsabilité du Secrétaire Général, des différents responsables (Directeur de Cabinet, Inspecteur Général des Services et autres Directeurs centraux. En fait, ceux-ci sont responsables de la conduite opérationnelle des actions.

Pour atteindre les objectifs stratégiques fixés, le programme compte sur les ressources humaines (personnel en service) et financières (budget de l'Etat) mises à sa disposition.

ENJEUX

Les principaux enjeux du programme « Pilotage et soutien à la politique de gestion des ressources énergétiques, hydrauliques et nucléaires » sont :

- Enjeu 1 : Assurer une gouvernance opérationnelle et efficace de l'Administration du Ministère ;
- Enjeu2 : Développer la performance globale par la modernisation de l'Administration du Ministère.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : CONSTRUIRE ET FAIRE ABOUTIR LE CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE DES ACTIVITES DU MINISTERE D'ICI 2017.

OBJECTIF N°2 : METTRE EN PLACE UN SYSTEME EFFICACE D'ALLOCATION ET DE GESTION DES RESSOURCES

OBJECTIF N°3 : AMELIORER LE SYSTEME DE MANAGEMENT

OBJECTIF N°4 : OPERATIONNALISER LA PRODUCTION ET LA DIFFUSION DES STATISTIQUES SECTORIELLES DU MINISTERE D'ICI 2017.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : CONSTRUIRE ET FAIRE ABOUTIR LE CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE DES ACTIVITES DU MINISTERE D'ICI 2017

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : 30 textes initiés/élaborés ;
- Résultat annuel N°2 : Au moins 27 textes transmis au SGG pour adoption.

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : taux de transmission des projets de textes au Secrétariat Général du Gouvernement pour adoption : **100%**.
- Résultat annuel N°2 : Aucun texte n'a été transmis au SGG

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de transmission des projets de textes au SGG pour adoption	%	56	70	90	100	10	2 <i>(nombre de projets de textes)</i>	8 <i>(nombre de projets de textes)</i>

Source des données : les données relatives au calcul du taux de transmission des projets de textes au SGG sont fournies par le Cabinet du Ministre, le Secrétariat Général, les Directions Générales ainsi que les agences sous tutelle à travers les rapports d'activités ou les demandes expresses.

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Nombre de textes prévus : 3

Nombre de textes transmis au SGG pour adoption : 3

Contrairement aux deux résultats annuels attendus et annoncés dans le PAP 2015 en début d'année (résultat annuel attendu n°1 :30 projets de textes sont initiés/élaborés et résultat annuel attendu n°2 : 27 projets de textes sont transmis au SGG pour adoption), le Ministère a réajusté la prévision et s'est donné comme priorité, en 2015, de faire aboutir la réorganisation du cadre juridique et réglementaire de ses trois (3) principales directions générales techniques (DGE, DGRH et DGTN).

Deux de ces textes ont été adoptés en Conseil des Ministres. Seul le décret de la DGRH est encore dans le circuit d'adoption.

Reconnaissant que nous avons été plus ambitieux dès le départ, le PAP 2016 redimensionne les chiffres de 2015 à 4 textes à élaborer et transmettre au SGG pour adoption.

Résultat annuel N°1 : Le taux de transmission des projets de textes au SGG pour adoption attendu en 2015, était de 90%. Mais celui effectivement réalisé est de 100%.

L'écart de résultat (+10%) s'explique par la forte implication du chef de file d'une part, et des autres contributeurs impliqués dans le processus de réalisation des différentes actions concourant à l'atteinte de l'objectif stratégique retenu.

Le résultat atteint en 2015 concerne les activités (ou actions) ci-après :

- mise en place d'une commission interne de rédaction, révision et validation des textes ;
- inventaire des textes existant et établissement d'un plan de travail (nombre de textes prévus pour 2015) ;
- adaptation du processus d'élaboration des textes afin d'améliorer les délais de production et de transmission au SGG ;
- réactualisation des textes en vigueur au sein du Ministère ;
- validation des textes provenant des Directions Générales et des entités sous tutelles ;
- mise en place d'un cadre d'échanges avec les opérateurs/partenaires sur des questions juridiques ;
- élaboration, en collaboration avec les autres services compétents, des projets de textes législatifs ou réglementaires dans les domaines de compétence du Ministère ;

- transmission et suivi des projets de textes initiés au Secrétariat Général du Gouvernement pour adoption ;
- représentation du Ministère auprès des organes consultatifs saisis d'un projet de texte initié par le Ministère.

Toutefois, les activités/actions liées à la production des textes relevant de la responsabilité du Cabinet du Ministre, l'élaboration d'un recueil des textes du secteur et sa mise à disposition des responsables d'entités se poursuivent.

Tenant compte du résultat annuel susmentionné, nous pouvons affirmer que l'atteinte de l'objectif pluriannuel est en bonne voie.

Cet indicateur a été reformulé dans le PAP 2016 et ne portera que sur le « *nombre de textes transmis au SGG pour adoption* ».

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : METTRE EN PLACE UN SYSTEME EFFICACE D'ALLOCATION ET DE GESTION DES RESSOURCES.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : 100% du taux d'exécution du budget ;
- Résultat annuel N°2 : Un (1) plan de recrutement est élaboré ;
- Résultat annuel N°3 : 100 fiches de poste sont élaborées ;
- Résultat annuel N°4 : 50% d'agents du Ministère sont évalués.

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : 70,60% du budget exécution ;
- Résultat annuel N°2 : zéro (0) plan de recrutement élaboré ;
- Résultat annuel N°3 : 155 fiches de poste élaborées ;
- Résultat annuel N°4 : 52% des agents du Ministère ont été évalués : [soit : (150 agents évalués/291 agents du ministère)*100]

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Plan de recrutement élaboré	nombre	0	0	1	0	-1	1	1 (2016)
Fiches de postes élaborés	nombre	50	50	100	155	+55	200	302 (2017)
Taux d'évaluation des agents	%	0	20	50	52	+2	52	100 (2017)
Taux d'exécution du budget	%	-	-	100	70,60	-29,40	100	100 (2017)

Source des données : Les données relatives aux indicateurs susmentionnés proviennent principalement du Secrétariat Général, de la DCAF, DCP/DCRH, de l'IGS, de la DEPP/DCSE, DCSI, DGE, DGRH, DGTN à travers leurs rapports d'activité et sur demande expresse.

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : Le taux d'exécution du budget attendu en 2015, pour l'ensemble des programmes du ministère, était de 100%. Mais celui effectivement réalisé est de 70,60% (*moyenne des taux des 4 programmes du Ministère de l'Energie*).

L'écart de résultat (-29,40%) s'explique, entre autres, par :

- La réserve obligatoire ;
- les difficultés techniques (dysfonctionnement de VECTIS, etc.) ;
- la lenteur de certains RUO dans le processus des engagements ;
- les dossiers incomplets de certains fournisseurs ;
- etc.

Cet indicateur est maintenu dans le PAP 2016.

Résultat annuel N°2 : Le plan de recrutement des agents n'a pu être élaboré et validé. Les travaux sont en cours

d'exécution. Le retard accusé est dû à l'insuffisance de personnel permanent qualifié, d'une part et aux conditions de travail (insuffisance du matériel informatique, équipements de bureaux, moyens roulants, etc.) d'autre part.

Résultat annuel N°3 : Le nombre de fiches de poste élaborées attendu en 2015, était de 100. Mais celui effectivement réalisé est de 155.

Les activités/actions ayant concouru à l'atteinte de ce résultat sont les suivantes :

- organisation de la revue documentaire sur l'élaboration des fiches de postes ;
- identification/sélection des rubriques indispensables d'une fiche de poste ;
- élaboration du projet de fiches de postes (projet de formulaire) ;
- validation du projet de fiches de postes (projet de formulaire) ;
- rédaction des fiches de poste en ciblant les métiers des programmes ;
- assistance des responsables des services dans la définition des profils de poste de travail ;
- validation des fiches de poste définitives (les 100 premières) et les modalités d'utilisation (évaluation, formation, redéploiement ...), en collaboration avec la Fonction Publique.

L'écart de résultat (+55) s'explique par la forte implication du chef de file d'une part, et des autres contributeurs impliqués dans le processus de réalisation des différentes actions concourant à la réussite de l'activité dont notamment la Fonction Publique.

Résultat annuel N°4 : Le taux d'agents du ministère évalués attendu en 2015, était de 50%. Mais celui effectivement réalisé est de 52% : cent cinquante (150) agents du ministère, sur un total de deux cents quatre-vingt-onze (291), ont été évalués.

Les activités/actions ayant concouru à l'atteinte de ce résultat sont les suivantes :

- définition des critères d'évaluation des agents ;
- élaboration et validation des fiches d'évaluation des agents ;
- organisation des séances de remplissage des fiches d'évaluation ;
- dépouillement et traitement des fiches.

L'écart de résultat (+2) s'explique par le dynamisme du chef de file d'une part, et des autres contributeurs impliqués dans le processus de réalisation des différentes actions concourant à la réussite de l'activité dont notamment l'implication des agents en situation de pré-insertion.

Compte tenu de l'élaboration en cours de nouvelles fiches de postes, en collaboration avec la Fonction Publique, cet indicateur n'a pas été reconduit dans le PAP 2016.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : 5 manuels des procédures sont élaborés et adoptés ;
- Résultat annuel N°2 : 3 missions d’inspection sont réalisées ;
- Résultat annuel N°3 : 7 entités administratives du Ministère sont inspectées ;
- Résultat annuel N°4 : 1 outil de reporting est élaboré et validé ;
- Résultat annuel N°5 : 1 modèle de rapport d’activités est élaboré et validé.

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : 0 manuel des procédures élaboré et adopté ;
- Résultat annuel N°2 : une (1) mission d’inspection réalisée ;
- Résultat annuel N°3 : cinq (5) entités administratives du Ministère inspectées ;
- Résultat annuel N°4 : 0 outil de reporting élaboré et validé ;
- Résultat annuel N°5 : 0 modèle de rapport d’activités produit.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Manuels des procédures	Nombre	0	0	5	0	-5	1	11 (2018)
Missions d’inspection	Nombre	-	3	3	1	-2	4	5 (2017)
Entités inspectées	Nombre	-	6	7	5	-2	9	10 (2017)
Outils de reporting élaborés et validés	Nombre	0	1	1	0	-1	1	1 (2017)
Modèle de rapport d’activités élaboré et validé	Nombre	0	1	1	0	-1	1	1 (2017)

Source des données : l’ensemble des informations sur les indicateurs ci-dessus énumérés proviennent du Secrétariat Général et de l’Inspection Général des Services.

Explication du niveau d’atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : Le nombre de manuels des procédures élaborés attendu en 2015, était de 5. Mais aucun (zéro) manuel n’a été effectivement réalisé.

L’écart constaté (-5) est dû au fait qu’il n’a pas été possible, pour l’Inspection Générale des services, d’élaborer les manuels des procédures relatifs aux différentes entités administratives, respectivement à leurs domaines de compétence, compte tenu des difficultés d’ordre matériel (manque d’équipements informatiques), financière (faible budget) et en ressources humaines qualifiées que rencontre cette nouvelle entité administrative mise en place courant 2014 au sein du ministère.

En effet, cette tâche requiert l’implication d’un Cabinet d’Eudes spécialisé en la matière.

Résultat annuel N°2 : Le nombre de missions d’inspection réalisées attendu en 2015, était de 3. Mais celui effectivement réalisé est de 1. Cette unique mission portait sur « l’actualisation et l’harmonisation des fichiers des agents en situation de pré-insertion et ceux de la main d’œuvre non permanente (MONP) » du Ministère de l’Énergie et des Ressources Hydrauliques, en prévision de la mission du Contrôle d’Etat sur la MONP dans les différents ministères.

L’écart de résultat (-3) s’explique par les difficultés (insuffisance de personnel, de moyens matériels et financiers) rencontrées par l’Inspection Générale des services, dans son fonctionnement quotidien.

Résultat annuel N°3 : En 2015, cinq (5) entités sur 7 ont été inspectées. Cet indicateur est étroitement lié avec le précédent et les entités inspectées lors de la mission susmentionnée sont : le Cabinet du Ministre, le Secrétariat Général (y compris les services rattachés : DEPP, DCRH, DCAF et DCSI), la DGE, la DGRH et la DGTN.

L’écart de résultat (-2) s’explique par les difficultés (insuffisance de personnel, de moyens matériels et financiers) que rencontre l’IGS, dans son fonctionnement.

Résultat annuel N°4 : Aucun outil de reporting n'a été élaboré et validé en 2015 compte tenu des mêmes difficultés susmentionnées auxquelles fait face l'IGS depuis sa mise en place ; d'où l'écart de résultat (-1) constaté.

L'activité a tout de même été maintenue dans le PAP 2016.

Résultat annuel N°5 : Aucun modèle de rapport d'activités n'a été élaboré et validé pour 2015 compte tenu des mêmes difficultés susmentionnées auxquelles fait face l'IGS depuis sa mise en place, d'où l'écart de résultat (-1) constaté.

L'activité a été retirée du PAP 2016.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : OPERATIONNALISER LA PRODUCTION ET LA DIFFUSION DES STATISTIQUES SECTORIELLES DU MINISTERE D'ICI 2017

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : 60% d'avancement du projet de mise en place du Système d'information statistique sectorielle (SIS) ;
- Résultat annuel N°2 : 1 premier numéro de l'Annuaire statistique du Ministère est produit et diffusé ;
- Résultat annuel N°3 : 1 numéro du Tableau de bord des indicateurs de performance du Ministère est produit et diffusé.

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : taux d'avancement du projet de mise en place du Système d'information statistique sectorielle (SIS) : **45%** ;

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement du projet de mise en place du système d'information statistique sectorielle (SIS)	%	10	30	60	45	-15	60	100 (2018)
Publication de l'Annuaire statistique du Ministère	Nombre	0	1	1	0	-1	1	1 (2017)
Publication du tableau de bord des indicateurs de performance du Ministère	Nombre	0	1	1	0	-1	1	1 (2017)

Source des données : Les données sur les indicateurs de cet objectif proviennent principalement de la Direction des Etudes et de la Programmation des Projets (DEPP)/DCSE.

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : Le taux d'avancement du projet de mise en place du système d'information statistique sectorielle (SIS) au sein du ministère attendu en 2015, était de 60%. Mais celui estimé être réalisé est de 45%.

L'écart de résultat (-15) s'explique par l'insuffisance des ressources (humaines, matérielles et financières) dont fait face la Direction des Etudes et de la Programmation des Projets (DEPP) depuis sa mise en place effective en 2011. Les résultats escomptés à ce jour sont dus au dynamisme et à la forte implication du chef de file d'une part, et de quelques autres contributeurs impliqués dans le processus de réalisation des différentes actions concourant à l'atteinte de l'objectif stratégique retenu. A cela s'ajoute la faible implication des autres acteurs, car il s'agit d'un système d'information qui concerne tous les différents secteurs du ministère et pour lequel chaque entité devrait s'impliquer dans son domaine de compétence.

Le résultat affiché en 2015 concerne les activités (ou actions) ci-après :

- Poursuite de la réalisation de l'état des lieux sur la situation des statistiques sectorielles du Ministère (70%) ;
- Poursuite de l'élaboration et l'adoption des textes réglementaires du Système d'Information Statistique (SIS) : Arrêtés ministériels (3) portant : création, organisation et composition de la Cellule/Equipe technique du SIS (75%) ;
- Bilan d'étape et préparation de l'opérationnalisation du PAP 2016

Tenant compte du résultat annuel susmentionné, nous pouvons affirmer que le processus de mise en place du SIS au sein du ministère est en bonne voie. L'indicateur et ses actions ont été reconduits dans le PAP 2016.

Résultat annuel N°2 : Une (1) publication de l'Annuaire statistique du ministère de l'Energie et des ressources Hydrauliques était attendue en 2015. Mais rien n'a pu être fait dans ce sens.

L'écart de résultat (-1) constaté est dû à l'insuffisance des ressources de la DEPP, relevée plus haut.

A ce manquement, s'ajoute le retard accusé dans le règlement effectif, par les services du Trésor, des crédits destinés à la réalisation de cette activité. Raison pour laquelle elle a été maintenue dans le PAP 2016.

Résultat annuel N°3 : Une (1) publication du Tableau de bord (TDB) du ministère de l'Energie et des ressources Hydrauliques était attendue en 2015. Mais ce résultat n'a pas été effectivement atteint.

L'écart de résultat (-1) constaté est dû à l'insuffisance des ressources de la DEPP, ci-dessus susmentionnée.

A cela, s'ajoute le retard accusé dans le règlement effectif, par les services du Trésor, des crédits destinés à la réalisation de cette activité. D'où le maintien de cette activité dans le PAP 2016.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2015 (a)	AE engagés en 2015 (b)	Ecart (b) - (a)	CP ouverts en LFR pour 2015 (c)	CP consommés en 2015 (d)	Ecart (d) - (c)
24.808.1 <i>Pilotage de la stratégie ministérielle</i>	30 626 600	16 720 500	- 13 906 100	30 626 600	16 720 500	- 13 906 100
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	10 681 000	10 720 500	39 500	10 681 000	10 720 500	39 500
Titre 3. Dépenses de biens et services	19 945 600	6 000 000	- 13 945 600	19 945 600	6 000 000	- 13 945 600
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
24.808.2 <i>Coordination administrative</i>	331 253 755	288 328 398	- 42 925 357	331 253 755	288 328 398	- 42 925 357
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	51 144 000	50 893 000	-251 000	51 144 000	50 893 000	-251 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	80 109 755	76 064 118	- 4 045 637	80 109 755	76 064 118	- 4 045 637
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	200 000 000	161 371 280	- 38 628 720	200 000 000	161 371 280	- 38 628 720
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
24.808 <i>Pilotage et Soutien aux Politiques Energétiques,Hydraulique et Nucléaire</i>	361 880 355	305 048 898	- 56 831 457	361 880 355	305 048 898	- 56 831 457
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	61 825 000	61 613 500	-211 500	61 825 000	61 613 500	-211 500
Titre 3. Dépenses de biens et services	100 055 355	82 064 118	- 17 991 237	100 055 355	82 064 118	- 17 991 237
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	200 000 000	161 371 280	- 38 628 720	200 000 000	161 371 280	- 38 628 720
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Explication des principaux écarts :

Le niveau global d'exécution du budget au sein du programme « Pilotage et Soutien aux Politiques Energétique, Hydraulique et Nucléaire » est de **84,30%**. Sur les **361 880 355 F CFA** de crédits ouverts en LFR, **305 048 398 F CFA** ont été exécutés (soit 84,30%).

Dépenses de personnel (titre 2) : Il s'agit de la masse salariale, elles ne concernent que la main d'œuvre non permanente (MONP).

L'écart, très insignifiant, de **211 500 FCFA** s'explique par les effectifs actuels de la MONP en service au sein du programme, au terme du contrôle et vérification fait, à ce sujet par la DCRH des ministères de l'Energie, du Pétrole et des Mines d'une part et par le Contrôle d'Etat d'autre part. Cet écart peut également être expliqué par des réajustements de salaires de la MONP survenus il y a de cela environ deux ans.

Dépenses de biens et services (titre 3) : Sur les **100 055 355 F CFA** de crédits ouverts en LFR, **82 064 118 F CFA** ont été engagés et ordonnancés, soit un taux d'exécution de 80,02% de cette rubrique.

L'écart de **17 991 237 FCFA** est dû au prélèvement de la réserve obligatoire (**5 597 100 F CFA**) qui n'a pu être levée, malgré la demande formulée à cet effet et adressée au Budget par le RPROG, conformément à la démarche BOP.

Le restant (**12 394 137 F CFA**) s'explique par :

- la non maîtrise du niveau de consommation réelle des crédits affectés à l'unité opérationnelle « *Cabinet* » ;
- les dysfonctionnements de l'application Vectis (système informatique) lors du processus des engagements et surtout pendant les deux dernières semaines de la clôture budgétaire ;
- la non validation de certains dossiers par les services de la Dépense du Trésor Public.

Dépenses d'investissement (titre 5) : Sur les **200 000 000 F CFA** de crédits ouverts en LFR, **161 371280 F CFA** ont été exécutés, soit un taux d'exécution de 80,69% pour cette rubrique.

L'écart de **38 628 720 FCFA** se justifie principalement par la réserve obligatoire (**30 000 000 F CFA**) dont la levée n'a pas abouti, malgré la demande formulée à cet effet et adressée au Budget par le RPROG, conformément à la démarche BOP.

Le restant (**8 628 720 F CFA**) s'explique par :

- les dysfonctionnements de l'application Vectis (système informatique) lors du processus des engagements et surtout pendant les deux dernières semaines de la clôture budgétaire ;
- la non validation de certains dossiers par les services de la Dépense du Trésor Public.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Crédits votés dans la LFR 2015 (a)	Mouvements : débit (b)	Mouvements : crédit (c)	Exécutions 2015 (d)
24.808	Pilotage et Soutien aux Politiques Énergétique, Hydraulique et Nucléaire	361 880 355	- 56 870 957	39 500	305 048 898
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	61 825 000	- 251 000	39 500	61 613 500
	Titre 3. Dépenses de biens et services	100 055 355	- 17 991 237	-	82 064 118
	Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-
	Titre 5. Dépenses d'investissement	200 000 000	- 38 628 720	-	161 371 280
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-

Explication des impacts de chaque transfert

Globalement, ce programme a bénéficié d'une dotation de **361 880 355 FCFA** dans la LFR 2015. Cette dotation a été exécutée à hauteur de **305 048 898 FCFA**.

Des mouvements ont été effectués au débit du programme pour un montant de **56 870 957 FCFA** au profit de la mission « Provisions », contre **39 500 FCFA** au crédit du programme Pilotage et Soutien aux Politiques Énergétique, Hydraulique et Nucléaire.

Ces mouvements se répartissent par titre comme suit :

Titre 2 : 251 000 FCFA sont sortis du programme au profit d'autres programmes.

Titre 3 : 17 991 237 FCFA correspondants en partie à la réserve obligatoire non levée (**5 597 100 FCFA**) ont été affectés au profit d'autres programmes.

Titre 5 : 38 628 720 FCFA, correspondants en partie au montant de la réserve obligatoire non levée (**30 000 000 F CFA**), ont abondé d'autres programmes.

Annulations

Le programme n'a constaté aucune annulation de crédit au cours de l'année 2015.

Reports

Aucun report de crédit au pour l'année 2015.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2013	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2015	Mouvements d'effectifs en 2015			Effectifs au 31.12. 2015
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	-	-	-	-	-	-	-
Agents de catégorie A	221	151	151	0	0	0	151
Permanents	187	131	144	0	0	0	144
Non permanents	34	20	7	0	0	0	7
Agents de catégorie B	104	38	62	0	0	0	62
Permanents	67	28	47	0	0	0	47
Non permanents	37	10	15	0	0	0	15
Agents de catégorie C	14	5	15	0	0	0	15
Permanents	7	4	10	0	0	0	10
Non permanents	7	1	5	0	0	0	5
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	-	-	228	0	0	0	228
Main d'œuvre non permanente	52	37	37	0	0	0	37
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	415	258	265	0	0	0	265

Explication des évolutions :

Les évolutions des emplois de l'Etat se justifient principalement par :

- les mouvements/mobilité de personnel entre les ministères de l'Energie et du Pétrole. De 2012 à 2014, les deux départements constituaient un seul ministère. Depuis deux ans, chacun a retrouvé une fois de plus, sa singularité ;
- la non-maitrise des effectifs réels actuels du département depuis sa séparation (2014) avec le ministère du Pétrole ;
- le non-aboutissement des dossiers de recrutement des agents pré-insérés au niveau de la Fonction Publique, d'où l'absence de mouvement d'effectifs en 2015 s'agissant des sorties en entrées.

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Le programme n'a pas d'opérateur.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	61 825 000	61 825 000	61 613 500	61 613 500	-	211 500
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	0	0	0	0	0	0
Total des crédits de titre 2 consommés	61 825 000	61 825 000	61 613 500	61 613 500	-	211 500

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

La masse salariale des emplois de l'administration sert à rémunérer le personnel de la main d'œuvre non permanente (MONP) affectée au programme. Ces crédits sont gérés directement par les services du Budget, notamment la Solde.

Sur la base des données à notre disposition, le montant total des crédits du titre 2 consommés en 2015 s'élève à 61 613 500 F CFA sur un total disponible de 61 825 000 F CFA. Le niveau des crédits consommés se déduit de la manière suivante, conformément aux trois (3) catégories d'agents MONP (Catégorie 1 : Techniciennes de surface ; catégorie 2 : Chauffeurs ou coursiers ; catégorie 3 : agent du livre et de l'imprimerie), soit : *(effectif catégorie 1 x coût unitaire x 12 mois) + (effectif catégorie 2 x coût unitaire x 12 mois) + (effectif catégorie 3 x coût unitaire x 12 mois)*.

L'écart de **211 500 F CFA** constaté, sous réserve d'autres informations contradictoires ou actualisées en provenance du ministère du Budget, montre que ces crédits sont presque totalement utilisés par le programme.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 : PILOTAGE DE LA STRATEGIE MINISTERIELLE	19 945 600	19 945 600	6 000 000	6 000 000	- 13 945 600	- 13 945 600
Activité 1 : Pilotage de la stratégie ministérielle (Cabinet du Ministre)	14 945 600	14 945 600	6 000 000	6 000 000	-	8 945 600
Activité 2 : Amélioration du cadre juridique (Cabinet du Ministre)	2 000 000	2 000 000	-	-	-	2 000 000
Activité 3 : Contrôles normes et procédures de travail (IGS)	3 000 000	3 000 000	-	-	-	3 000 000
ACTION 2 : COORDINATION ADMINISTRATIVE	80 109 755	80 109 755	76 064 118	76 064 118	- 4 045 637	- 4 045 637
Activité 1 : Gestion des bâtiments administratifs (SG)	26 109 755	26 109 755	26 064 118	26 064 118	-	45 637
Activité 2 : Coordination administrative et suivi de la gouvernance (PTM, Projets prioritaires PSGE, etc.): (SG)	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	-	-
Activité 3 : Gestion des ressources humaines (DCRH)	4 000 000	4 000 000	3 000 000	3 000 000	-	1 000 000
Activité 4 : Gestion des ressources financières et patrimoine administratif (DCAF)	3 000 000	3 000 000	2 000 000	2 000 000	-	1 000 000
Activité 5 : Gestion des équipements informatiques et de télécommunication (DCSI)	3 000 000	3 000 000	2 000 000	2 000 000	-	1 000 000
Activité 6 : Production des statistiques et Système d'information statistique sectorielle du ministère (DEPP)	14 000 000	14 000 000	13 000 000	13 000 000	-	1 000 000
Total des crédits de titre 3 consommés	100 055 355	100 055 355	82 064 118	82 064 118	- 17 991 237	- 17 991 237

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

Sur les **100 055 355 F CFA** de crédits ouverts en LFR, **82 064 118 F CFA** ont été engagés et ordonnancés (soit un taux d'engagement et d'exécution de 82,018%).

Cette somme a été utilisée pour l'acquisition des biens et services concourant à la réalisation des activités ci-après par action :

❖ ACTION 1 : Pilotage de la stratégie ministérielle (6 000 000F CFA)

La réalisation des activités liées au pilotage de la stratégie ministérielle, à l'amélioration du cadre juridique et aux contrôles des normes et procédures de travail a nécessité pour les entités concernées :

- l'achat des fournitures de bureaux diverses, pour un montant total de **1 500 000F CFA**;
- l'entretien et réparations des équipements (roulants et informatiques), pour un montant total de **2 267 800 F CFA**;
- l'achat du carburant et lubrifiants, pour un montant total de **1 500 000 F CFA** ;
- l'acquisition des commodités de bien séance (jus de fruits, sucre, café, sandwiches, eau minérale, etc.) pour l'organisation des ateliers et autres séances de travail, pour un montant total de **732 200 F CFA**.

❖ ACTION 2 : Coordination administrative (76 064 118 F CFA)

Sur un montant total de **80 109 755 F CFA** prévus (en AE) au titre 3, **76 064 118 F CFA** ont été effectivement consommés pour la réalisation des activités ci-après :

- Gestion des bâtiments administratifs, pour un montant total de **26 064 118 F CFA** ;
- coordination administrative et suivi de la gouvernance (PTM, Projets prioritaires PSGE, etc.), pour un montant total de **30 000 000 F CFA** ;
- gestion des ressources humaines, pour un montant total de **3 000 000 F CFA** ;
- gestion des ressources financières et patrimoine administratif, pour un montant total de **2 000 000 F CFA** ;
- gestion des équipements informatiques et de télécommunication, pour un montant total de **2 000 000 F CFA** ;
- production des statistiques et Système d'information statistique sectorielle du ministère, pour un montant total de **13 000 000 F CFA**.

Ces dépenses concernaient notamment :

- l'achat des fournitures de bureaux diverses, pour un montant total de **12 064 118 F CFA** ;
- l'entretien et réparations des équipements (roulants et informatiques), pour un montant total de **30 000 000 F CFA** ;
- l'achat du carburant et lubrifiants, pour un montant total de **8 000 000 F CFA** ;
- la réalisation des études et mission de terrain, pour un montant total de **23 000 000 F CFA** ;
- l'acquisition des commodités de bien séance (jus de fruits, sucre, café, sandwiches, eau minérale, etc.) pour l'organisation des ateliers et autres séances de travail, pour un montant total de **3 000 000 F CFA**.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Aucun transfert.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LFR		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE consommées	CP consommées	AE	CP
ACTION 1 : PILOTAGE DE LA STRATEGIE MINISTERIELLE	-	-	-	-	-	-
Projet de développement ou d'équipement :	-	-	-	-	-	-
ACTION 2 : COORDINATION ADMINISTRATIVE	200 000 000	200 000 000	161 371 280	161 371 280	- 38 628 720	- 38 628 720
Equipement matériel roulant (Véhicules)	100 000 000	100 000 000	99 350 000	99 350 000	- 650 000	- 650 000
Equipements informatiques	25 000 000	25 000 000	15 000 000	15 000 000	- 10 000 000	- 10 000 000
Equipements de bureaux	50 000 000	50 000 000	33 866 280	33 866 280	- 16 133 720	- 16 133 720
Etudes et missions de terrain	25 000 000	25 000 000	13 155 000	13 155 000	-11 845 000	- 11 845 000
Total des crédits de titre 5 consommés	200 000 000	200 000 000	161 371 280	161 371 280	- 38 628 720	- 38 628 720

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents projets de développement et d'équipement :

❖ ACTION 2 : Coordination administrative (161 371 280 F CFA)

Sur les 200 000 000 FCFA de crédits ouverts en LFR, 161 371 280 FFCFA ont été exécutés, soit un taux d'exécution de 80,69% pour cette rubrique.

L'écart de **38 628 720 FCFA** se justifie principalement par la réserve obligatoire (30 000 000 FCFA) dont la levée n'a pas abouti, malgré la demande formulée à cet effet et adressée au Budget par le RPROG, conformément à la démarche BOP.

Le restant (8 628 720 FCFA) s'explique par :

- les dysfonctionnements de l'application Vectis (système informatique) lors du processus des engagements et surtout pendant les deux dernières semaines de la clôture budgétaire ;
- la non validation de certains dossiers par les services de la Dépense du Trésor Public.

Les dépenses du budget d'investissement concernaient notamment :

- matériel roulant (5 véhicules de fonction et de service), pour un montant total de 99 350 000 FCFA ;
- matériel informatique et accessoires (ordinateurs, onduleurs, photocopieurs, imprimantes) pour un montant total de 15 000 000 F CFA ;
- équipements/mobiliers de bureaux (tables, fauteuils, chaises, placards, armoires de rangement, etc.) pour un montant total de 33 866 280 F CFA ;
- études et missions de terrain, pour un montant total de 13 155 000 F CFA. Ces missions rentrent dans le cadre du suivi et évaluation des projets, pilotage de la stratégie ministérielle, de la collecte des données statistiques sectorielles pour l'élaboration de l'annuaire statistique et du tableau de bord des indicateurs de performance du Ministère.

OPERATEUR

Présentation de l'opérateur

Aucun opérateur dans le programme.

PROGRAMME GESTION ET CONTROLE DES ACTIVITES PETROLIERES

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Nonobstant l'augmentation de la contribution des secteurs hors pétrole au budget de l'Etat, le secteur des hydrocarbures demeure toujours le plus important avec plus de 60% des recettes budgétaires.

La décision de l'Etat de mettre en place un nouvel outil de gestion des finances publiques, par l'introduction de la budgétisation par objectifs de programme (BOP), vise non seulement à apporter plus d'efficacité à la dépense publique mais aussi à tenir compte des projets productifs à forte valeur ajoutée, notamment celui de la « *Gestion et Contrôle des Activités Pétrolières* » pour l'optimisation des recettes en hydrocarbures.

De ce fait, une meilleure transparence de la gestion des fonds publics, par une responsabilité directe plus accrue des acteurs publics telle que préconisée par la BOP est inéluctable.

Pour tirer un meilleur profit des ressources générées par le secteur des hydrocarbures, la mise en adéquation avec les exigences de développement déclinées dans le PSGE s'avère nécessaire. La réforme de ce secteur s'impose, au regard du rôle majeur qui lui est défini pour l'édification du Gabon Industriel.

L'étape préalable de cette réforme consiste en la mise en place d'un nouveau cadre légal et réglementaire visant à créer un environnement plus attractif et incitatif pour les investisseurs afin d'assurer une meilleure valorisation de notre bassin sédimentaire.

Le Projet Annuel de Performances (PAP) du programme *Gestion et Contrôle des Activités Pétrolières* permet de définir les actions et les enjeux du secteur des hydrocarbures. De ces actions et enjeux, il ressort des objectifs donnant lieu à un cadrage pluriannuel et annuel. Ces objectifs sont évalués par des indicateurs clairement identifiés pour mesurer la performance de l'exécution du programme.

La mise en œuvre du programme, Gestion et Contrôle des Activités Pétrolières, nécessite que soient exécutées plusieurs actions qui relèvent des missions principales du Service des Hydrocarbures. Ces actions se décomposent en quatre points présentés comme suit :

- Gestion et suivi des activités de recherche et de production des hydrocarbures ;
- Gestion et suivi des activités de raffinage et de transformation des hydrocarbures ;
- Valorisation et commercialisation des hydrocarbures et de leurs dérivés ;
- Elaboration de la réglementation et le contrôle des activités pétrolières.

ACTION N° 1 : GESTION ET SUIVI DES ACTIVITES DE RECHERCHE ET DE PRODUCTION DES HYDROCARBURES

Dans le cadre de l'exécution de cette action, le Service des Hydrocarbures doit prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer le suivi et le contrôle des travaux de recherche et d'exploitation des hydrocarbures.

Pour intensifier la recherche des hydrocarbures, la promotion de notre bassin sédimentaire demeure une priorité. Aussi, la mise en ligne de nos données pétrolières s'avère primordiale.

Le Service des Hydrocarbures examine et approuve tous les programmes de recherche, d'appréciation, de développement et de production qui lui sont soumis par les différentes sociétés. A cet effet, pour s'assurer de leur mise en œuvre, il effectue des inspections, des contrôles et des audits.

Pour l'optimisation de la ressource, des efforts sont déployés pour une récupération efficiente des gisements exploités. Cette optimisation passe aussi par la redynamisation des champs abandonnés et la mise en production des champs marginaux.

ACTION N° 2 : GESTION ET SUIVI DES ACTIVITES DE RAFFINAGE ET DE TRANSFORMATION DES HYDROCARBURES

Pour réaliser cette action, le Service des Hydrocarbures doit contrôler le fonctionnement et suivre l'activité des entreprises ou établissements exerçant dans le domaine du raffinage, de la transformation et de l'entreposage des produits pétroliers ou des produits dérivés.

De même, il doit aussi veiller à la satisfaction de la demande nationale en produits pétroliers, s'assurer de leur qualité et de la sécurité des approvisionnements.

Par ailleurs, le Service des Hydrocarbures participe aux négociations du projet de construction d'une raffinerie moderne avec les partenaires. Cette nouvelle raffinerie doit répondre aux normes AFRI pour assurer la qualité des produits utilisés afin de satisfaire aux exigences environnementales. Le volume des produits issu de la nouvelle raffinerie doit prendre en compte la satisfaction des besoins du marché.

La mise en valeur du gaz naturel a commencé par l'électrification de la ville de Libreville et Port – Gentil. L'augmentation de la demande en électricité a nécessité la construction d'une nouvelle centrale thermique par la société Telemenia à Alenakiri. De ce fait, le renforcement des installations de transport du gaz vers ces villes doit se poursuivre.

Enfin, la transformation du gaz trouve également un débouché avec la société OLAM par son utilisation dans la pétrochimie pour générer les engrais.

ACTION N° 3 : VALORISATION ET COMMERCIALISATION DES HYDROCARBURES ET DE LEURS DERIVES

La réalisation de cette troisième action par le Service des Hydrocarbures nécessite un meilleur suivi de l'évolution des facteurs déterminants du marché pétrolier national et international. En tenant compte de la conjoncture internationale, le Service des Hydrocarbures examine les ventes réalisées par les sociétés pétrolières afin de proposer au Gouvernement les prix de cession officiels (PCO) des bruts gabonais produits sur le territoire national pour sanction.

En relation avec les autres administrations, le Service des Hydrocarbures calcule le prix parité importation sur la base des cotations du marché national et international, qu'il officialise en sa qualité de Président de la Commission Nationale des Prix des Produits Pétroliers (CNPPP) auprès de la raffinerie et des marketers.

Le Service des Hydrocarbures, conformément aux prérogatives qui lui sont dévolues, assure la commercialisation de la production qui revient à l'Etat dans le cadre des contrats pétroliers. Ce rôle peut être partiellement ou totalement confié à un tiers. Aujourd'hui, la commercialisation du brut gabonais est confiée à la GOC, cependant le Service des Hydrocarbures veille au bon déroulement des opérations afférentes.

ACTION N° 4 : ELABORATION DE LA REGLEMENTATION ET LE CONTROLE DES ACTIVITES PETROLIERES

Cette action menée par le Service des Hydrocarbures vise à élaborer les lois et règlements applicables aux activités pétrolières et gazières qui tiennent compte de l'environnement international. Ceci l'amène à suivre les textes juridiques internationaux et l'évolution des normes et standards observés dans l'industrie pétrolière.

Par ailleurs, en application des dispositions légales et réglementaires, le Service des Hydrocarbures négocie avec les sociétés et élabore des contrats pétroliers qu'il soumet à la sanction des Autorités. Ces contrats signés entre l'Etat et ces sociétés constituent la loi des parties à observer, en plus de la réglementation en vigueur, dans la conduite des activités pétrolières.

Aussi, la réalisation de cette action conduit le Service des Hydrocarbures à mettre en application les lois et règlements qui régissent l'activité pétrolière. Il doit également faire respecter la réglementation en vigueur en République gabonaise, notamment en matière de protection de l'environnement.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Le bassin sédimentaire gabonais constitue l'un des maillons du domaine pétrolier du Golfe de Guinée dont est issue une part importante de la production pétrolière du continent africain et même mondiale.

Le rythme des découvertes enregistrées dans les bassins sédimentaires similaires à celui du Gabon montre à juste titre que notre pays dispose, d'un potentiel non négligeable dans l'offshore profond et très profond dont la thématique du pré – sel n'est pas suffisamment explorée.

Par ailleurs, l'entrée de pays voisins dans le cercle fermé des pays producteurs de pétrole, place le Gabon dans un environnement concurrentiel très intense qui lui impose d'adopter et de développer des stratégies.

C'est en revisitant son cadre légal et réglementaire que le Gabon sera en mesure de mieux promouvoir et valoriser son potentiel en hydrocarbures ainsi que d'attirer les investisseurs. La mise en place de ce nouveau dispositif doit favoriser l'optimisation des recettes de l'Etat qui constituent le carburant de l'émergence du Gabon à l'horizon 2025 tel que prôné par le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA dans le PSGE.

De ce fait, les réformes à initier visent notamment à mieux assurer la promotion du bassin sédimentaire par :

- la mise aux enchères des blocs libres dans les zones d'exploration en eaux profondes et ultra – profondes ;
- la redéfinition du cadre législatif et réglementaire qui régule les activités d'hydrocarbures aux fins de l'adapter à l'environnement actuel de l'industrie pétrolière ;
- l'amélioration du contrôle desdites activités en vue de créer un cadre incitatif et attractif pour les investisseurs et partant optimiser les recettes budgétaires qui en découleraient ;
- la meilleure prise en compte des aspects relatifs à la préservation de l'environnement pour un développement durable.

A cet effet, l'exécution du programme « Gestion et Contrôle des Activités Pétrolières » relève de la responsabilité du Directeur Général du Service des Hydrocarbures, dans le cadre des enjeux fixés au secteur des hydrocarbures par le PSGE.

ENJEUX

Le programme de *Gestion et Contrôle des activités pétrolières* trouve ses enjeux dans le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) qui découle de la vision du Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA.

Ce programme porte notamment sur les enjeux suivants :

- Enjeu 1 : Relancer la production pétrolière et gazière ;
- Enjeu 2 : Améliorer le cadre légal et réglementaire du secteur des hydrocarbures ;
- Enjeu 3 : Optimiser les recettes pétrolières ;
- Enjeu 4 : Réduire l'impact de l'activité des hydrocarbures sur l'environnement.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : RENFORCER LA REGLEMENTATION ET LE CONTROLE DU SECTEUR PETROLIER PAR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

OBJECTIF N°2 : SURVEILLER A DISTANCE ET ASSURER LA TRANSMISSION EN TEMPS REEL A LA DIRECTION GENERALE DES HYDROCARBURES DES DONNES DE PRODUCTION A L'EXPORT

OBJECTIF N°3 : AMELIORER LE CONTROLE DE LA PRODUCTION PETROLIERE PAR LA CONSTRUCTION DU BANC NATIONAL D'ETALONNAGE

OBJECTIF N°4 : TRANSCRIRE ET METTRE EN FORME LES DONNEES PETROLIERES

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : RENFORCER LA REGLEMENTATION ET LE CONTROLE DU SECTEUR PETROLIER PAR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : 2015, élaborer et valider 9 textes législatifs ou réglementaires

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : 15 textes ont été élaborés et validés

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Textes réalisés	nombre		2	9	15	+ 6	A compléter par le chef de file de l'objectif	20

Source des données : Direction Générale des Hydrocarbures (DGH)

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultats attendus en 2015 : Elaborer et valider 9 textes législatifs ou réglementaires

Résultats réellement obtenus en 2015 : 15 textes ont été élaborés et validés, soit 6 textes de plus que ce qui était prévu initialement.

*A compléter par le chef de file de l'objectif du programme.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : SURVEILLER A DISTANCE ET ASSURER LA TRANSMISSION EN TEMPS REEL A LA DIRECTION GENERALE DES HYDROCARBURES DES DONNEES DE PRODUCTION A L'EXPORT

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Avoir équipé 3 terminaux pétroliers d'un système automatisé

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : 3 terminaux pétroliers équipés d'un système automatisé.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle (2017)
Terminaux pétroliers raccordés à la DGH	nombre	ND	ND	3	3	0	3	6

Source des données : Direction Générale des Hydrocarbures (DGH) et opérateurs des terminaux à l'export.

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultats attendus en 2015 : Equiper trois (3) terminaux d'exportation de pétrole brut des systèmes de surveillance à distance de l'export et transmission en temps réel à la DGH, les données de comptage et mesurage de la production de pétrole brut.

Résultats réellement obtenus en 2015 : Avoir équipé les terminaux d'Olowi, du Cap Lopez et de Gamba des systèmes de surveillance à distance de l'export et transmission en temps réel à la DGH, les données de comptage et mesurage de la production de pétrole brut.

Les principales actions qui ont permis d'atteindre ces résultats annuels visés sont les suivantes :

- Mission d'inspection des terminaux
- Rapport de mission et recommandations spécifiques du banc de comptage de la production
- Missions techniques avec pour objectifs d'échanger sur les recommandations relatives aux terminaux et de présenter l'architecture proposée par le Cabinet
- Mise en conformité des ensembles de mesurage du banc de comptage des terminaux
- Tests de fonctionnalité entre les terminaux et la DGH
- Réception à la DGH des premières données des terminaux offshore
- Validation du système par le suivi à distance de l'enlèvement pétrolier et la transmission instantanée à la DGH des données de comptage de la production de pétrole brut

Les difficultés et imprévus rencontrés durant l'année :

Deux problèmes ont été relevés dans l'exécution du budget alloué au titre de l'année 2015, à savoir :

- la mise en place tardive du budget d'investissement, vers mi-juin 2015 ;
- une erreur d'imputation de la ligne budgétaire dédiée au projet s'est glissée dans l'élaboration de la loi de finance rectificative(LFR) 2015 ;
- Le projet de Transmission en temps réel des données de mesurage de la production de pétrole brut exportée à la DGH a malheureusement été inscrit dans l'unité opérationnelle (UO) « Transformation des hydrocarbures », dont l'imputation budgétaire est 68 24 815 1-5 code UO 24 815 A1K5 ;
- Le paiement de la facture correspondant à la prise en charge des dépenses du prestataire Wehaya Engineering SDN.BHD, d'un montant de 225 180 dollars américains, soit cent trente - neuf millions six cent onze mille six cent francs CFA (139 611 600FCFA), n'a toujours pas été effectué, malgré la note n°0089/MPH/CABM, du 16 juin 2015 de Monsieur le Ministre du Pétrole et des Hydrocarbures à son collègue du Budget et des Comptes Publics.

OBJECTIFSTRATEGIQUE N°3 : AMELIORER LE CONTROLE DE LA PRODUCTION PETROLIERE PAR LA CONSTRUCTION DU BANC NATIONAL D'ETALONNAGE

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Avoir réalisé les termes de référence (TDR)

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : Les termes de référence sont réalisés et transmis à la DGBFIP

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement de l'élaboration des termes de référence	%	ND	ND	100	100	-100	100	100

Source des données : Direction Générale des Hydrocarbures (DGH) ; PERENCO Oil&Gas GABON

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : En 2015, l'infrastructure nationale de réglementation n'est pas mise en place.

Ce résultat s'explique par le fait que la première action de cet objectif portait sur la validation des termes de référence d'une étude de redimensionnement par la DGBFIP.

Après la rédaction et la transmission des TDR aux services de la DGBFIP, la commission de validation des termes de référence n'a pas encore siégé, donc le plan d'action n'a pas pu être mis en œuvre.

Cet objectif a été reformulé en 2016. Il sera suivi par les deux (2) indicateurs suivants :

- **Taux d'avancement de l'étude de faisabilité du banc d'étalonnage ;**
- **Taux d'avancement de la construction du banc d'étalonnage.**

OBJECTIFSTRATEGIQUE N°4 : TRANSCRIRE ET METTRE EN FORME LES DONNEES PETROLIERES

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Avoir transcrit 400 supports de données géologiques du bassin sédimentaire pétrolier d'un format obsolète vers un format utilisable ;

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : 0 support de données géologiques transcrit d'un format obsolète vers un format utilisable

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle (2018)
Nombre de supports transcrits	nombre	ND	ND	400	0	- 400	400	1200

Source des données : Direction Générale des Hydrocarbures (DGH)

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : En 2015, aucun support de données géologiques n'a été transcrit d'un format obsolète vers un format utilisable.

Ce résultat s'explique par le fait que la première action de cet objectif portait sur la validation des termes de référence d'une étude de redimensionnement par la DGBFIP.

Après la rédaction et la transmission des TDR aux services de la DGBFIP, la commission de validation des termes de référence n'a pas encore siégé, donc le plan d'action n'a pas pu être mis en œuvre.

Cet objectif a été reformulé en 2016.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement			
	AE ouvertes en LFR pour 2015 (a)	AE engagés en 2015 (b)	Ecart (b) - (a)	CP ouverts en LFR pour 2015 (c)	CP consommés en 2015 (d)	Ecart (d) - (c)	
24.815.1	Gestion et suivi des activités de recherche et de production des hydrocarbures	198 926 800	759 344 389	560 417 589	198 926 800	759 344 389	560 417 589
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	5 772 000	2 755 000	- 3 017 000	5 772 000	2 755 000	- 3 017 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	193 154 800	103 779 389	- 89 375 411	193 154 800	103 779 389	- 89 375 411
	Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
	Titre 5. Dépenses d'investissement	-	652 810 000	652 810 000	-	652 810 000	652 810 000
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
24.815.2	Gestion et suivi des activités de raffinage et de transformation des hydrocarbures	1 325 729 600	197 503 610	- 1 128 225 990	1 325 729 600	197 503 610	- 1 128 225 990
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	24 540 000	26 262 000	1 722 000	24 540 000	26 262 000	1 722 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	26 189 600	20 380 120	- 5 809 480	26 189 600	20 380 120	- 5 809 480
	Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
	Titre 5. Dépenses d'investissement	1 275 000 000	150 861 490	- 1 124 138 510	1 275 000 000	150 861 490	- 1 124 138 510
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
24.815.3	Valorisation et Commercialisation des hydrocarbures et de leurs dérivés	466 467 630	25 768 259 752	25 301 792 122	466 467 630	25 768 259 752	25 301 792 122
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	96 154 000	-	- 96 154 000	96 154 000	-	- 96 154 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	22 951 700	3 270 067	- 19 681 633	22 951 700	3 270 067	- 19 681 633
	Titre 4. Dépenses de transfert	347 361 930	25 764 989 685	25 417 627 755	347 361 930	25 764 989 685	25 417 627 755
	Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
24.815.4	Elaboration de la réglementation et le contrôle des activités pétrolières	59 633 957	650 592 499	590 958 542	59 633 957	650 592 499	590 958 542
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	-	97 585 000	97 585 000	-	97 585 000	97 585 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	59 633 957	553 007 499	493 373 542	59 633 957	553 007 499	493 373 542
	Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
	Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
24.815	Gestion et contrôle des activités pétrolières	2 050 757 987	27 375 700 250	25 324 942 263	2 050 757 987	27 375 700 250	25 324 942 263
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	126 466 000	126 602 000	136 000	126 466 000	126 602 000	136 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	301 930 057	680 437 075	378 507 018	301 930 057	680 437 075	378 507 018
	Titre 4. Dépenses de transfert	347 361 930	25 764 989 685	25 417 627 755	347 361 930	25 764 989 685	25 417 627 755
	Titre 5. Dépenses d'investissement	1 275 000 000	803 671 490	-471 328 510	1 275 000 000	803 671 490	-471 328 510
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Explication des principaux écarts :

Le niveau global d'exécution du budget au sein du programme « Gestion et Contrôle des Activités Pétrolières » est de, **1334,91%**. Sur les **2 050 757 987F CFA** de crédits ouverts en LFR, **27 375 700 250F CFA** ont été exécutés (soit 1334,91%).

Les principaux écarts de 378 507 018 F CFA et de 25 417 627 755 F CFA s'expliquent comme suit :

- un transfert, au titre 3, de 496 355 240 F CFA du programme Provisions au programme Contrôle et Gestion des Activités Pétrolières pour le paiement d'arriérés des abonnements relatifs à l'utilisation des logiciels prévisionnels de cours pétroliers sur le marché international ;
- un transfert, au titre 4, de 25 682 482 800 de FCFA du programme Provisions au programme Contrôle et Gestion des Activités Pétrolières au titre du financement de la stabilisation des produits pétroliers.

A compléter par le programme. *

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Crédits votés dans la LFR 2015 (a)	Mouvements : débit (b)	Mouvements : crédit (c)	Exécutions 2015 (d)
24.815	Gestion et contrôle des activités pétrolières	2 050 757 987	-587 781 034	25 912 723 297	27 375 700 250
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	126 466 000	- 1 586 000	1 722 000	126 602 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	301 930 057	-114 866 524	493 373 542	680 437 075
	Titre 4. Dépenses de transfert	347 361 930	-	25 417 627 755	25 764 989 685
	Titre 5. Dépenses d'investissement	1 275 000 000	-471 328 510	-	803 671 490
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-

Explications des principaux mouvements :

Globalement, ce programme a bénéficié d'une dotation de **2 050 757 987 FCFA** dans la LFR 2015. Cette dotation a été exécutée en dépassement à hauteur de **27 375 700 250 FCFA**.

Des mouvements ont été effectués au débit du programme pour un montant de **587 781 034 FCFA** au profit de la mission « Provisions », contre **25 912 723 297 FCFA** au crédit du programme « Gestion et contrôle des activités pétrolières ».

Ces mouvements se répartissent par titre comme suit :

Titre 2 : 1 586 000 FCFA sont sortis du programme au profit d'autres programmes.

Titre 3 : Le programme a bénéficié d'un mouvement de **493 373 542 FCFA** qui s'explique par le paiement d'arriérés des abonnements relatifs à l'utilisation des logiciels prévisionnels des cours pétroliers sur le marché international.

Titre 4 : Un mouvement de crédit d'un montant de **25 417 627 755 FCFA** au profit du programme pour le financement de la stabilisation des produits pétroliers.

Titre 5 : **471 328 510 FCFA**, correspondants en partie au montant de la réserve obligatoire non levée soit **191 250 000 FCFA**, soustraits du programme au profit d'autres programmes.

Annulations

Aucune annulation de crédit n'a été constatée.

Reports

Aucun report de crédit au pour l'année 2015.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2013	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2015	Mouvements d'effectifs en 2015			Effectifs au 31.12. 2015
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie A	0	0	0	0	0	0	0
Permanents	0	0	0	0	0	0	0
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie B	0	0	0	0	0	0	0
Permanents	0	0	0	0	0	0	0
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie C	0	0	0	0	0	0	0
Permanents	0	0	0	0	0	0	0
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	0	0	0	0	0	0	0
Main d'œuvre non permanente	0	0	0	0	0	0	0
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	0	0	0	0	0	0	0

Explication des évolutions :

*A compléter par le programme.

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Opérateur :

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2013	Effectifs au 31.12.2014	Effectifs au 31.12.2015	Ecart entre fin 2014 et fin 2015
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	0	0	0	0
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	0	0	0	0
Total pour l'opérateur	0	0	0	0
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	0	0	0	0
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	0	0	0	0
Total pour l'opérateur	0	0	0	0
Total pour le programme	0	0	0	0

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	126 466 000	126 466 000	126 602 000	126 602 000	136 000	136 000
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	0	0	0	0	0	0
Total des crédits de titre 2 consommés	126 466 000	126 466 000	126 602 000	126 602 000	136 000	136 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

A compléter par le programme.*

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION N°1 Gestion et suivi des activités de recherche et de production des hydrocarbures	193 154 800	193 154 800	103 779 389	103 779 389	-89 375 411	-89 375 411
Activités de Suivi des campagnes de forage (exploration)	96 577 400	96 577 400	69 712 748	69 712 748	-26 864 652	-26 864 652
Activités de contrôles et d'audit (exploitation)	96 577 400	96 577 400	34 066 641	34 066 641	-62 510 759	-62 510 759
ACTION N°2 Gestion et suivi des activités de raffinage et de transformation des hydrocarbures	26 189 600	26 189 600	20 380 120	20 380 120	-5 809 480	-5 809 480
Activités de contrôles et d'audit (RAFFINAGE K5)	26 189 600	26 189 600	20 380 120	20 380 120	-5 809 480	-5 809 480
ACTION N°3 Valorisation et commercialisation des hydrocarbures et de leurs dérivés	22 951 700	22 951 700	3 270 067	3 270 067	-19 681 633	-19 681 633
Activités de contrôles et d'audit (participation)	22 951 700	22 951 700	3 270 067	3 270 067	-19 681 633	-19 681 633
ACTION N°4 Elaboration de la réglementation et le contrôle des activités pétrolières	59 633 957	59 633 957	553 007 499	553 007 499	493 373 542	493 373 542
Activités de contrôles et d'audit (K1 administration)	3 836 589	3 836 589	500 000 000	500 000 000	496 163 411	496 163 411
Activités de contrôles et d'audit (SUBD)	50 238 633	50 238 633	47 726 701	47 726 701	2 511 932	2 511 932
Activités de contrôles et d'audit (SUBD)	5 558 735	5 558 735	5 280 798	5 280 798	277 937	277 937
Total des crédits de titre 3 consommés	301 930 057	301 930 057	680 437 075	680 437 075	378 507 018	378 507 018

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

L'utilisation du titre 3 pour l'acquisition des biens et services concourant à la réalisation des activités se répartit par action comme suit :

ACTION N°1 : Gestion et suivi des activités de recherche et de production des hydrocarbures

Sur un montant total de **193 154 800 F CFA** prévu (en AE) au titre 3, pour l'Action N°1, seulement **103 779 389 FCFA** ont été effectivement consommés pour l'achat des fournitures et la réalisation des activités ci-après :

UO Exploration : Activités de Suivi des campagnes de forage : 69 712 748 FCFA exécutés

Les engagements au titre de l'année 2015 ont été faits pour les natures de dépense suivantes :

- Fournitures de bureaux diverses **29 581 489 FCFA** ;
- Papeterie **11 053 541 FCFA** ;
- Fournitures Informatiques **13 066 216 FCFA** ;
- Fourniture et pose split **786 600 FCFA** ;
- Carburant véhicule **10 000 000 FCFA** ;
- Abonnements au journal l'union **225 000 FCFA** ;
- Fourniture d'entretien de bureau **2 000 000 FCFA** ;
- Restauration **2 999 902 FCFA** ;

A ce jour, aucun de ces engagements n'a été payé. Néanmoins, pour l'année 2015, les activités de forage suivantes ont été menées :

- Leopard-2, puits d'appréciation de la découverte de Gaz à condensat Leopard-1, foré par Shell dans le permis offshore profond BCD10 ;
- NyonieDeep-2, puits d'appréciation de la découverte de Gaz à condensat Nyonie-1, foré par ENI dans le permis offshore peu profond D3 ;
- Mabounda-1D, puits de découverte d'huile, foré par Maurel & Prom dans le permis onshore Ezanga ;
- Ikando Nord-2, puits sec foré par Perenco dans le permis onshore Ogueyi.

Sur les quatre forages réalisés en 2015, trois ont été suivi de bout en bout par la Direction de l'Exploration, en se faisant représenter sur le site des opérations par un géologue. Seul le forage du puits Ikando Nord-2 n'a pas accueilli un représentant de la Direction de l'Exploration.

UO Exploitation : Activités de contrôles et d'audit 34 066 641 FCFA ordonnancés

- Fournir en carburant l'équipe Managériale afin de se déplacer entre l'Administration et les sièges des sociétés à Libreville pour assister à des rencontres techniques : **4 200 000 Francs CFA** ;
- Equiper tous les bureaux de la Direction de l'Exploitation des Splits afin de permettre aux agents de travailler dans les meilleures conditions et accueillir les opérateurs dans des meilleures dispositions : **2 550 000 Francs CFA** ;
- Achats de fournitures diverses : Améliorer les conditions d'accueil et de réception des opérateurs en équipant le Secrétariat de tasse, verre, machine à café : **2 033 950 Francs CFA** ;
- Fournir en équipements didactiques l'ensemble des agents de la Direction de l'Exploitation pour la réalisation des missions quotidiennes assignées à celle-ci : **8 245 147 Francs CFA** ;
- Fournir et équiper la direction des imprimantes de bureaux en cas de maintenance prolongées des principales imprimantes de la Direction de l'Exploitation : **813 669 Francs CF** ;
- Achat Imprimante : Equiper la direction d'une nouvelle imprimante aux normes et connecter l'ensemble des agents à celle-ci : **7 614 444 Francs CFA** ;
- Achats de Matériel Informatique : Equiper à chaque service un matériel informatique afin de l'utiliser lors des missions sur site pour la rédaction des rapports, la réception et la transmission des données sur site. Fournir la Direction des tablettes numériques : **4 419 192 Francs CFA** ;

- Installer une salle d'attente destinée aux opérateurs venant pour des réunions techniques avec la Direction de l'Exploitation : **1 404 200 Francs CFA** ;
- Achat d'encre d'imprimante : Fournir des cartouches d'encre de remplacement pour l'imprimante de secours en cas de maintenance de la principale imprimante : **2 786 039 Francs CFA** ;

ACTION N°2 Gestion et suivi des activités de raffinage et de transformation des hydrocarbures

UO Transformation des hydrocarbures : Activités de contrôles et d'audit

Sur un montant total de **26 189 600 FCFA** prévu (en AE) au titre 3, pour l'Action N°2, seuls **20 380 120 FCFA** ont été effectivement consommés pour l'achat des fournitures et la réalisation des activités ci-après :

- Achat des fournitures de bureau (rames de papier, stylos etc.) pour la réalisation des activités courantes de la Direction **5 040 120 FCFA** ;
- Achat de carburant de véhicule pour les missions de contrôle de la qualité des produits pétroliers et Inspection in situ des équipements et Installations pétrolières Aval (Camions-citernes, Stations Services etc.) à Libreville et à l'intérieur du pays **2 500 000 FCFA** ;
- Achat de Billets d'avion des Agents Libreville – Port Gentil et Libreville – Mvengué, utilisés pour des missions de contrôles et d'inspections en vue de la vérification de la qualité des produits pétroliers et des équipements de transport à Port-Gentil et dans les Provinces du Haut-Ogooué et de l'Ogooué-lolo **2 735 000 FCFA** ;
- Entretien et Réparation des Véhicules de la Direction, pour utilisation quotidienne et les missions de contrôle et d'inspection de la qualité des produits pétroliers et des équipements de stockage et de transport **3 000 000 FCFA** ;
- Frais de Mission des Agents au Gabon, pour des missions de contrôles et d'inspections en vue de la vérification de la qualité des produits pétroliers et des équipements de transport à Port-Gentil et dans les Provinces du Haut-Ogooué et de l'Ogooué-lolo **3 605 000 FCFA** ;
- Entretien et Réparation des Véhicules de la Direction **3 500 000 FCFA**.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LF		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 3: Valorisation et commercialisation des hydrocarbures et de leurs dérivés	347 361 930	347 361 930	25 764 989 685	25 764 989 685	25 417 627 755	25 417 627 755
Total des crédits de titre 4 consommés	347 361 930	347 361 930	25 764 989 685	25 764 989 685	25 417 627 755	25 417 627 755

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

Au niveau du **titre 4**, 347,4 millions de FCFA prévus en autorisation d'engagement (AE) concernent les cotisations internationales pour 116,8 millions de FCFA et 265,16 millions de FCFA correspondant à la subvention allouée à la Société Nationale des Hydrocarbures "Gabon Oil Compagnie" (GOC).

En exécution, nous constatons un dépassement de 25,4 milliards de FCFA par rapport à la dotation prévue dans la loi de finances. Ce dépassement résulte essentiellement du transfert de crédits de 25,7 milliards de FCFA reçus du programme "Provisions" pour le financement de la stabilisation des produits pétroliers.

Il est à noter que la dotation 265,1 millions de FCFA prévue pour la GOC n'a pas été engagée. En effet, la GOC a renoncé volontairement à l'utilisation de la subvention qui lui était allouée et n'a par conséquent pas contractualisé de Contrat Annuel de Performance avec la Direction Générale des Hydrocarbures (DGH).

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LF		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE consommées	CP consommés	AE	CP
ACTION 1 Gestion et suivi des activités de recherche et de production des hydrocarbures	0	0	652 810 000	652 810 000	652 810 000	652 810 000
Contrôle des données d'exportations pétrolières	0	0	652 810 000	652 810 000	652 810 000	652 810 000
ACTION 2 Gestion et suivi des activités de raffinage et de transformation des hydrocarbures	1 275 000 000	1 275 000 000	150 861 490	150 861 490	-1 124 138 510	-1 124 138 510
Contrôle des données d'exportations pétrolières	1 275 000 000	1 275 000 000	150 861 490	150 861 490	-1 124 138 510	-1 124 138 510
Total des crédits de titre 5 consommés	1 275 000 000	1 275 000 000	803 671 490	803 671 490	-471 328 510	-471 328 510

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents projets de développement et d'équipements :

En 2015, la loi de finances rectificative a prévu une dotation 1,275 milliard de FCFA pour le projet de transmission en temps réel à la DGH des données de la production pétrolière. Mais le crédit ouvert pour ce projet a été de 1,083 milliard de FCFA après la réserve obligatoire.

A cet effet, il a été malencontreusement mis en place 1, 083 milliard de FCFA dans l'action 2 relative à la "gestion et suivi des activités de raffinage et de transformation des hydrocarbures" au lieu de l'action1 relative à la "Gestion et suivi des activités de recherche et de production des hydrocarbures".

Ainsi, il avait été adressé à la Direction Générale du Budget et des Finances Publiques, une lettre demandant le redéploiement de ces crédits de l'action 2 vers l'action1.

Bien avant le redéploiement dont l'exécution a pris trois mois, le Ministre du Pétrole et des Hydrocarbures avait sollicité auprès de son collègue du Budget, le règlement de la facture de deux cent vingt-cinq mille cent quatre-vingt (225.180) dollars américains, soit cent trente-neuf millions six cent onze mille six cent (139 611 600) francs CFA, relatif à la facture correspondant à la prise en charge des prestations du Cabinet WEHAYA ENGINEERING SDN BHD qui accompagne le Gouvernement Gabonais dans la mise en œuvre et la réalisation dudit projet.

Par ailleurs, dans le cadre des missions d'élaboration des textes réglementaires de la nouvelle Loi pétrolière et sur instruction du Ministre du Pétrole, ordonnateur principal des crédits, une facture relative aux titres de transport pour les experts et agents des Ministères du Pétrole, de l'Economie et du Budget avaient été engagé pour un montant de 14 989 890 FCFA. Mais seulement **11 249 890 FCFA** ont été visés et payés par le Trésor Public, à la suite du rejet d'une facture de 3 740 000 FCFA au motif que l'entreprise ne s'était pas acquittée de sa dette d'impôt.

Toutes ces raisons expliquent une exécution à hauteur de **150 861 490 FCFA** dans l'action 2.

Au mois de Septembre 2015, le redéploiement de crédits qui avait été demandé depuis le mois de Juin a été effectif. Ainsi, l'Unité opérationnelle en charge du projet a reçu une dotation de 929 148 510 FCFA.

A ce titre, compte tenu du retard observé dans le financement du projet, il a été exécuté un montant global **652 810 000 FCFA, soit 70% du montant reçu par l'action 2.**

Ce montant a permis de financer, d'une part les activités liées au projet de transmission des données pétrolières en temps réel à la Direction Générale des Hydrocarbures et aux charges relatives à l'élaboration des textes réglementaires de la nouvelle Loi pétrolière, d'autre part.

Pour atteindre l'objectif stratégique de l'année 2015, qui consistait d'équiper trois terminaux pétroliers d'exportation de pétrole, d'un système de surveillance à distance de l'export et transmission des données à la DGH n temps réel, nous avons identifié trois principaux postes de dépenses, à savoir :

1/- les dépenses relatives aux missions d'état des lieux des six terminaux en exploitation en République Gabonaise.

Cette mission avait pour objectifs, non seulement de collecter les données spécifiques à chaque terminal dans le cadre de l'élaboration du cahier de charge du projet, mais également, de s'assurer que les conditions techniques sont requises pour la mise en œuvre dudit projet.

Les coûts relatifs à cette mission d'état de lieux à travers les six terminaux d'exportation de pétrole brut, répartis en fonction de la localisation du terminal (onshore ou offshore), de la taille du terminal sont établis de la manière suivante :

1.a - Concernant les quatre (04) terminaux offshore **d'Olowi, Fernan-Vaz, Etame** et le **Mayumba**, un montant de 64 000 000 F CFA a été engagé et payé. Cette somme correspondait aux honoraires des consultants du Cabinet Wehaya, à la location des hélicoptères pour les déplacements sur les terminaux susvisés, des véhicules et accommodation et hébergement.

1.b- Concernant les deux (02) terminaux onshore le Gamba et le Cap lopez, les coûts relatifs à ces missions étaient de l'ordre de 36 000 000 F CFA, correspondants aux charges liées aux honoraires du prestataire, les locations de véhicules et autres.

En définitive, un montant de **100 million de francs cfa** a été décaissé, pour couvrir les dépenses liées à la mission clé d'état des lieux, qui a permis d'identifier, d'une part au regard de leur configuration technique quels étaient les terminaux aptes à être équipés, et ceux qui devraient nécessiter au préalable le renforcement technique au niveau des ensembles de mesurage et comptage fiscal de la production et de mise en conformité, d'autre part.

2/- les dépenses relatives aux différentes missions techniques sur les terminaux pétroliers retenus avec pour objectifs ci-après :

2.a-L'objectif visé était de reproduire à la DGH la même architecture technique des ensembles de mesurage et de comptage fiscal de la production que l'on retrouve sur chaque terminal d'exportation de pétrole brut (Olowi, Cap lopez et FernanVaz) ; Le coût de ces travaux correspond aux frais d'honoraires des experts du cabinet wehayaDatalogger pour l'activité de configuration de la Direction Générale des Hydrocarbures (DGH).

2.b- De réaliser par les prestataires Wehaya et CIS des travaux de construction des liaisons-interconnexion Virtual Private Network (VPN), entre la Direction Générale des Hydrocarbures et chaque terminal à connecter, à savoir : Olowi, Cap lopez et FernanVaz. Le coût de ces travaux correspond aux paiements des différents prestataires et à la location des hélicoptères pour les déplacements sur les terminaux susvisés, des véhicules et accommodation et hébergement.

2.c- De paramétrer ou de modifier sur chaque terminal retenu (Olowi, FernanVaz et Cap lopez), les ensembles de registre MODBUS et d'installer les équipements capables, d'une part de permettre la lecture des valeurs des calculateurs de compteur OMNI par des systèmes exploitables sous PI vers Matrikon et de rapatriement des données en temps réel à la DGH, d'autre part. Le coût de ces travaux correspond notamment aux honoraires, à l'assistance technique et à la prise en charge des frais de mission et de déplacement.

Le financement des trois (03) missions susvisées s'élève à **338,75 millions de FCFA**. Ce montant a permis de supporter les dépenses relatives aux honoraires des prestataires Wehaya, CIS, à la logistique (location hélicoptères et véhicules), l'hébergement et l'accommodation.

En conclusion, le coût des activités propres au projet de surveillance à distance de l'export et transmission des données de mesurage et comptage de la production de pétrole brut en temps réel à la DGH est de l'ordre de **438,75 millions de FCFA**.

3/- les dépenses relatives aux missions d'élaboration des textes réglementaires de la nouvelle Loi pétrolière

En effet, n'ayant pas de crédits en 2015, pour l'élaboration des différents textes d'application du code pétrolier sur instructions du Ministre du Pétrole et des Hydrocarbures, ordonnateur principal des crédits alloués à son département ministériel obtenu l'accord de son collègue du Budget de financer des missions y relatives et le règlement des honoraires du cabinet Sherman & Sterling qui accompagne le Gouvernement.

A cet effet, des missions ont été effectuées notamment dans les provinces du Haut-Ogooué et de Nyanga. Ainsi, les dépenses y relatives d'un montant de 214, 06 millions de FCFA ont servi à financer les honoraires du cabinet Sherman & Sterling (84 millions de FCFA), les coûts relatifs à la logistique (hélicoptères, véhicules) hébergement et accommodation pour un montant de 130 millions de FCFA.

Ces activités ont conduit à l'élaboration de onze (11) textes réglementaires ce qui est largement au-dessus de l'objectif annuel fixé.

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

OPERATEUR Gabon Oil Company (GOC)

Présentation de l'opérateur

Travail avec l'opérateur

La GOC ayant renoncé volontairement aux 265,1 millions de FCFA au titre de la subvention qui lui était allouée, la signature d'un Contrat Annuel de Performance avec la Direction Générale des Hydrocarbures (DGH) n'a plu eu lieu.

PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN A LA POLITIQUE PETROLIERE ET D'HYDROCARBURES

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme soutien du Ministère du Pétrole et des Hydrocarbures, piloté par le Secrétaire Général, est composé du Cabinet du Ministre (CABM), du Secrétariat Général (SG), de l'Inspection Générale des Services (IGS), du Comité Permanent des Hydrocarbures (CNH) et de la Direction Générale des Etudes et Laboratoires (DGEL).

Le Secrétariat Général est chargé de la gestion administrative et des ressources allouées au Ministère. Elle est accompagnée dans sa responsabilité de la Direction Centrale des Ressources Humaines (DCRH), la Direction Centrale des Affaires Financières (DCAF) et la Direction Centrale du Système d'Information (DCSI).

Le Cabinet du Ministre est chargé d'assister, par ses avis, le Ministre dans le choix des options techniques de sa mission.

L'Inspection Générale des Services est chargée de proposer, d'assurer le suivi et l'évaluation des procédures et des normes de travail au sein des services centraux.

Le Comité National des Hydrocarbures est chargé de donner son avis sur toutes questions relevant de la matière des hydrocarbures, soumis à son examen, notamment sur la réglementation applicable au secteur des hydrocarbures liquides et gazeux ; la bonne gouvernance dans les industries pétrolières et gazières nationales ; les mesures de conservation et de valorisation des gisements d'hydrocarbures et leur application.

La Direction Générale des Etudes et Laboratoires est notamment chargée d'effectuer, pour le compte des différents services du département ministériel ou des tiers, des essais, des études ou des analyses, relatifs aux roches, au pétrole et ses dérivés, aux ressources hydrauliques pour le suivi de la qualité. Elle s'occupe également du suivi environnemental des sites miniers et pétroliers.

Le champ du programme recouvre :

- l'élaboration, le suivi et l'application des textes réglementaires dans les domaines de compétence du Ministère (CABM) ;
- la gestion des ressources humaines du Ministère (DCRH) ;
- la gestion des ressources financières, des moyens généraux et du patrimoine immobilier alloués au Ministère (DCAF) ;
- la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière d'informatique et de télécommunication au sein du Ministère (DCSI).

Compte tenu de son caractère transversal, ce programme devrait être en cohérence avec le programme « Gestion et contrôle des activités pétrolières ».

Plusieurs structures interviennent soit au titre d'entités administratives, soit au titre de partenaires, dans le cadre de ce programme :

Entités administratives : DGH.

Partenaires : ANINF, DGBFIP, etc.

Ce programme est piloté par le Secrétaire Général qui en est le responsable (RPROG).

Les textes d'orientation qui présentent les politiques publiques à mettre en œuvre et l'organisation administrative prévue à cet effet sont :

- Le PSGE ;
- Les textes organiques du Ministère.

PRESENTATION DES ACTIONS

Dans le cadre de la mise en place de la budgétisation par objectifs de programmes qui instaure une nouvelle donne en matière de gestion des finances publiques, le programme pilotage et soutien vise à « assurer une gouvernance opérationnelle et efficace de l'Administration du Ministère » et « développer la performance globale par la modernisation de l'Administration du Ministère ». Il est structuré autour de deux (2) actions :

- Pilotage de la stratégie ministérielle ;
- Coordination administrative.

ACTION N° 1 : PILOTAGE DE LA STRATEGIE MINISTERIELLE

Cette action est sous la tutelle du Directeur de Cabinet du Ministre qui en est le Chef de file.

L'autre entité qui concerne cette action est l'Inspection Générale des Services (IGS). Elle est chargée de contrôler et de suivre la régularité de l'activité de l'ensemble des services du Ministère. Elle est également chargée de mettre à jour les manuels de procédures ainsi que les manuels d'organisation des services du Ministère en collaboration avec le Secrétariat Général. Elle est sous la responsabilité de l'Inspecteur Général des Services qui en est le Chef de file.

Enfin, le Comité National des Hydrocarbures (CNH), organe de conseil rattaché au Cabinet du Ministre, est chargé de donner son avis sur toute question relevant de la matière des hydrocarbures, soumise à son examen, notamment sur la réglementation applicable au secteur des hydrocarbures liquides et gazeux ; la bonne gouvernance dans les industries pétrolière et gazière nationales ; les mesures de conservation et de valorisation des gisements d'hydrocarbures et leur application. Cette entité est sous la responsabilité du Secrétaire Permanent qui en est le Chef de file.

ACTION N°2 : COORDINATION ADMINISTRATIVE

Portée par le Secrétariat Général, cette action est sous la tutelle du Secrétaire Général.

Les autres services concernés par cette action sont :

- **La Direction Centrale des Ressources Humaines (DCRH)** : Elle est chargée de mettre en œuvre les politiques en matière de gestion des ressources humaines et des structures arrêtées par les autorités compétentes. Cette Direction est sous la tutelle du Directeur Central du Personnel qui en est le Chef de file.

La DCRH est composée :

- du Service gestion des ressources humaines ;
- du Service formation et parcours professionnel ;
- du Service politiques sociales et conditions du travail ;
- du Service actes de gestion du personnel ;
- du Services document et archives.

A ce jour, aucun de ces services n'est opérationnel ni pourvu de responsable.

- **La Direction Générale des Etudes et Laboratoires (DGEL)** : Elle est notamment chargée d'effectuer, pour le compte des différents services du département ministériel ou des tiers, des essais, des études ou des analyses, relatifs aux roches, au pétrole et ses dérivés, aux ressources hydrauliques pour le suivi de la qualité. Elle s'occupe également du suivi environnemental des sites miniers et pétroliers. Elle est sous la conduite du Directeur Général des Etudes et Laboratoires qui en est le Chef de file.

La DGEL comprend :

- La Direction du laboratoire des Hydrocarbures ;
- La Direction du laboratoire des roches et des eaux ;
- La Direction des Etudes et des Statistiques ;
- Le Service de l'approvisionnement, de la maintenance et de la sécurité.

- **La Direction Centrale des Systèmes d'Information (DCSI)** : Elle est chargée de mettre en œuvre la politique de l'Etat en matière d'informatique et de télécommunications au sein du Ministère. Elle est sous la conduite du Directeur Central des Systèmes d'Information qui en est le Chef de file.

La DCSI est composée de trois (3) services, à savoir :

- le Service Exploitation ;
- le Service Infrastructure et Sécurité ;
- le Service du patrimoine ;
- le Service Logistique et Moyens.

A ce jour, tous ces services ne sont pas opérationnels ni pourvus de responsables.

- **Le Service de la Documentation et de l'Informatique (SDI) :** Il est chargé de la gestion des documents d'archives, des ouvrages de la bibliothèque et des dossiers documentaires du Ministère. Le Chef de Service est un des contributeurs.
- **Le Service Central du Courrier (SCC) :** Il est notamment chargé de réceptionner, d'enregistrer, de centraliser, de classer et tenir à jour les registres ou dossiers chronologiques du courrier, de ventiler, à l'exception du courrier confidentiel, le courrier de l'ensemble du Ministère. Le Chef de Service est un des contributeurs.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Le programme « Pilotage et soutien à la politique de gestion et contrôle des activités pétrolières » a pour but d'appuyer ou porter les actions des entités administratives opérationnelles du Ministère. Il s'inscrit donc dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE), des plans sectoriels en matière d'énergie, de ressources hydrauliques, des techniques nucléaires, des programmes de travail gouvernemental (PTG) et ministériel (PTM) puis de la politique de cadrage du Ministre, Responsable de la Mission « *Gestion et contrôle des activités pétrolières* ». Sont enfin pris en compte, les attentes et la satisfaction du personnel, des entités administratives opérationnelles (des partenaires qui sont les principaux usagers/bénéficiaires du programme).

Les attentes du personnel/agents :

- facilitation/amélioration des conditions de travail (bâtiment, conditions hygiénique et sanitaire, etc.) ;
- forte sécurisation des lieux de travail ;
- dotation en matériel et équipements de travail ;
- renforcement des capacités (formations continues, séminaires/ateliers, etc.) ;
- définition d'un plan gestion de carrière opérationnelle ;
- meilleur management des agents ;
- application des dispositions statutaires de la Fonction Publique.

Les attentes des usagers :

- meilleur accueil ;
- temps d'attente moins long ;
- disponibilité, diffusion/publication des informations relatives aux domaines de compétence du Ministère ;
- facilitation de certaines procédures administratives ;
- meilleur pilotage.

Pour y répondre, le programme « Pilotage et soutien à la politique de gestion et contrôle des activités pétrolières » doit améliorer son fonctionnement, notamment en apportant des solutions concrètes à certains de ses points faibles.

Les points forts :

- Implication du ministère dans les projets pilotes BOP ;
- Existence des plans sectoriels ;
- Avantages sociaux (primes d'incitation à la performance, dialogue social) ;
- Assistance/appui technique et financière des PTF ;
- Connexion à Internet/Intranet ;
- Notoriété du ministère dans la mise en œuvre du PSGE ;
- Existence des organes de régulation et des sociétés étatiques ;
- Existence des fiches de postes dans certaines entités.

Les points faibles :

- Capacité d'accueil insuffisante ;
- Non existence d'un site Web ;
- Cohabitation de deux fonctions soutien au sein de la même mission
- Nombre d'outils techniques de travail limité (logiciels, etc.) ;
- Inexistence d'un programme de recrutement ;
- Absence des fiches de poste dans les différentes entités du Ministère ;
- Absence d'un plan d'acquisition, de maintenance de matériels et équipements ;
- Dispersion des entités du Ministère ;
- Cadre réglementaire insuffisant ;
- Absence de déconcentration des services centraux du Ministère ;
- Sous-effectif du personnel pour certaines entités ;
- Insuffisance de profil type pour certains secteurs d'activité ;
- Absence de plan de gestion de carrière des agents ;
- Insuffisance et obsolescence des équipements de travail (logiciels, photocopieur, imprimante, ordinateur, véhicules etc.) ;
- Etc.

Modalités de gestion

La mise en œuvre opérationnelle du « Pilotage et soutien à la politique de gestion et contrôle des activités pétrolières » relève de la responsabilité du Secrétaire Général, des différents responsables (Directeur de Cabinet, Inspecteur Général des Services, SP du SNH, DGEL et autres Directeurs centraux). En fait, ceux-ci sont responsables de la conduite opérationnelle des actions.

Pour atteindre les objectifs stratégiques fixés, le programme compte sur les ressources humaines (personnel en service) et financières (budget de l'Etat) mises à sa disposition.

ENJEUX

Les principaux enjeux du programme « Pilotage et soutien à la politique de gestion des ressources énergétiques, hydrauliques et nucléaires » sont :

- Enjeu 1 : Assurer une gouvernance opérationnelle et efficace de l'Administration du Ministère ;
- Enjeu 2 : Développer la performance globale par la modernisation de l'Administration du Ministère.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : AMELIORER LE CADRE JURIDIQUE

OBJECTIF N°2 : PARVENIR A UNE GESTION MODERNE ET PLANIFIEE DES RESSOURCES ALLOUEES AU MINISTERE

OBJECTIF N°3 : METTRE EN PLACE DES OUTILS/POLITIQUES EFFICACES DE PILOTAGE DE L'ADMINISTRATION

OBJECTIF N°4 : PROMOUVOIR LA BONNE GOUVERNANCE DANS LES INDUSTRIES PETROLIERES ET GAZIERES

OBJECTIF N°5 : ANALYSER ET CONTROLER LA QUALITE DES PRODUITS DANS LES UNITES DE PRODUCTION DU PAYS

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : DISPOSER D'UN CADRE JURIDIQUE PERMETTANT D'AMELIORER LA GESTION ET LE PILOTAGE DU SECTEUR

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : 25 textes initiés/élaborés
- Résultat annuel N°2 : 20 projets de textes sont transmis au SGG pour adoption.

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : 24 projets de textes ont été élaborés dont 8 décrets et 16 arrêtés
- Résultat annuel N°2 : Tous les projets de décrets élaborés lors de la Commission de rédaction des textes du Code des Hydrocarbures ont été transmis au SGG.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de transmission des projets de textes au SGG pour adoption	%	56	70	80	80	0	90	100 (2017)

Source des données : les données relatives au calcul du taux de transmission des projets de textes au SGG sont fournies par le Cabinet du Ministre, le Secrétariat Général, l'IGS, le CNH et la DGEL à travers les rapports d'activités ou les demandes expresses.

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- **Résultat annuel N°1** : 24 projets de textes ont été élaborés dont 8 décrets et 16 arrêtés ;
- **Résultat annuel N°2** : Tous les projets de décrets élaborés lors de la Commission de rédaction des textes du Code des Hydrocarbures ont été transmis au SGG

Les actions qui ont permis d'atteindre ces résultats, sont essentiellement les suivantes :

1. La mise en place d'une commission interne de rédaction, révision et validation des textes ;
 2. La transmission des projets de textes initiés au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) pour adoption ;
 3. Le suivi des projets de textes dans les circuits d'adoption ;
 4. La représentation du Ministère auprès des organes consultatifs saisis d'un projet de texte initié par le Ministère.
- **Action 1** : mettre en place une commission interne de rédaction, révision et validation des textes. Une retraite de l'ensemble de la Commission interne de rédaction de texte a été organisée à l'intérieur du pays (BONGOVILLE).
 - **Actions 2 et 3** : transmettre les projets de textes initiés au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) pour adoption et suivre les projets de textes dans les circuits d'adoption.
 - 24 projets de textes ont été élaborés dont huit (8) décrets et seize (16) arrêtés. Sur l'ensemble des textes validés par la Commission de rédaction des textes d'application de la loi n°0011/2014 du 28 août 2014 relative à la réglementation du secteur des hydrocarbures en République Gabonaise.
 - 80% de ces textes ont été validés et signés par les autorités compétentes conformément aux dispositions des procédures en vigueur.
 - Apurer le passif des 20% restants au titre de la première phase.
 - Elaborer la totalité des textes prévus pour la deuxième phase.
 - **Action 4** : Suivre les textes transmis dans les circuits d'adoption : le suivi des textes transmis est effectif.

Difficultés rencontrées :

En matière de réglementation, l'élaboration des textes ne fut pas un exercice facile, en raison de la complexité du domaine des hydrocarbures qui se trouve inévitablement soumis aux influences de plusieurs acteurs et de plusieurs facteurs liés à la production, à la transformation et à la commercialisation des produits pétroliers ;

En raison de la transversalité des problèmes traités (relatifs au contexte de chaque projet de texte), le souci de privilégier la concertation la plus large et le consensus entre les membres de la Commission a conduit à une perte importante de temps par rapport au planning initial des travaux.

En conclusion, l'atteinte de l'objectif pluriannuel est positive, car progressivement le cadre juridique et les réformes institutionnelles engagées se réalisent effectivement : le Code des Hydrocarbures est effectif et se met en place avec l'ensemble des principaux textes d'application. Le vide juridique constaté en 2014 a été comblé.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : PARVENIR A UNE GESTION MODERNE ET PLANIFIEE DES RESSOURCES ALLOUEES AU MINISTERE

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : 100% du taux d'exécution du budget ;
- Résultat annuel N°2 : Un (1) plan de recrutement élaboré ;
- Résultat annuel N°3 : 150 fiches de postes élaborées pour tous les agents du Ministère ;
- Résultat annuel N°4 : 50% des agents du Ministère sont évalués ;

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : 86,44 % du Budget exécuté ;
- Résultat annuel N°2 : Un (1) plan de recrutement élaboré ;
- Résultat annuel N°3 : 200 fiches de postes élaborées ;
- Résultat annuel N°4 : 0% des agents du Ministère évalué

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Plan de recrutement élaboré	Nombre	-	-	1	1	0	1	1
Fiches de poste élaborées	Nombre	-	-	150	200	50	318	500
Taux d'évaluation des agents	%	-	-	50	0	0	60	100
Taux d'exécution du budget	%	-	-	100	86,44	-13,56	100	100 (2017)

Source des données : Les données relatives aux indicateurs susmentionnés proviennent principalement du Secrétariat Général, de la DCAF et de la DCRH à travers leurs rapports d'activité et sur demande expresse.

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Explication des écarts (réalisé/prévision) :

On note juste deux écarts assez significatifs entre les objectifs de départs et les résultats obtenus, notamment en ce qui concerne le nombre de Fiches de postes, ensuite le Taux d'évaluation des agents du Ministère du Pétrole et des Hydrocarbures.

- **Résultat annuel N°1** : Un (1) plan de recrutement élaboré ;

Le Plan de recrutement annuel 2015, a été réalisé à 100% et validé par Monsieur le Ministre, Chef de Département. Les candidatures retenues par les entités au titre de leurs besoins en personnels ont d'ailleurs été transmis pour compétence aux Ministères de la Fonction Publique et celui en charge du Budget. Au total, ce sont plus de 100 dossiers qui ont été validés par les responsables du Ministère du Pétrole et des Hydrocarbures.

Les actions qui ont été menées sont les suivantes :

1. Obtenir la feuille de route et les orientations de Monsieur le Ministre/SG ou des responsables de chaque entité pour l'année 2015 ;

2. réaliser le répertoire opérationnel des métiers clés des entités du Ministère et faire un état des lieux exhaustifs des dossiers déjà retenus par notre département et actuellement en instance dans notre circuit et ceux en instance dans les circuits d'intégration ;
3. exploiter les résultats de l'audit des RH de 2014 à janvier 2015, de manière à inventorier les postes vacants ou à créer au sein des programmes ;
4. produire les fiches d'expression des besoins en personnel pour l'année 2015 à l'attention des responsables d'entités ;
5. établir les prévisions financières, la période de recrutement ainsi que les canaux de diffusion des offres d'emploi ;
6. faire valider le plan de recrutement pluriannuel par le RPROG.

- **Résultat annuel N°2** : 200 fiches de postes élaborées

Le nombre de fiches de poste élaborées s'avère être au-delà de celui attendu et pour cause, il s'agit d'un exercice relativement bien maîtrisé aujourd'hui au niveau de plusieurs agents du Département qui ont déjà eu l'opportunité de se familiariser (à deux reprises déjà) avec cet important outil d'organisation et de gestion efficace du travail. Pour ce faire, il est vrai que quelques séances d'explication détaillées supplémentaires, ont été initiées par le Chef de file et les équipes Ressources Humaines au profit des agents du Ministère.

Si la réalisation de ces fiches a été facilitée par la transmission d'un modèle en version électronique, leur exploitation et leur validation par les acteurs concernés (supérieurs hiérarchiques, agents, Ressources Humaines), commande que l'on mobilise une importante quantité de fournitures de bureaux (encre et papier). Ces fiches doivent être fournies sur support physique, remises aux intéressés, à leur supérieurs hiérarchiques et versées dans leurs dossiers physiques.

Les actions qui ont été menées sont les suivantes :

1. concevoir un guide d'élaboration de la fiche de poste et produire des modèles de fiches de poste ;
2. inventaire des fiches de poste existantes ;
3. organiser un atelier pratique de présentation de la fiche de poste au profit des responsables d'entités ;
4. déterminer le profil de l'échantillon à observer ;
5. exploiter les informations collectées à travers l'ensemble des fiches de poste ;
6. élaborer un tableau de suivi de restitution des fiches de poste ;
7. validation politique du répertoire ;
8. définir le profil de l'échantillon cible pour 2016.

Difficultés rencontrées :

Absence de budget due à la lenteur administrative.

- **Résultat annuel N°3** : 0% des agents du Ministère évalué

S'agissant de ce résultat, il n'a pas été atteint. Un choix et une question de bon sens que nous assumons au regard d'un certain nombre de facteurs, en l'occurrence, un contexte social pesant et assez conflictuel (grève prolongée dans l'Administration Publique) et l'absence d'outils préalables et adaptés pour piloter et faciliter une réforme sur l'évaluation des performances des collaborateurs dans une Administration. Un exercice risqué s'il n'est minutieusement préparé. C'est pourquoi, nous nous sommes attelés en 2015 à construire d'abord le dispositif et les outils susceptibles de permettre à l'ensemble de la ligne hiérarchique du Ministère et à l'ensemble des acteurs de s'approprier les enjeux et les mécanismes de mise en œuvre d'un système d'évaluation efficace, avant de le rendre opérationnel. Nous avons dans ce sens conçu des fiches de fixation d'objectifs aux collaborateurs, des guides d'entretien annuel et proposer des modèles de fiches types d'évaluation à renseigner par les futurs évaluateurs et les agents évalués. Ce dispositif est aujourd'hui prêt. Il reste à le mettre en application en 2016.

Si les moyens promis sont mobilisés dans les délais, et si tout le monde prend conscience de la nécessité de s'investir à fond dans la réalisation du PAP assigné à notre Département par les Pouvoirs publics, il n'est pas interdit de considérer que l'ensemble de ces résultats seront effectivement atteints en 2017.

Les actions qui ont été menées sont les suivantes :

1. organiser des ateliers de formation à l'intention des Managers opérationnels (Supérieurs hiérarchiques) sur les modalités, les objectifs, les enjeux, les conditions et les outils d'évaluation des personnels au sein d'une organisation
2. définir les termes de référence de l'évaluation des collaborateurs
3. produire des fiches de fixation d'objectifs aux collaborateurs

4. définir un échantillon des agents à évoluer sur la base des profils
5. produire et valider les fiches d'évaluation des agents à ventiler vers les entités
6. Collecter les fiches renseignées par les entités, les dépouiller, les interpréter et en produire un rapport de synthèse
7. élaborer un tableau de suivi de restitution des évaluations par les supérieurs hiérarchiques
8. élaborer le tableau d'exploitation des évaluations de manière à faire ressortir les problèmes liés à l'environnement de travail de l'agent

Difficultés rencontrées :

L'absence de moyens financiers a constitué un vrai frein à la finalisation de certaines actions. Les acteurs chargés de conduire l'ensemble de ces axes sont encore stagiaires, l'accélération de la procédure de leur intégration au sein du Ministère contribuera à accroître leur implication et leur motivation à mener à bien leurs objectifs.

- **Résultat annuel N°4** :86,44 % du Budget exécuté

Le taux d'exécution du budget en 2015, pour le programme était de 86,44 %. Et le taux d'ordonnancement est de 85,27 %.

Les actions qui ont été menées sont les suivantes :

1. Elaborer les fiches d'habilitation
2. Encadrer les unités opérationnelles sur les nouvelles procédures d'exécution
3. S'assurer du respect du rythme de consommation de crédits
4. S'assurer du suivi des dossiers d'engagement
5. Veiller au suivi des dossiers jusqu' au paiement

Difficultés rencontrées :

L'écart de résultat (-13,56%) s'explique, entre autres, par :

- les difficultés techniques (dysfonctionnement de VECTIS, etc.) ;
- les dossiers incomplets de certains fournisseurs.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : METTRE EN PLACE LES OUTILS/POLITIQUES EFFICACE DE PILOTAGE DE L'ADMINISTRATION

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : 6 entités à inspecter ;
- Résultat annuel N°2 : 1 modèle de rapport d'activités à élaborer et à distribuer ;
- Résultat annuel N°3 : 6 manuels des procédures à élaborer ;
- Résultat annuel N°4 : 1 outil de reporting à élaborer et à mettre en place.

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : 4 entités ont été inspectées.
- Résultat annuel N°2 : aucun (0) modèle de rapport d'activité n'a été élaboré ;
- Résultat annuel N°3 : 3 manuels de procédures ont été élaborés ;
- Résultat annuel N°4 : aucun (0) outil de reporting n'a été élaboré.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de mise en œuvre des observations des visites des inspections	%	-	-	50	80	+30	N/D	N/D
Modèle de rapport d'activités élaboré et validé	Nombre	0	0	1	0	-1	1	1
Manuels des procédures élaborés et validés	Nombre	0	2	6	3	-3	4	
Outils de reporting élaborés et validés	Nombre	0	0	1	0	-1	N/D	N/D

Source des données : Les données sur les indicateurs de cet objectif proviennent principalement du Secrétariat Général et de l'IGS.

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- **Résultat annuel N°1** : 4 entités ont été inspectées

Les actions qui ont été menées sont les suivantes :

1. répertorier les plans d'actions prévisionnels des différentes entités du Ministère
2. élaborer un modèle de fiche (formulaire) de suivi des mises en œuvre des recommandations issues des inspections
3. établir un chronogramme des visites d'inspection
4. produire le rapport d'inspection par entité avec les conclusions du suivi des recommandations et leur actualisation

- **Actions 1, 2 et 3** ont été réalisées à 100% ;

- **Action 4** : prend en compte les inspections effectuées pour établir les constats et formuler les recommandations d'un côté, et de l'autre les inspections de suivi des recommandations formulées à la suite des constats. Le suivi des recommandations se fait à posteriori de la mission d'inspection. Le suivi des recommandations ne peut se faire pendant le même exercice que la mission d'inspection d'où le report de la cible pour l'année suivante.

Difficultés rencontrées :

L'absence de collaboration et les contretemps intervenus n'ont pas permis la réalisation à 100% de ce résultat. Ce qui explique l'écart constaté.

- **Résultat annuel N°2** : Aucun modèle de rapport d'activité n'a été élaboré.

Explication des écarts (réalisé/prévision)

Au niveau de la stratégie d'actions liées à cet indicateur, on note que toutes les actions sont en cours de réalisation mais dès qu'un retard survient dans l'exécution d'une tâche cela se répercute dans la mise en œuvre de la tâche suivante.

Les actions qui ont été menées sont les suivantes :

1. faire un état des lieux du contenu des rapports d'activités précédents des différentes entités du Ministère
2. élaborer une mouture de projet de rapport d'activités
3. valider la mouture du projet de rapport d'activité et la diffuser (modèle de rapport trimestriel et annuel)

• **Action 1** : réalisée à 100% ;

• **Actions 2, 3 et 4** : La première tâche ayant été tardivement exécutée, due à la lenteur administrative (collaboration entre les entités), les tâches suivantes ne pouvaient qu'être entreprises en fin d'exercice. D'où leur report pour l'année 2016.

En conclusion : le bilan du résultat N° 2 est mitigé, l'ensemble des actions de cet indicateur ont été reportées pour l'année 2016.

- **Résultat annuel N°3** : 3 manuels de procédures ont été élaborés.

Explication des écarts (réalisé/prévision) :

Les actions liées à ce résultat annuel sont très dépendantes du budget. De plus, l'indicateur y relatif est pluriannuel.

Les actions qui ont été menées sont les suivantes :

1. assister les entités dans la rédaction des manuels de procédures (selon le modèle préétabli)
2. diffuser les manuels de procédures dans les différentes entités du Ministère.

- **Action 1** : réalisée à 75%, cette action ayant débuté en 2011, a fait l'objet d'une capitalisation des acquis de l'IGS sur le sujet ;

- **Actions 2** : réalisée à 80%, les 20% restants seront complétés par la matérialisation des manuels des procédures des entités.

Difficultés rencontrées :

Faute de moyens financiers, toutes les actions initialement prévues n'ont pas pu être réalisées en intégralité et certaines restent dépendantes les unes des autres.

- **Résultat annuel N°4** : aucun outil de reporting n'a été élaboré

Explication des écarts (réalisé/prévision) :

Au cours de l'élaboration des plans d'actions, l'IGS s'est rendue compte que le résultat attendu N°4 était se confondait au résultat attendu N°2 (modèle de rapport d'activité). En effet, les actions contribuant à l'atteinte de ce dernier sont les mêmes que celles prévues pour le résultat 4.

En conclusion, le bilan du résultat annuel n°3 est mitigé, dû à l'absence de budget afférent.

Le plan de déblocage initialement prévu de 4% s'est avéré très insuffisant pour initier une activité. L'IGS a été également confrontée à la lenteur administrative.

Les fournisseurs retenus, Gabon Méca et Pétro Gabon, rechignent à offrir leurs prestations sans recevoir la contrepartie exacte en numéraire de la part de l'Etat. Pour l'ensemble des résultats attendus à l'exception du résultat 1, les délais initialement proposés ont été revus jusqu'au 31 décembre 2015.

De ce fait, l'ensemble des pièces comptables est actuellement localisé à la Direction de Programmation des Règlements (service du Trésor), et l'IGS n'a pas pu consommer son budget 2015.

Enfin, deux raisons expliquent l'obtention des résultats mitigés des objectifs fixés :

- le déficit des effectifs (départ à la retraite de l'IGAS et détachement d'un Inspecteur à la GOC).
- l'absence de mobilier de bureau dans les nouveaux locaux de L'IGS.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : PROMOUVOIR LA BONNE GOUVERNANCE DANS LES INDUSTRIES PETROLIERES ET GAZIERES

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : 1 manuel des procédures de contrôle et des TDR du CNH est élaboré ;
- Résultat annuel N°2 : 50% d'opérateurs exécutent/respectent les procédures réglementaires ;
- Résultat annuel N°3 : 70% d'opérateurs exécutent/respectent les dispositions contractuelles ;
- Résultat annuel N°4 : 80% d'opérateurs respectent les normes.

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : 1 manuel des procédures a été élaboré à 60% ;
- Résultat annuel N°2 : 0 opérateur exécute/respecte les procédures réglementaires ;
- Résultat annuel N°3 : 0 opérateur exécute/respecte les dispositions contractuelles ;
- Résultat annuel N°4 : 0 opérateur respecte les normes.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Manuel des procédures de contrôle et des TDR du CNH élaboré	nombre	0	0	1	0	-1	N/A	1 (2016)
Taux d'exécution des dispositions réglementaires par les opérateurs	%	-	-	50	0	-50	70	100 (2019)
Taux d'exécution des dispositions contractuelles par les opérateurs	%	-	-	70	0	-70	70	100 (2019)
Taux d'exécution des normes par les opérateurs	%	-	-	80	0	-80	70	100 (2019)

Source des données : Comité National des Hydrocarbures (CNH)

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- **Résultat annuel N°1** : Un (1) manuel des procédures élaboré à 60% ;

Explications des écarts (réalisé/prévision) :

Le retard constaté dans le démarrage des actions prévues, a été dû à l'absence de méthodologie et d'assistance des agents de l'entité par des inspecteurs de l'IGS prévus à cet effet.

Les actions qui devraient être menées sont les suivantes :

1. mise en place d'une Cellule de travail ;
 2. état des lieux des missions du CNH ;
 3. élaborer le manuel de procédures de travail du CNH ;
 4. valider le manuel des procédures en collaboration avec l'IGS ;
 5. diffuser le manuel des procédures ;
- **Actions 1 et 2** : réalisées à 100% ;
 - **Action 3** : réalisée à 60% mais en attente, conformément aux instructions de l'autorité du Ministère, du manuel des procédures type de l'IGS pour la production de documents administratifs conforme aux normes et aux standards en la matière. Les fiches de poste sont réalisées à 100%. En prévision, la cible sera complètement atteinte en mai 2016, soit 100%.
 - **Action 4** : en attente de validation par l'IGS, elle dépendrait de l'achèvement de l'action 3. En prévision, la cible sera complètement atteinte en mai 2016 ;
 - **Action 5** : en attente de validation de l'action 4 par l'IGS pour la large diffusion du manuel des procédures du CNH. En prévision, la cible sera atteinte en juin 2016.

Difficultés rencontrées :

La non mise à disposition des moyens financiers dans les délais requis a constitué un énorme frein à la réalisation de ce résultat.

En conclusion, le bilan du résultat est en évolution positive malgré les difficultés constatées dues à la non mise à disposition des moyens financiers dans les délais requis.

- **Résultats annuels N°2, 3 et 4 :** Missions de collecte et de contrôle non réalisées faute de moyens financiers ;

Explications des écarts (réalisé/prévision) :

Néanmoins, certaines actions concourant à la réalisation de la cible ont été menées à hauteur de 30% et 40% (Résultats annuels 2 et 3 respectivement).

Vu la loi n° 011/2014 du 28 août 2014 portant réglementation du Secteur des Hydrocarbures en République gabonaise, de nombreux textes d'application devront être pris en urgence par le Ministère pour la conformité des activités opérées par les sociétés pétrolières au regard des nouvelles dispositions en vigueur.

Pour ce faire, malgré diverses missions de contrôle envisagées mais pas financées, la priorité a été donnée notamment à certaines actions concourant à la réalisation de la cible à hauteur de 43% pour l'élaboration des textes réglementaires.

Les actions qui ont été menées sont les suivantes :

1. état des lieux de la réglementation sur les aspects techniques (Collecte et synthèse des informations sur la politique et la réglementation du contenu local [2015]) ;
 2. état des lieux sur la réglementation des aspects environnementaux du secteur (Elaboration d'un projet de politique nationale du contenu local) ;
 3. état des lieux sur les aspects socio-économiques et sur l'emploi dans le secteur (Rédaction du projet de texte relatif à la politique du contenu local en République Gabonaise).
- **Actions 1 et 2 :** réalisées à 18% à partir du benchmark in situ et via internet sur la réglementation existante au niveau national et international, applicable au secteur des hydrocarbures par les opérateurs relativement aux aspects techniques, environnementaux et socio-économiques. Exploitation des données et rapports sanctionnant les forums organisés par le Ministère et les partenaires de l'industrie en 2014 et 2015 sur les deux (2) thématiques : « la sous-traitance » et « le Contenu local » dans le Secteur des Hydrocarbures. L'objectif visé in fine est l'élaboration d'un projet de politique nationale dans ledit domaine ainsi que les projets de texte y relatifs ;
 - **Action 3 :** réalisée à 25% mais en attente d'évolution, faute de moyens financiers, car il s'agit d'élaborer le projet de politique nationale du « Contenu local ». Cette action nécessite la collecte d'informations et des échanges hors Gabon sur les différents standards pratiqués à l'instar de ceux référencés par nos opérateurs nationaux. En prévision, la cible peut être atteinte en juillet 2016, soit 100% si les moyens financiers attendus sont mis à disposition dans les délais.

Difficultés rencontrées :

Faute de moyens financiers, toutes les actions initialement prévues et concourant à l'atteinte des résultats attendus, n'ont pas pu être réalisées dans leur intégralité. De ce fait, très peu d'actions ont pu démarrer, notamment celles relatives aux missions de collecte et de contrôle auprès des acteurs du Secteur des Hydrocarbures.

En conclusion, l'objectif pluriannuel n'est pas en bonne voie suites aux manques de moyens financiers. De même, le bilan des résultats attendus est très mitigé (*trop d'actions non réalisées et reportées*).

OBJECTIF STRATEGIQUE N°5 : ANALYSER ET CONTROLER LA QUALITE DES PRODUITS DANS LES UNITES DE PRODUCTION DU PAYS

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : 33 procédures techniques élaborées ;
- Résultat annuel N°2 : 67 documents d'enregistrement qualité élaborés ;
- Résultat annuel N°3 : 27 procédures managériales élaborées ;
- Résultat annuel N°4 : 15 non conformités constatées ;
- Résultat annuel N°5 : 30 missions de contrôles réalisées ;
- Résultat annuel N°6 : 15 enquêtes de terrain réalisées ;
- Résultat annuel N°7 : 60% de réalisation du projet de mise en place d'un système qualité dans les laboratoires pour l'accréditation selon ISO 17025: 2005 ;
- Résultat annuel N°8 : 70% de réalisation du projet de mise en place d'un système métrologique et suivi des équipements et appareils de mesure selon ISO 17025: 2005.

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : 33 procédures techniques
- Résultat annuel N°2 : 59 documents d'enregistrement qualité
- Résultat annuel N° 3 : 11 procédures managériales ;
- Résultat annuel N° 4 : 0 non conformités constatées ;
- Résultat annuel N° 5 : 0 missions de contrôles réalisées ;
- Résultat annuel N° 6 : 0 enquêtes de terrain réalisées ;
- Résultat annuel N° 7 : 6 % de réalisation du projet de mise en place d'un système qualité dans les laboratoires pour l'accréditation selon ISO 17025: 2005 ;
- Résultat annuel N° 8 : 11.9 % de réalisation du projet de mise en place d'un système métrologique et suivi des équipements et appareils de mesure selon ISO 17025: 2005

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Procédures techniques élaborés	Nombre	46	25	33	33	0	N/D	150
Documents d'enregistrement qualité élaborés	Nombre	82	40	67	59	8	N/D	250
Procédures managériales élaborées	Nombre	2	20	27	11	16	N/D	100
Missions de contrôle réalisées	Nombre	35	20	30	0	30	N/D	50
Enquêtes de terrain réalisées	Nombre	10	5	15	0	15	N/D	10
Taux d'avancement du projet de mise en place d'un système qualité ISO 17025: 2005	%	0	0	60	6%	54	20	100%
Taux d'avancement du projet de mise en place d'un système métrologique selon ISO 17025:2005	%	0	0	70	11.9%	58.1	5	100%

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- **Résultats annuel N° 1** : la phase de rédaction des procédures a été réalisée en conformité avec la norme ISO CEI 17025: 2005 ;
- **Résultats annuels N° 2 et 3** : n'ont pas été réalisés dans leur intégralité.

Difficultés rencontrées :

L'élaboration des documents d'enregistrement n'a pas été totalement réalisée par manque de disponibilité des techniciens des différents laboratoires de la DGEL.

L'élaboration des procédures managériales n'a pas été totalement réalisée faute du personnel qualifié.

- **Résultats annuel N°4** : indicateur non suivi, car mal libellé dans le PAP 2015. En effet, les non conformités ne peuvent pas être constatées avant de réaliser les actions y relatives.
- **Résultats annuels N° 5 et 6** : Faute de moyens financiers, toutes les actions initialement prévues n'ont pas pu être réalisées ;

Difficultés rencontrées :

Les missions de contrôle n'ont pas été réalisées faute de moyens financiers.

- **Résultat annuel N° 7 : 6 % de réalisation du projet de mise en place d'un système qualité dans les laboratoires pour l'accréditation selon ISO 17025: 2005 ;**

Les actions qui ont été menées sont les suivantes :

- **Actions 1 et 2** : non atteintes : Nécessité de mettre d'une part à disposition de la DGEL un ou plusieurs agent(s) répondant au profil de Métrologue. Et d'autres part de former le personnel en vue d'une maîtrise parfaite de l'utilisation des étalons ;
- **Action 2** : Elaborer et faire valider les documents du système de management de la qualité (Cellule qualité) ;
- **Action 3** : Faire valider en interne les documents du système de management de la qualité par l'IGS ;
- **Actions 1 et 2** : non réalisées, nécessité d'une part de mettre à disposition un ou plusieurs agent(s) répondant au profil QHSE et d'autres part, pour la poursuite des activités, la DGEL devrait se faire accompagner par un nouvel organisme externe, l'ISM ne répondant plus à ses exigences. ;
- **Action 3** : Cette action est dépendante de la précédente. Mais l'élaboration de la documentation du système qualité, se poursuit dans le PAP 2016 ;
- **Actions 4, 5, 6, 7, 8,9 et 10** : Ces actions étant fortement dépendantes des précédentes, elles seront reportées à l'échéance 2017.

Difficultés rencontrées :

Faute de moyens financiers, toutes les actions initialement prévues n'ont pas pu être réalisées en intégralité.

- **Résultat annuel N° 8 : 11.9 % de réalisation du projet de mise en place d'un système métrologique et suivi des équipements et appareils de mesure selon ISO 17025: 2005**

Les actions qui ont été menées sont les suivantes :

- **Action 3** : Faire un état des lieux des équipements et appareils de mesures (Identifier, caractériser et inventorier)
- **Action 4** : Rédiger les documents métrologiques (procédures, certificats d'étalonnages, constats de vérification, fiches signalétiques, fiches de vie...)

En raison de l'insuffisance de moyens, le niveau d'atteinte du résultat attendu N° 8 n'a pu être effectif dans son intégralité.

En conclusion, l'atteinte de l'objectif pluriannuel n'est pas en bonne voie dû aux moyens financiers insuffisants, alloués à la DGEL. De même, le bilan des résultats attendus est très mitigé. Plusieurs actions étant fortement dépendantes d'autres les précédents, ces dernières n'ont donc pas pu être réalisées en 2015, mais plutôt reportées en 2016.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2015 (a)	AE engagés en 2015 (b)	Ecart (b) - (a)	CP ouverts en LFR pour 2015 (c)	CP consommés en 2015 (d)	Ecart (d) - (c)
24.822.1 <i>Pilotage de la stratégie ministérielle</i>	32 718 600	19 709 992	- 13 008 608	32 718 600	19 709 992	- 13 008 608
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	3 840 000	3 885 000	45 000	3 840 000	3 885 000	45 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	28 878 600	15 824 992	- 13 053 608	28 878 600	15 824 992	- 13 053 608
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
24.822.2 <i>Coordination administrative</i>	147 866 847	136 276 657	- 11 590 190	147 866 847	136 276 657	- 11 590 190
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	47 268 000	44 223 000	- 3 045 000	47 268 000	44 223 000	- 3 045 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	100 598 847	92 053 657	- 8 545 190	100 598 847	92 053 657	- 8 545 190
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
24.822 <i>Pilotage et soutien à la politique pétrolière et d'hydrocarbures</i>	180 585 447	155 986 649	- 24 598 798	180 585 447	155 986 649	- 24 598 798
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	51 108 000	48 108 000	- 3 000 000	51 108 000	48 108 000	- 3 000 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	129 477 447	107 878 649	- 21 598 798	129 477 447	107 878 649	- 21 598 798
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Explication des principaux écarts :

Le niveau global d'exécution du budget au sein du programme « Pilotage et Soutien à la politique pétrolière et d'hydrocarbures » est de, **86,38%**. Sur les **180 585 447 FCFA** de crédits ouverts en LFR, **155 986 649 FCFA** ont été exécutés (soit 86,38%).

Dépenses de personnel (titre 2) : Il s'agit de la masse salariale communiquée par VECTIS ne concernant que la main d'œuvre non permanente (MONP).

Dépenses de biens et services (titre 3) : Sur les **129 477 447 FCFA** de crédits ouverts en LFR, **107 878 649 FCFA** ont été exécutés, soit un taux d'exécution de 83,32% de cette rubrique.

A compléter par le programme. *

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Crédits votés dans la LFR 2015 (a)	Mouvements : débit (b)	Mouvements : crédit (c)	Exécutions 2015 (d)
24.822	Pilotage et soutien à la politique pétrolière et d'hydrocarbures	180 585 447	- 24 643 798	45 000	155 986 649
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	51 108 000	- 3 045 000	45 000	48 108 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	129 477 447	- 21 598 798	-	107 878 649
	Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-
	Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-

Explications des principaux mouvements

Globalement, ce programme a bénéficié d'une dotation de **180 585 447 FCFA** dans la LFR 2015. Cette dotation a été exécutée à hauteur de **155 986 649 FCFA**.

Des mouvements ont été effectués au débit du programme pour un montant de **24 643 798 FCFA** au profit de la mission « Provisions », contre **45 000 FCFA** au crédit du programme « Pilotage et Soutien à la politique pétrolière et d'hydrocarbures ».

Ces mouvements se répartissent par titre comme suit :

Titre 2 : 3 045 000 FCFA ont été affectés au profit d'autres programmes.

Titre 3 : 21 598 798 FCFA correspondants en partie à la réserve obligatoire non levée (**6 473 872 FCFA**) ont servi à abonder d'autres programmes.

Annulations

Aucune annulation de crédit n'a été constatée.

Reports

Aucun report de crédit au pour l'année 2015.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2013	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2015	Mouvements d'effectifs en 2015			Effectifs au 31.12. 2015
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	-	-	30	3	3	0	30
Agents de catégorie A	-	-	117	10	4	-6	111
Permanents	-	-	96	7	4	-3	93
Non permanents	-	-	21	3	0	-3	18
Agents de catégorie B	-	-	65	0	0	0	65
Permanents	-	-	46	0	0	0	46
Non permanents	-	-	19	0	0	0	19
Agents de catégorie C	-	-	28	0	0	0	28
Permanents	-	-	4	0	0	0	4
Non permanents	-	-	24	0	0	0	24
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	-	-	210	10	4	-6	204
Main d'œuvre non permanente	-	-	48	1	15	14	61
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	-	-	288	14	22	8	295

Explication des évolutions :

Sur les 30 agents identifiés comme étant en Hors Catégorie, 4 sont contractuels Hors Statut et 26 Nommés au Cabinet du Ministre, au titre du Décret 12 (Il s'agit du DIRCAB, du Chef de Cabinet du Ministre, des Agents de Sécurité, des Secrétaires Particuliers et de Cabinet, des Conseillers du Ministres, des Chargés d'Etudes et des Chargés de Missions).

Quatre (4) entrées sont à signaler au niveau des agents de la catégorie A. Il s'agit d'une Mise à disposition d'office, c'est-à-dire par voie de Nomination (Inspecteur Général Adjoint 2 provenant d'une autre Administration Publique ; 2 autres agents sont venus renforcer l'effectif du programme soutien (de la DGH vers l'Inspection Générale), à la faveur d'une nomination en Conseil des Ministres. Il s'agit de 2 agents de la catégorie A. Enfin, un dernier agent (en provenance de l'Energie) a réintégré l'Administration du Pétrole dans le cadre d'une Remise à disposition auprès de son Ministère d'origine.

Plusieurs sorties ont été enregistrées au cours de l'année 2015. Elles concernent essentiellement des cas de départs à la retraite (7 cas), de mise et remise à disposition vers d'autres Administrations Publiques (2 cas relevés), 3 cas sortis du programme par décret prononcé en Conseil des Ministres et une (1) sortie au titre de la mobilité interne, puisqu'un Agent est passé du Programme soutien au Programme Pilotage.

Un nombre relativement important d'Agents de la MONP a été enregistré au cours de l'exercice 2015. La mise en place progressive de nouvelles Directions Centrales au sein du Département et les besoins de service expliquent en grande partie cette tendance.

Au total, on note une stabilité de l'effectif du Programme Soutien dans l'ensemble, puisque ce dernier est passé de **288** agents identifiés au 1^{er} janvier 2015 à **295** à peine au 31 décembre 2015.

NB : Il est à préciser que le tableau ci-dessus n'inclut pas les agents en pré-insertion.

OPERATEUR

Présentation de l'opérateur

Aucun opérateur pour le programme. *

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	51 108 000	51 108 000	48 108 000	48 108 000	-3 000 000	-3 000 000
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	0	0	-	-	0	0
Total des crédits de titre 2 consommés	51 108 000	51 108 000	48 108 000	48 108 000	-3 000 000	-3 000 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

A compléter par le programme. *

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 PILOTAGE DE LA STRATEGIE MINISTERIELLE	28 878 600	28 878 600	15 824 992	15 824 992	-13 053 608	-13 053 608
Activités du Cabinet du Ministre (CAB)	12 034 670	12 034 670	3 600 000	3 600 000	-8 434 670	-8 434 670
Activités Inspection générale (IGS)	7 843 930	7 843 930	9 000 000	9 000 000	1 156 070	1 156 070
Activités promotion de la gouvernance dans les industries pétrolières et gazières (CNH)	7 500 000	7 500 000	1 724 992	1 724 992	-5 775 008	-5 775 008
Activité amélioration du cadre juridique (CJ)	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	0	0
ACTION 2 COORDINATION ADMINISTRATIVE	100 598 847	100 598 847	92 053 657	92 053 657	-8 545 190	-8 545 190
Activités pilotage et suivi de la gouvernance (SG)	32 781 546	32 781 546	32 071 273	32 071 273	-710 273	-710 273
Activité gestion des bâtiments administratifs (SG)	39 390 594	39 390 594	38 288 065	38 288 065	-1 102 529	-1 102 529
Activités gestion des ressources humaines (DCRH)	6 853 414	6 853 414	6 054 697	6 054 697	-798 717	-798 717
Activités gestion financière, budgétaire et patrimoine (DCAF)	5 000 000	5 000 000	2 522 640	2 522 640	-2 477 360	-2 477 360
Activités gestion des systèmes d'information (DCSI)	2 000 000	2 000 000	2 016 956	2 016 956	16 956	16 956
Activités archives et documentation (Service documentation)	3 000 000	3 000 000	1 009 116	1 009 116	-1 990 884	-1 990 884
Activités analyses et contrôles de la qualité des produits dans les unités de production (DGEL)	10 000 000	10 000 000	9 081 793	9 081 793	-918 207	-918 207
Activités gestion du courrier	1 573 293	1 573 293	1 009 117	1 009 117	-564 177	-564 177
Total des crédits de titre 3 consommés	129 477 447	129 477 447	107 878 649	107 878 649	-21 598 798	-21 598 798

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

Le niveau de l'exécution de l'action 1 pilotage de la stratégie ministérielle se chiffre à **15 824 992 FCFA**

L'action 2 "coordination administrative" a exécuté son budget à **92 053 657 FCFA**. Le profil des dépenses est retracé ci-après :

Carburant véhicule 13 600 874FCFA

Carburant groupe 4 938 589FCFA

Fournitures de bureau diverses 11 831 610FCFA

Consommables et réactifs laboratoires 4 691 265FCFA

Entretien bâtiment 987 718FCFA

Renouvellement et réparation des installations 14 815 767FCFA

Mission Institut Français du Pétrole 11 457 527FCFA

Pilotage 29 730 307FCFA

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Le programme n'a reçu aucun crédit de transfert pour l'année 2015.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le programme n'a reçu aucun crédit d'investissement pour l'année 2015.

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

Le programme ne compte aucun opérateur en son sein.